

Université Saint-Louis 2010



Union des Cercles Légitimistes de France

La diffusion *électronique* de cette brochure est libre et gratuite.
Sa diffusion *papier* est libre au prix de l'impression.

Copyright www.viveleroy.fr

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
ROYALISTES, AU TRAVAIL !	4
I Quel est le programme politique des légitimistes ?	4
II Mais alors, quelle action concrète proposez-vous ?	5
III Qu'est-ce qu'une cellule d'étude ?	5
IV En quoi consiste une réunion de cellule ?	6
V La méthode est-elle efficace ?	6
DE LA NÉCESSITÉ D'UNE BONNE INSTITUTION	7
I Notre problématique.....	7
II Recherche d'un critère pour définir une bonne institution d'un point de vue naturel	7
III L'empire romain.....	8
IV La royauté mérovingienne (496 - 751)	9
V La royauté carolingienne (751-987).....	10
VI Le bouleversement capétien (987-1789)	11
VII La Révolution contre les institutions	13
VIII Les tentatives de rétablissement d'institutions politiques chrétiennes.....	13
IX Conclusion	14
LA LÉGITIMITÉ, PAR GUY AUGÉ (1979)	16
I Introduction	16
II Qu'est-ce que la légitimité ?	16
III La légitimité : sa genèse et son accomplissement	16
IV La Révolution contre la légitimité	18
V L'idée de légitimité aujourd'hui	19
VI Des royalistes qui cèdent aux sirènes démocratiques.....	20
LES CORPS INTERMÉDIAIRES, ENTRE INDIVIDU ET ÉTAT	22
I L'homme est un animal social et politique	22
II Les communautés traditionnelles sous l'ancien régime.....	23
III Révolution et corps intermédiaires	27
IV Conclusion	31
LEÇON DE DÉMOCRATIE PAR ARISTOPHANE ET GEORGES FRÊCHE.....	32
I Portrait de la démocratie athénienne par Aristophane (424 av. J.C.).....	32
II Leçon de démocratie du socialiste Georges FRÊCHE à ses étudiants (février 2009)	34
III Quelques remarques	35
GROUPES RÉDUCTEURS ET NOYAUX DIRIGEANTS (1973)	37
I Introduction	37
II UN CERTAIN GENRE DE GROUPE.....	37
III LA RÈGLE DU JEU.....	38
IV LES LOIS DE FONCTIONNEMENT DE CE GENRE DE GROUPE	40
V Travaux pratiques	42
VI LES NOYAUX DIRIGEANTS.....	48
VII UN AUTRE GENRE DE GROUPE.....	51
VIII CONCLUSION	55
IX Introduction aux annexes.....	56
X Les trois formes d'oppression	57
XI Paroles de démocrate	57
XII Paroles de pape	58
XIII Que faire, en présence d'un groupe réducteur ?	60
XIV Naissance spontanée de Groupes Réducteurs sans Noyau Dirigeant préalablement constitué	63
XV Les quatre clignotants	66

LE GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE DES SOCIÉTÉS DE PENSÉE, PAR AUGUSTIN COCHIN		68
I	Introduction	68
II	Le paradoxe du gouvernement révolutionnaire	68
III	Opinion sociale et opinion réelle	69
IV	Du triomphe de l'opinion sociale à la Terreur	71
V	Les sociétés de pensée au pouvoir	72
VI	L'ordre révolutionnaire	72
VII	L'unité de direction réalisée par les cercles intérieurs	73
VIII	L'unité d'opinion réalisée par le procédé du fait accompli	74
IX	Des sociétés de sociétés de pensée au mondialisme	76
X	Naissance d'un nouveau type de pouvoir au sein de la Convention	77
XI	Le pouvoir bureaucratique du Comité de salut public	78
XII	Les méthodes de société de pensée du Comité de salut public	79
XIII	La démocratie, régime de l'uniforme et de la centralisation	81
XIV	Quelques réflexions sur le travail de l'historien	82
LES RACINES OCCULTISTES DU SOCIALISME		84
I	Introduction	84
II	Des initiés derrière chaque idéologie	84
III	Les origines maçonniques du Socialisme	85
IV	Maçonnerie et Communisme	86
V	De l'unité fondamentale de tous les "frères"	87
VI	Des idéologies opposées comme outils de "progrès"	88
VII	Ordo ab Chao, ou la finalité de l'État totalitaire	90
VIII	Conclusion	90
PRINCIPE DU MOTEUR DE LA RÉVOLUTION		92
I	Les deux cités	92
II	Le moteur de la Révolution	94
III	L'épouvantable piège du suffrage universel	96
IV	Comment arrêter le moteur révolutionnaire ?	98
V	Le combat pour la cité de Dieu en France	100
LEXIQUE		102
LISEZ LA PRESSE LÉGITIMISTE		106
I	La Gazette Royale	106
II	La Blanche Hermine	106

ROYALISTES, AU TRAVAIL !

LA CELLULE D'ÉTUDE, INSTRUMENT DE RECONQUÊTE

Quelle action politique pour notre XXI^e siècle ? Loin des solutions faciles et artificielles, l'UCLF prône le travail, la persévérance, l'exemple ; bref : l'effort sur soi. En effet, peut-on sérieusement désirer réformer la société — donc les autres — sans commencer par se réformer soi-même ? Effort dans l'étude de ce qu'est la monarchie traditionnelle, pour mieux la faire connaître. Effort dans la prise de responsabilités au sein de la Cité, pour donner l'exemple d'une bonne autorité et la faire aimer. Efforts qui sont autant de conditions à la reconquête des esprits et des cœurs.



I Quel est le programme politique des légitimistes ?

Avant de répondre il faut préciser deux points :

- Ni l'*Union de Cercles Légitimistes de France*, ni *Vive le Roy* (sa bibliothèque), ne constituent des partis politiques. Le mot même de parti est aberrant si l'on pense que l'objet de la politique est le *bien commun* de la Cité et non celui de l'une de ses parties. Nous nous demandons toujours par quelle alchimie mystérieuse, au soir des élections, à 20h00 très précisément, le candidat d'un parti se transmute en un instant — du moins l'assume-t-il — en « *président de tous les Français* » !!! Est-ce crédible ?
- La démocratie fausse sournoisement les cartes car, avec son égalitarisme, tout un chacun est appelé à donner son avis sur des décisions politiques qui demanderaient à des experts des années de travail. La situation est analogue à celle d'un malade, qui au lieu de consulter un médecin, confierait sa santé à une assemblée égalitaire où la voix du spécialiste pèse autant que celles des ignorants ! En fait, c'est pire que cela : nous confions la santé de notre société à l'opinion, jouet de la propagande des idéologies et des féodalités financières.

Si nous sommes royalistes, c'est justement pour ne plus faire de politique à un niveau qui n'est probablement pas le nôtre, pour que cet art difficile soit pris en main sérieusement par des ministres choisis par le roi pour leurs compétences, comme cela était le cas dans l'Ancienne France.

Dans ces conditions, il nous est impossible de proposer un programme politique à la manière d'un parti : nous n'avons ni une connaissance exhaustive de la situation, ni forcément le ou les remèdes, et nous nous méfions des "ya qu'à".

En revanche, nous avons des principes d'action qui sont ceux de la monarchie traditionnelle. Entre autres :

- Restauration de l'autorité (de Dieu par le sacre et autres manifestations publiques, du roi, et de ses représentants, du prêtre, du père de famille), et reconnaissance publique de la dignité de toute personne qui travaille pour le *bien commun*.
- Promotion de la famille.
- Décentralisation, toujours dans l'esprit de responsabiliser les hommes pour les faire participer au *bien commun* : autonomie des provinces qui la désirent, constitution de corporations pour les métiers qui le souhaitent...

II Mais alors, quelle action concrète proposez-vous ?

Tout d'abord soulignons que notre objectif n'est pas de faire une "contre-révolution", mais le contraire d'une révolution, autrement dit : partir de la situation actuelle et réformer progressivement la société, l'infléchir par le biais de lois, d'incitations, d'aides ...

Cependant, soyons réalistes : nous n'en sommes pas encore là. Les sciences humaines nous révèlent l'instabilité d'un gouvernement qui n'a pas l'assentiment des élites du pays et celui d'une portion critique de population favorable. **Or l'esprit égalitaire a tout infecté, pire ! la démocratie a entretenu les intelligences dans l'illusion que le "TOUT, TOUT DE SUITE" était possible par le vote, sans autre effort que des campagnes électorales bien menées.**

L'histoire montre qu'aucune lutte démocratique n'a jamais donné aux tenants du Droit naturel (catholiques, monarchistes...) l'accès au gouvernement : nombreux sont ceux qui ont perdu leur âme et celles de leurs enfants pour ne l'avoir pas compris, et cela dans des conditions autrement plus favorables qu'elles ne le sont aujourd'hui (rappelons nous la triste affaire du Ralliement de l'Église à la République de Léon XIII).

Aussi, est-il intéressant de nous pencher sur la façon dont la Révolution a triomphé en 1789. À cette date les esprits étaient mûrs : ils avaient été travaillés pendant tout le siècle par ce que Augustin Cochin appelle les "*sociétés de pensée*" qui avaient envahi tout le Royaume. Pendant un siècle nos adversaires avaient distillé sans relâche, au sein de petits groupes, la passion de l'égalité et l'horreur de l'autorité. Ce travail, s'il était secret ou au moins discret, fut titanesque tant par l'intensité que par la durée. Nombre de ceux qui l'avaient initié sont morts sans en avoir vu les fruits.

C'est donc le chemin de la conquête des intelligences et des cœurs que les légitimistes proposent. Cette solution est certes austère, mais réaliste, honnête et s'impose comme un devoir :

- **À la passion de l'égalité opposons la raison, d'où la nécessité de l'étude.**
- **À la haine de l'autorité opposons l'amour en commençant par nous réformer nous-mêmes : là où nous vivons, prenons des responsabilités, donnons l'exemple d'une autorité bienveillante, ferme mais humble, soucieuse du bien commun, et elle même soumise à son autorité immédiate.**

Pour utiliser la raison il faut apprendre ; pour aimer la monarchie et la faire aimer, il faut la connaître ; l'étude est donc incontournable. **L'UCLF propose la multiplication de cellules d'étude sur tout le territoire.**

Il s'agit ni plus ni moins que de rendre la monarchie traditionnelle familière et désirable à nos contemporains, de leur en montrer l'harmonie, la beauté, la bonté, la nécessité par la raison et par l'exemple.

III Qu'est-ce qu'une cellule d'étude ?

Contrairement à une *société de pensée* dont l'objet est d'élaborer une vérité commune aux membres, la *cellule d'étude* a pour objet la soumission au réel par l'étude de ce qui est : le meilleur service que nous pouvons rendre à la vérité est de ne pas la travestir.

Il s'agit de former des royalistes autonomes et responsables, capables d'apporter des réponses à des situations concrètes à la lumière de bons principes.

Au début, deux ou trois personnes suffisent à former une cellule ; plus tard, on peut élargir le groupe par cooptation à six ou dix mais pas plus. Au delà, certaines personnes ont du mal à prendre la parole.

Le responsable de la cellule est de préférence le fondateur (ou la fondatrice) ou l'autorité désignée par le président de cercle (quand celui-ci existe déjà).

Lorsque les membres sont suffisamment formés (au moins 2 ans si les réunions sont régulières), ils quittent la cellule pour en former de nouvelles ou agir dans le cadre d'un cercle.

IV En quoi consiste une réunion de cellule ?

Une fréquence d'au moins deux réunions par mois est nécessaire pour obtenir des résultats satisfaisants

Une séance dure aux environs de 2 heures (bien essayer de s'en tenir à cette durée car des séances trop longues risquent de décourager certains membres).

Même si plusieurs membres de la cellule ne sont pas croyants, il est bon de se reconnaître soumis au principe d'autorité, en commençant la réunion par une prière à Dieu, Source de l'autorité. De même, il est souhaitable de placer la cellule sous la protection d'un saint patron.

En première partie (environ 15 à 20 min) on peut faire une petite revue de presse ou/et communiquer des informations, de préférence locales (Les membres de la cellule vivent dans un milieu bien concret).

La seconde partie consiste à faire la lecture commentée d'un texte. Pour des débutants, on peut tout à fait se contenter d'une lecture simple.

Le site [viveleroy.fr](http://www.viveleroy.fr) rassemble des documents qui sont autant de supports à l'étude en cellule (la petite icône située à côté du titre de l'article permet l'impression du texte au format pdf).

Mieux ! l'UCLF propose un programme d'étude en trois cycles à l'adresse <http://www.viveleroy.fr/Programme-des-etudes-politiques-de,4>

S'efforcer d'entretenir une ambiance amicale et sereine : chasser l'orgueil, pas de compétition, mais le souci permanent d'expliquer ou de chercher si on n'a pas immédiatement la réponse. Quand cela est nécessaire, il ne faut pas hésiter à se reprendre mutuellement, tant sur la forme que sur le fond, en veillant à donner les explications avec tact et charité, et toujours en respectant l'autorité.

V La méthode est-elle efficace ?

Depuis vingt ans, cette méthode a fait ses preuves : si elle est peu valorisante dans un premier temps et demande de la persévérance, elle est formidablement efficace. Les progrès sont sensibles dès la première année. Elle permet en outre de nouer de solides amitiés. Plusieurs textes du site *Vive le Roy* ont ainsi été écrits par des membres de cellules. Les cellules d'étude légitimistes ont d'abord été cantonnées dans l'Ouest, berceau de leur fondation. L'outil *Internet* permet maintenant leur essaimage à l'ensemble du pays. La multiplication des études augure donc des fruits abondants d'ici à quelques années...
... à la Grâce de Dieu.

DE LA NÉCESSITÉ D'UNE BONNE INSTITUTION

LEÇONS TIRÉES DE LA GENÈSE DE LA MONARCHIE FRANÇAISE

Le bon gouvernement dépend-il principalement des bonnes dispositions du chef ou de la forme de l'institution politique ? La République est-elle baptisable ? Cette petite étude propose quelques pistes de réflexion.



I Notre problématique

Souvent pour nos contemporains, le meilleur gouvernement est celui qui prône l'idéologie dont ils se sentent le plus proche, que ce soit dans le cadre de la cinquième République ou d'une autre. La « bonne » idéologie suffirait à elle seule à rendre le gouvernement bon.

Dans le même ordre d'idée et, bien sûr sans assimiler la religion à une idéologie, on constate que beaucoup de catholiques affectent de croire que la forme de gouvernement importe peu pourvu que celui-ci reconnaisse le Christ Roi et soutienne son Église.

Ces conditions sont en effet requises pour faire une cité chrétienne conformément à l'enseignement du Christ quand il affirme tenir Sa royauté du Père. Nous dirons donc d'un tel gouvernement qu'il est *légitime théologiquement*. Remarquons que même sans parler Révélation et en se cantonnant à la théologie naturelle (connaissance de Dieu par les seules lumières de la raison), il est en soi juste que la société rende un culte au Créateur.

Mais cette *légitimité théologique* permet-elle à elle seule d'assurer le bon gouvernement ?

II Recherche d'un critère pour définir une bonne institution d'un point de vue naturel

Définition : *institution politique* = les institutions = lois fondamentales d'un pays.

Ainsi quand on parle des institutions d'un pays, on parle du cadre juridique qui donne sa forme au gouvernement. Le rôle des institutions est de préserver le bien commun que saint Augustin identifie à la *tranquillité de l'ordre* et saint Thomas à l'*unité de la paix*, à la concorde qui existe quand on rend à chacun ce qui lui est dû. Il revient donc aux institutions de soustraire le bien commun aux aléas des passions des hommes, de garantir sa continuité par delà leurs fragilités, leurs limites, et en particulier, d'assurer sa pérennité quand le détenteur de l'autorité politique meurt.

Mais l'histoire révèle une multitude d'institutions politiques qui sont autant de façons de gouverner les peuples. On peut alors se demander s'il existe une échelle qui permettrait d'évaluer le degré de bonté de telle ou telle institution.

Pour déterminer la meilleure forme de gouvernement saint Thomas définit le critère suivant :

L'intention de tout gouvernant doit tendre à procurer le salut de ce qu'il a entrepris de gouverner. Il appartient au pilote, en protégeant son navire des périls de la mer, de le conduire indemne à bon port. Or le bien et le salut d'une multitude assemblée en société est dans le maintien de son unité, qu'on appelle paix. Qu'elle disparaisse et l'utilité de la vie sociale est abolie, bien plus une multitude en dissension devient insupportable à elle-même. Voici donc à quoi doit tendre le plus possible celui qui dirige la multitude : à procurer l'unité de la paix... C'est pourquoi l'Apôtre, ayant recommandé l'unité au peuple fidèle, dit : « *Efforcez-vous de conserver l'unité de l'esprit dans le lien de la paix* » (Ep 4,3). Un gouvernement sera donc d'autant plus utile qu'il sera plus efficace pour conserver l'unité de la paix. Car nous appelons plus utile ce qui conduit mieux à la fin.

St Thomas d'Aquin, *De Regno* Livre I ch.II.

Ainsi l'institution politique — qui donne sa forme au gouvernement — est d'autant plus utile, nous dirons aujourd'hui "légitime" du point de vue naturel, qu'elle réalise le *bien commun*, l'unité de la paix.

Aussi, dans notre quête d'un bon régime, nous essaierons de jauger les institutions politiques du passé de notre pays à l'aune de ces deux critères : *légitimité théologique*, *légitimité naturelle*. En cela nous aurons une pensée réaliste car inductive, partant des faits à la différence de la démarche déductive des révolutionnaires qui produisent des constitutions à partir d'idéologies sans aucun lien avec le réel (à l'instar de Rousseau qui invente une constitution pour la Pologne alors qu'il n'y a jamais mis les pieds !!!).

III L'empire romain

Dans l'Antiquité le gouvernement monarchique est de loin le plus répandu, ne dérive-t-il pas directement du modèle patriarcal ? Probablement les peuples le sentent-ils le plus apte à leur garantir leur survie. Et saint Thomas d'expliquer le rôle bénéfique de la monarchie pour le *bien commun* :

Il est manifeste que ce qui est un par soi peut mieux réaliser l'unité que ce qui est multiple.
[...] Donc le gouvernement d'un seul est plus utile que celui de plusieurs.

St Thomas d'Aquin, *De Regno*, Livre I ch.II.

C'est dans un monde gouverné par un empereur que le christianisme se développe malgré ou grâce aux persécutions.

- En 313 l'empereur Constantin accorde la liberté de culte aux chrétiens par l'édit de Milan.
- En 380 l'empereur Théodose déclare le christianisme religion d'État.
- En 392 il interdit les cultes païens et hérétiques.
- Les conciles de Nicée (325), de Constantinople (381), d'Ephèse (431) et de Chalcédoine (451) sont convoqués par l'empereur. Quelquefois celui ci s'immisce dans le concile et même le préside.
- En 476 c'est un empire chrétien qui disparaît quand l'empereur Romulus Augustule est déposé par le chef barbare Odoacre.

SCANDALE POUR LES CHRÉTIENS !! saint Jérôme +420 et saint Augustin +430 se lamentent : Comment Dieu a-t-il permis que la Cité Romaine dont les institutions étaient pourtant chrétiennes (donc légitimes théologiquement) s'effondre de la sorte ?

Or que découvre-t-on à l'étude de la chronologie des empereurs ? Une grande instabilité politique. En passant sous silence les nombreux empereurs douteux et en ne considérant que ceux qui règnent sur la partie occidentale de l'empire :

- D'Auguste Octave (27 av JC) à Romulus Augustule (476 ap. JC), on compte environ 73 empereurs romains. La durée moyenne d'un règne se situe donc aux alentours de 7 ans.
- Sur ces 73 empereurs, 37 (soit 50%) ont été assassinés, exécutés ou contraints au suicide. Autrement dit, on dénombre au moins 37 instabilités graves de l'autorité politique en 500 ans.
- En ce qui concerne la seule période de l'empire romain chrétien d'occident (soit 84 ans) au moins 12 empereurs sans compter les usurpateurs et les aventuriers.

En principe l'hérédité est de mise ; dans les faits la loi du plus fort désigne souvent le monarque avec toutes les intrigues et les divisions consécutives. Même de bonne volonté, l'empereur est trop préoccupé de se maintenir en place pour assurer une politique suivie.

Or Aristote a bien montré (dans *l'Éthique à Nicomaque*) que le rôle de l'autorité politique consiste à rendre les citoyens vertueux pour les responsabiliser pour les faire participer au mieux au *bien commun*. Et saint Thomas de confirmer :

L'office de celui qui gouverne sera non seulement de conserver intacte la chose en elle-même, mais en plus la conduire à sa fin... Or la fin ultime d'une multitude rassemblée en société est de vivre selon la vertu. En effet les hommes s'assemblent pour mener ensemble une vie bonne, ce à quoi chacun vivant isolément ne pourrait parvenir.

St Thomas d'Aquin, *De Regno*, Livre II ch.III

Cet exercice exige une stabilité, une persévérance que les institutions ne permettent pas à l'empereur. Dès lors, pas étonnant que bien que chrétien, le Bas Empire soit aussi une période de décadence :

- Désintérêt pour la chose publique (Rome et Constantinople sont des cités parasites dont les habitants sont oisifs, exempts d'impôts et entretenus par l'État).
- Désertion dans la défense de la Cité (les armées romaines sont essentiellement composées de barbares).
- Concubinage généralisé.
- Dénatalité (55 à 60 millions d'âmes au début du II^e siècle, 35 millions au début du IV^e siècle).

La Grâce ne va pas contre la *nature*, elle s'y ajoute, l'accomplit. Le caractère chrétien des institutions romaines n'a pas suffi à les sauver de leurs insuffisances naturelles.

IV La royauté mérovingienne (496 - 751)

À la chute de l'empire romain d'occident une institution survit : l'Église.

En vertu de la distinction des deux pouvoirs temporel et spirituel, les autorités religieuses — à l'instar de saint Rémi — cherchent à instaurer une nouvelle autorité politique. Leur choix se porte sur Clovis, barbare franc qui en acceptant le baptême (Noël 496) reconnaît une royauté supérieure à la sienne : celle du Christ. Cet acte lui octroie une légitimité théologique reconnue par de nombreux peuples. L'unité se refait, un nouvel espoir de cité chrétienne naît. Hélas ! Clovis a une conception de l'autorité qui est celle d'un barbare :

- Sa légitimité naturelle se fonde sur sa force et son charisme, (qualités bien aléatoires dans sa descendance).
- Le pays constitue un bien personnel du monarque et avant de mourir, il partage son royaume entre ses quatre fils.
- Nous sommes donc en présence d'une institution politique extrêmement rudimentaire bien éloignée du souci du bien commun. Toute l'histoire des mérovingiens (soit 255 ans) est émaillée de partages, de réunifications (6 réunifications totales) avec force assassinats, luttes fratricides engendrant des guerres civiles. Ces instabilités institutionnelles provoquent :
- Affaiblissement de l'autorité politique. Disparition progressive des reliquats de l'administration romaine.
- Anarchie dans la hiérarchie religieuse ; diocèses sans évêque ; diocèses avec deux évêques ennemis ; absence de concile ; inculture et débauche du clergé séculier (la propagation de la foi est assurée par le monachisme qui connaît en ce temps une grande expansion).
- Disparition de l'écriture (les ordres et les lois cessent d'être formulés par écrit).
- Violence et anarchie des comportements.

Bien que légitime du point de vue théologique, mais à cause d'une légitimité naturelle très imparfaite, la monarchie mérovingienne s'achève sur fond de déliquescence politique (les rois fainéants), de profondes divisions raciales, d'invasion musulmane.

V La royauté carolingienne (751-987)

Un redressement va s'opérer grâce aux efforts conjugués d'un moine (saint Boniface), d'un pape et d'une famille soucieuse du bien commun, celle des maires du palais d'Austrasie. Tous ces acteurs ont à cœur de réaliser un projet grandiose élaboré dans les monastères : l'unité de l'Occident dans le christianisme par une union étroite du pape et du roi. Avec les Carolingiens, la légitimité théologique trouve un plein épanouissement :

- Les descendants de Pépin le Bref sont imprégnés des paroles de saint Isidore de Séville :

Que les princes des siècles sachent que Dieu leur demandera des comptes au sujet de l'Église, confiée par Dieu à leur protection. La paix et la discipline ecclésiastique doivent se consolider par l'action des princes fidèles. [1]

- Par la cérémonie du sacre il reconnaît que sa royauté vient de Dieu et qu'il Lui doit des comptes sur le salut du peuple qui lui a été confié. Sa personne devient sacrée.
- Le roi est le protecteur actif de l'Église, il chasse l'hérésie, au besoin il convoque et préside même un concile.

Dans l'ordre de la légitimité naturelle, les Carolingiens font leur le principe résumé par l'évêque saint Jonas d'Orléans dans son traité sur *l'Institution royale (De institutione regia)* :

La fonction royale est de gouverner et régir le peuple de Dieu avec équité et justice, pour qu'il puisse conserver la paix et la concorde. [2]

De fait, la dynastie commence avec une série de rois très pieux, énergiques, organisateurs, tournés vers le bien commun. L'unité de l'Occident et son redressement sont réalisés par le génial Charlemagne à la faveur d'un long règne (46 ans). On a parlé à juste titre de renaissance carolingienne :

- Administration centralisée et efficace : le royaume est divisé en provinces à la tête desquelles le roi désigne un comte qui est son représentant.
- Renouveau intellectuel et religieux. On redécouvre le latin et le grec, on débarrasse les écritures saintes des ajouts et des fautes de traduction des copistes.
- De nombreuses écoles sont ouvertes auprès des évêchés et des monastères destinées à fournir un clergé compétent et des administrateurs convenablement instruits.
- Les ordres sont à nouveau formulés par écrit.
- Essor de la littérature, des sciences, des arts décoratifs, de l'architecture, de l'industrie textile.

Malheureusement les institutions politiques conservent une tare héritée des Mérovingiens : à la mort du roi, le royaume est divisé entre ses fils. Et si au début les circonstances et les bonnes volontés permettent de surmonter ce danger, il n'en va plus de même à partir des petits-fils de Charlemagne qui se déchirent. Ces luttes pour le pouvoir sont lourdes de conséquences :

- L'empire est divisé en trois, puis cinq royaumes indépendants.
- L'autorité royale s'affaiblit alors que celle des comtes sur leur province respective augmente. Certains se révoltent ouvertement contre le roi.
- À partir de 841 et profitant de ces désordres, les Normands dévastent de nombreuses villes.
- En 877 Charles le Chauve fait une redoutable concession : avant son expédition pour secourir le pape menacé par les musulmans, il accepte un gouvernement intérimaire par conseil des grands (comtes et évêques). Le roi meurt sur le chemin du retour.
- Pour lui succéder son fils Louis le Bègue est obligé de négocier avec les grands : ceux-ci acceptent de l'élire à condition qu'il rende héréditaire la charge comtale : c'est une révolution.
- En 888 les grands élisent roi un des leurs, Eudes un ancêtre des Capétiens.

- Un deuxième roi est élu avant la fin du règne d'Eudes.

L'échec des institutions carolingiennes est consommé : les grands élisent et déposent les rois selon leurs intérêts. Même s'ils lui prêtent serment de fidélité, ce sont eux qui exercent le gouvernement politique sur de véritables principautés territoriales. **Une fois de plus et malgré une légitimité théologique certaine, une institution politique est impuissante à juguler les forces de dissociation parce que inachevée du point de vue de la légitimité naturelle.**

VI Le bouleversement capétien (987-1789)

En 987 Hugues Capet est élu roi par les grands puis sacré, sous la pression du puissant archevêque de Reims : Adalbéron. Lors de l'élection, ce dernier impose le point de vue selon lequel pour épargner au pays les divisions entre héritiers, la monarchie ne doit plus être héréditaire mais élective : on élira le meilleur. Très habilement, de son vivant, Hugues Capet fait élire puis sacrer son fils aîné. Ses successeurs feront de même et le *sacre anticipé* ne disparaîtra qu'à la fin du XIIe siècle. Le royaume n'est plus partagé entre les enfants : seul l'aîné succède, ce qui assure stabilité et continuité ; la légitimité naturelle du pouvoir réalise un grand pas.

Cet événement capital passe pourtant complètement inaperçu à ses contemporains. En effet, l'institution s'est stabilisée mais le roi ne dispose plus d'aucun pouvoir :

- Les comtes sont, pour la plupart, plus puissants que le roi ; ils ne se déplacent même plus pour lui prêter l'hommage féodal.
- Le comte, devenu chef politique, dote sa province de châteaux qu'il confie à des vassaux.
- Très souvent ceux-ci s'affranchissent à leur tour de la tutelle du comte. Cette atomisation de l'autorité politique qui se poursuit dans de nombreux comtés jusqu'au XIIe siècle est source de conflits permanents.
- Pour lutter contre une insécurité grandissante due à une absence d'autorité politique efficace, les clercs proclament « *la paix de Dieu* » au concile de Charroux en 989 : interdiction de faire la guerre aux non combattants.
- Le domaine royal couvre en gros l'Île de France. Mais il est morcelé et disjoint par des châtelainies indépendantes et quelquefois hostiles comme celle du seigneur de Montlhéry dont les Capétiens ne viendront à bout qu'au ... XIIe siècle !!!

En l'espace de deux ou trois générations, la certitude s'établit que l'autorité du comte ou du châtelain, ne lui vient pas du roi par délégation mais de la coutume. Le début de la féodalité est une période d'anarchie durant laquelle on peut être vassal de plusieurs suzerains. Comment dès lors reconnaître la hiérarchie ? Quand on ne sait plus à qui obéir, on n'obéit plus à personne, le dévouement vassalique disparaît.

Il faut attendre les années 1110 avec le règne de l'énergique Louis VI le Gros pour retrouver un ordre hiérarchique au sommet duquel on trouve le roi. Ce renouveau fait écho à la réforme grégorienne de l'Église (du pape St Grégoire VII). Un des éléments de cette réforme consiste à établir une hiérarchie, non par les hommes mais par la terre. Si un homme peut être plusieurs fois vassal de seigneurs différents, en revanche la terre n'est "vassale" que d'une autre. Un fief "meut" donc d'un autre fief et ainsi de suite jusqu'au royaume, jusqu'au roi. Louis VI aidé de Suger, abbé de Saint Denis et de nombreux clercs du royaume parvient peu à peu à imposer cette idée.

La renaissance de l'autorité politique royale permet l'avènement en France de l'âge d'or de la chrétienté médiévale :

- Redécouverte des philosophes antiques, de la logique aristotélicienne, du droit romain.
- Construction d'écoles, qui préfigurent les futures universités.

- Renouveau littéraire : naissance du roman courtois ; roman de la Table Ronde.
- Renouveau architectural : naissance de l'art gothique appelé à l'époque l'art français.
- Échanges commerciaux et intellectuels intenses.
- Pendant près de 300 ans le roi a toujours au moins un fils, c'est ce que l'on a appelé « le miracle capétien », jamais une fille ne succède.

En 1316 Louis X, fils de Philippe Le Bel, meurt en laissant une fille et une reine enceinte. Faute de garçon la jeune fille va-t-elle succéder ? Avec le consentement général Philippe le Long, frère de Louis X, assure la régence. La reine met au monde un fils, Jean Ier qui ne vit que quelques jours. Jusqu'ici, seuls des garçons ont régné. Le quasi sacerdoce que confère la cérémonie religieuse du sacre, ainsi que l'atout que constitue un mâle en âge de porter les armes militent en faveur de l'oncle. Philippe succède donc sous le nom de Philippe V ; la loi de collatéralité est entérinée et conforte la loi de primogéniture mâle.

C'est ainsi qu'au fil des siècles l'institution politique s'enrichit de nouvelles lois de façon quasi empirique : une difficulté survient ? La solution adoptée ne contredit jamais les lois déjà existantes et devient définitivement la règle. **Ces lois sont appelées les *Lois Fondamentales du Royaume de France*.**

Peu à peu s'affirment les principes selon lesquels :

- **La couronne n'est pas la propriété du roi : si personne ne peut la lui prendre, il ne peut la léguer à qui il veut.**
- **Le successeur est désigné par la loi : la désignation de l'autorité politique s'affranchit de tout choix humain (y compris et surtout de celui du roi) : cela épargne au pays bien des déchaînements de passions pour la conquête du pouvoir.**
- **Le pays n'est pas la propriété du roi, celui-ci exerce une charge, remplit un office.**

Les institutions de la monarchie capétienne réalisent le mieux le bien commun par l'ordre, la stabilité et la continuité qu'elles procurent. Elles sont donc les plus légitimes naturellement.

Les capétiens ne comptent peut-être pas dans leurs rangs des personnages de l'envergure d'un Charlemagne, mais la stabilité de l'institution leur permet, génération après génération, de reconstruire solidement ce que les temps féodaux ont morcelé. En outre cette légitimité naturelle permet à la légitimité théologique d'apporter ses plus beaux fruits : développement de l'Église, des institutions civiles chrétiennes (chevalerie, confréries bourgeoises caritatives...), de l'esprit missionnaire. L'histoire montre que le titre de fils aîné de l'Église donné au roi de France n'est pas usurpé.

Il convient de rappeler encore que cette institution politique a reçu à maintes reprises l'approbation de la Providence (mission de sainte Jeanne d'Arc, apparitions du Sacré Cœur à sainte Marguerite Marie, apparitions du Christ Roi à sainte Catherine Labouré...).

Quelques chiffres : De Hugues Capet à Louis XVI on compte 33 rois en 803 ans ; 24 ans de règne par roi en moyenne (soit l'espace qui sépare deux générations). Aucune rupture, aucune entorse à l'institution n'est à déplorer.

VII La Révolution contre les institutions

Les états révolutionnaires font leur la devise rousseauiste *Liberté Egalité Fraternité*. Pour eux *obéissance* s'oppose à *liberté* ; *hiérarchie* s'oppose à *égalité*. La légitimité ne provient ni de Dieu ni de la réalisation du *bien commun* mais du choix du peuple par la loi du nombre. Or les institutions dans un sens général imposent à l'homme l'obéissance à une hiérarchie qu'il ne choisit pas (dans la famille on ne choisit son père qui détient l'autorité). Donc la Révolution combat les institutions pour « libérer » les hommes de leur joug :

- Destruction de l'institution Église : le prêtre ne tient pas son autorité d'un vote de ses ouailles.
- Destruction du mariage et de la famille de l'autorité paternelle ...
- Destruction des corporations.
- Destruction des provinces.
- Destruction de l'institution monarchique française.

Cette institution politique en particulier est insupportable à un esprit révolutionnaire, en effet : nous venons d'établir historiquement que son haut degré de légitimité naturelle réside précisément en ce que la désignation de l'autorité politique est soustraite au choix humain. L'institution de l'Ancienne France s'est élaborée au fil des siècles au gré des nécessités grâce à la pensée inductive. La Révolution lui substitue des embryons d'institutions créés de toute pièce par une pensée déductive avec comme point de départ des idéologies déconnectées de la réalité.

Dans ce cas peut on encore parler d'institution pour désigner les démocraties révolutionnaires ? À l'instar de Tocqueville, nombre de sociologues estiment en effet que la démocratie moderne est plus un état d'esprit qu'une institution. Le terme *institutions* est quand même incontournable en ce sens qu'aucune société ne saurait exister sans gouvernement [3].

Cependant les institutions démocratiques sont dénaturées car leur finalité n'est plus le *bien commun* mais la *libéralisation des individus*, leur affranchissement de toute contrainte sociale et morale. En outre Tocqueville souligne la *passion de l'égalité* qui dévore inexorablement les hommes vivant en démocratie. Rien n'est plus opposé à l'idée d'institution qui ambitionne au contraire le triomphe de la raison et de la loi sur la passion, celui de la hiérarchie bienfaisante et constructrice sur l'individualisme de citoyens égaux.

VIII Les tentatives de rétablissement d'institutions politiques chrétiennes.

Des régimes comme ceux de Garcia Moreno en Équateur, de Franco en Espagne et de Salazar au Portugal sont autant de tentatives de restauration de véritables institutions :

- Les partis sont interdits car facteurs de divisions.
- Les institutions civiles traditionnelles sont encouragées (politiques familiales, restaurations de corps de métier...)
- Les institutions politiques sont chrétiennes.

Mais ces édifices s'écroulent à la mort de l'homme fort, la pérennité du bien commun n'est pas assurée, pire : le pays retourne inmanquablement à la Révolution. Sur le plan de la *légitimité naturelle*, ces institutions sont donc très imparfaites, au moins aussi fragiles que celles du Bas Empire romain ou que celles de la monarchie carolingienne.

IX Conclusion

En guise de conclusion nous ferons trois constats :

- Il est impossible d'envisager une politique chrétienne durable dans le cadre démocratique, cela n'a jamais existé dans l'histoire. Continuer d'affirmer que c'est pourtant théoriquement possible relève de l'utopie car contraire aux faits.
- La dictature chrétienne possède du point de vue naturel une légitimité très faible car son instabilité ne garantit pas la pérennité du bien commun, elle ne saurait donc constituer un idéal politique.
- **La mise en place d'une institution politique ne s'improvise pas** : nos pères ont chèrement payé par plus de 500 ans de tâtonnements et d'errances l'élaboration de cette magnifique institution qu'est la monarchie capétienne.

Prétendre repartir de zéro et créer de toute pièce un « régime catholique » armé de la seule légitimité théologique serait irresponsable et orgueilleux. Ce serait surtout se moquer de la Providence en méprisant une institution dont on ne peut nier qu'Elle l'a suscitée et soutenue. **À travers l'épopée de la Pucelle, Dieu a clairement montré aux Français où étaient leur devoir et le bien à atteindre : Il a placé sur le Trône le successeur désigné par les Lois Fondamentales du Royaume, Charles VII, un personnage pourtant bien médiocre.** Leur a-t-il donné un contre-ordre depuis ? Non ! Au contraire : dans sa *lettre encyclique sur le Sillon* le grand pape saint Pie X leur rappelle en 1910 :

Non, la civilisation n'est plus à inventer ni la cité nouvelle à bâtir dans les nuées [...]

Eh quoi ! on inspire à votre jeunesse catholique la défiance envers l'Église, leur mère ; **on leur apprend [...] que les grands évêques et les grands monarques, qui ont créé et si glorieusement gouverné la France, n'ont pas su donner à leur peuple ni la vraie justice, ni le vrai bonheur,** parce qu'ils n'avaient pas l'idéal du *Sillon* !

Trop de mouvements catholiques — comme *La Cité Catholique* et maintenant *Civitas* — proposent une formation portant sur des principes de politique chrétienne mais refusent toute réflexion sur les institutions à mettre en place pour les appliquer, ceci PAR PEUR DES DIVISIONS. C'est prendre les choses à l'envers : Si la finalité reste aussi floue que des principes généraux, chacun a une idée toute personnelle pour y parvenir, comment envisager une action cohérente quand le moment favorable arrivera ? **C'est l'unité de doctrine politique, l'union autour de la finalité concrète à atteindre, autrement dit l'union autour des institutions politiques à mettre en place qui donnera sa force au mouvement, qui permettra, avec la Grâce de Dieu, une action efficace.**

Les sociologues nous disent qu'une institution n'est acceptée par le peuple que si celui-ci est convaincu de son effet bénéfique. Pour juguler le *libéralisme* et l'*égalitarisme*, ces passions qui dévorent nos contemporains, opposons :

- *La raison* : éclairons les intelligences sur la nécessité et la beauté de l'institution politique traditionnelle française.
- *L'amour* de Dieu, l'amour de l'ordre qu'Il a voulu, l'amour des institutions, l'amour de l'autorité, l'amour du roi.

Nous l'avons compris : il est impossible de faire l'économie d'une réflexion sur les institutions.

Notes

[1] Isidore de Séville cité par Jean-François LEMARIGNIER in *La France médiévale*, Armand Colin, collection U, Paris, 2002, p.65

[2] Jonas d'Orléans cité par Jean-François LEMARIGNIER in *La France médiévale*, Armand Colin, collection U, Paris, 2002, p.66

[3] Cette réalité engendre d'ailleurs une véritable schizophrénie chez les démocrates : d'une part ils dénoncent la « tyrannie » de la société et des institutions qui s'opposent à la liberté et à l'égalité, d'autre part ils ne peuvent s'en passer car elles sont le fait de notre nature d'animal politique ; leurs existences échappent donc totalement à leur volonté et malmènent leur orgueil. Nous avons là une explication de cette défiance surprenante qu'ils ne peuvent s'empêcher de nourrir à l'égard de l'autorité politique qu'ils ont pourtant élue.

LA LÉGITIMITÉ, PAR GUY AUGÉ (1979)

OU L'OBÉISSANCE LIBRE

Dans la cité traditionnelle, le *bien commun* est réalisé par l'obéissance librement consentie au roi légitime, en ce que lui-même est soumis à un ordre supérieur à toute volonté humaine. Avec la modernité, la volonté de l'homme s'affranchit de tout ordre dont elle n'est pas la source ; aucune limite ne vient donc plus la borner. Aussi, tout pouvoir qui s'exprime au nom de la *volonté générale* — pouvoir démocratique ou autocratique — est-il potentiellement totalitaire. Pourtant nombre de royalistes et de catholiques, oubliant la *légitimité*, espèrent restaurer la cité traditionnelle avec les armes de la *modernité* : les uns par les urnes, les autres par le coup d'état du "bon" dictateur, voire les deux à la fois...



I Introduction

Extrait de l'ouvrage de Guy AUGÉ : *Succession de France et règle de nationalité* - La Légitimité - Diffusion : D.U.C. Paris, (1979) -pp. 121-127.

Titre original de l'extrait : Postface. Comte de Paris ou Duc d'Anjou. Quelques réflexions sur l'avenir du royalisme français. (1re Partie)

AVERTISSEMENT : Les titres ont été ajoutés par la rédaction pour faciliter la lecture.

II Qu'est-ce que la légitimité ?

La Royauté très-chrétienne postule la *légitimité*, elle en fournit, vraisemblablement, la formule la plus achevée. Qu'est-ce, en effet, que la *légitimité* ?

— **C'est la justification, tant du droit au commandement des gouvernants que du devoir d'obéissance des gouvernés, un « *génie invisible de la Cité* »** expliquait joliment l'historien italien Guglielmo Ferrero, l'un de ceux qui ont le plus réfléchi sur ce sujet [1].

Exorcisant la peur réciproque du chef et des assujettis, la *légitimité* permet la convivence et la hiérarchisation du groupe.

III La légitimité : sa genèse et son accomplissement

III.1 Un vieux problème : comment obtenir une obéissance non servile ?

L'Antiquité avait aspiré à la découverte de cette solution ; elle l'avait parfois pressentie, sans jamais l'atteindre de façon pleinement satisfaisante. L'État païen se confondait avec la force du chef, et, quand il était tyrannique, se profanait avec lui.

C'est le christianisme qui apporta au monde la solution de ce drame politique : il le fit en distinguant nettement la *fonction* de l'homme qui en était revêtu, et qui n'exerçait qu'un *ministère*, qu'un service pour le *bien commun*.

L'obéissance n'allait donc pas à l'individu mais au *bien commun* qu'il avait mission de poursuivre, autrement dit, en dernière analyse, à Dieu en qui ce bien s'enracine, d'où procède toute autorité, et qui peut obliger en conscience.

Cependant, l'apport chrétien à la théorie de la légitimité s'est manifesté selon des théologies et des philosophies variées — il y a loin de l'*augustinisme politique* au *thomisme* —, et dans un milieu culturel initialement mieux cimenté que le nôtre par la communauté de foi.

III.2 La légitimité augustinienne

La force admirable de la *légitimité royale chrétienne* telle que l'avaient conçue les doctrinaires de l'augustinisme du haut Moyen Age reposait non seulement sur une vision cléricale de l'univers, où le temporel se subordonnait au spirituel, où la raison blessée s'en remettait entièrement à la Révélation, où la Grâce soumettait la nature comme la Cité de Dieu intégrait la cité des hommes, mais encore sur la *communication de l'intérieur* que permettait la communion religieuse : on pouvait de la sorte escompter la loyauté confiante des sujets, et le sens de ses responsabilités de la part d'un prince chrétien, comptable sur son salut éternel du destin de ses peuples. La liturgie du sacre l'exprimait de façon grandiose.

III.3 La légitimité thomiste ou légitimité achevée

La résurgence de l'aristotélisme ancien, "baptisé" intelligemment par saint Thomas d'Aquin, inaugura un humanisme chrétien, une certaine réhabilitation de la raison (seulement blessée, mais non anéantie par le péché), une vision réaliste de la nature.

Pour saint Thomas, disciple d'Aristote, il y a un *droit naturel* de l'État, un ordre social naturel, antérieur au christianisme, existant même à part de l'ordre religieux et du plan de la Révélation. Bref, une autonomie du temporel que ce grand clerc libérait du cléricalisme, tout en montrant l'apport transcendant de la religion, seule à fournir la clef de cette nature harmonieuse et ordonnée qu'Aristote avait contemplée avec le réalisme naïf du païen.

Pour saint Thomas, donc, si la grâce transcende la nature, la nature est autonome ; l'État ne se fonde pas, comme chez les augustinistes du haut Moyen Age, dans l'Église. Les thomistes ne sont pas des théocrates, et certes tout pouvoir vient de Dieu, mais *in abstracto*. Quant au reste, place était faite à la doctrine, aux légistes du droit romain, aux compétences profanes nourries de pensée grecque.

La monarchie selon saint Louis, contemporain de l'Aquinate, est un type de « *gouvernement mixte* », aristotélien-thomiste, ni sacerdotaliste, ni athée, ni despotique, mais tempéré, mesuré.

IV La Révolution contre la légitimité

IV.1 Le principe d'autonomie de la modernité : la souveraineté trouve sa source en elle-même

Malheureusement, la synthèse thomiste, si réaliste, du XIII^e siècle, n'a pas tenu en doctrine ; elle a été battue en brèche très tôt par les courants *nominalistes*, qui sont à l'origine de la réflexion moderne et des concepts nouveaux de *souveraineté*, de *monarchie pure* [2], de *contrat social*, de positivisme légaliste.

Il appartenait à la Révolution française de porter cette tendance à son paroxysme sous le nom de *souveraineté populaire*, définie d'après Rousseau comme expression de la *volonté générale*.

Alors que **la souveraineté royale, même aux plus beaux jours de l'absolutisme bourbonien, restait le moyen du bien commun, et n'avait jamais prétendu trouver en elle-même sa propre justification**, la neuve souveraineté populaire fit triompher le positivisme juridique, assimilant le *droit* aux *lois*, et les *lois* à la seule *volonté souveraine* du législateur. **Le peuple devenait un souverain qui n'avait plus besoin d'avoir raison pour valider ses actes.**

IV.2 La puissance autonome est une puissance sans limite, totalitaire

Bien sûr, on trouve des libéraux aux origines de la Révolution française, et le libéralisme, né dans les cercles aristocratiques de l'Ancien Régime, a voulu borner les prérogatives de l'exécutif, rogner l'État ; mais l'idéologie **du contrat social, proprement moderne et nominaliste**, issue de Hobbes autant que de Rousseau, ne laissait plus subsister aucun contrepoids à la souveraine puissance du Léviathan-législateur.

Conférer au "peuple" la souveraineté de Léviathan ne se ramenait pas, quoiqu'on en ait pu dire, à un simple changement de titulaire de la toute-puissance : c'était une mutation décisive du concept de souveraineté, la porte ouverte au totalitarisme. Car le tyran de naguère pouvait bien s'arroger de fait la toute-puissance : il trouvait toujours en face de lui quelque Antigone — « *cette petite légitimiste* », disait Maurras ! — pour lui rappeler l'existence de principes supérieurs ; et **le roi absolu, d'ailleurs timidement législateur, savait que le droit naturel reposait sur l'observation d'une nature extérieure, et qu'il lui fallait gouverner « à grand conseil ».**

Au contraire, **le souverain du nouveau régime issu de la Révolution émet cette prétention formidable d'être, non point canal ou interprète du droit, mais source de tout droit, de toute justice.** Selon la percutante formule de Jean Madiran, *la loi expression de la volonté générale mettait au pluriel le péché originel* [3].

Peu importe qu'ensuite le totalitarisme ait varié, s'incarnant tantôt dans une assemblée collective, tantôt dans un chef charismatique plébiscité, ou que la nature des choses et la force des traditions lui aient opposé quelques obstacles : l'exorbitante et subversive prétention révolutionnaire, expression de la démocratie moderne [4], subsistait avec la virtualité totalitaire.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur les régimes du monde contemporain, tous démocratiques comme il se doit (et sans excessif illogisme !), pour apprécier le point d'aboutissement de notre « *grande Révolution* », comme l'appelle le Comte de Paris.

V L'idée de légitimité aujourd'hui

V.1 Un trésor transmis par les milieux royalistes traditionalistes

Longtemps, l'idée de *légitimité* est restée confinée dans les milieux royalistes traditionalistes. On fait généralement compliment à Talleyrand d'en avoir donné la théorie dans l'ambiance du Congrès de Vienne en 1814-1815 [5], afin de mieux défendre, au nom de la solidarité des princes européens, les droits d'une France vaincue militairement et ressuscitée politiquement.

On connaît surtout le *légitimisme* du XIXe siècle, la revendication de la branche aînée contre l'*orléanisme* usurpateur de 1830, et le parti qui incarna cette cause autour du Comte de Chambord.

Ainsi "contaminée", la notion, décidément située, ne pouvait que faire horreur aux républicains et démocrates ; elle était presque aussi soigneusement évitée par les maurrassiens "*fusionnistes*" pour d'évidentes raisons, l'étiquette restant revendiquée par les *Blancs d'Espagne*.

V.2 Le retour du souci de la légitimité

Mais un phénomène curieux s'est produit depuis quelques décennies : on a « *ressuscité cette belle morte* », selon l'expression de Pierre Boutang.

Ce fut le cas, d'abord de façon toute théorique, autour de la sociologie allemande de Max Weber et de ceux qui le lisaient ; un peu plus tard, et cette fois de façon "existentielle", dans le déchirement de la guerre franco-française, en 1940-44 et, par prolongement, au cours des années suivantes (affaire algérienne, gouvernement du général De Gaulle, succession du Général...).

Aujourd'hui, la notion de *légitimité politique* a repris droit de cité, on lui consacre des ouvrages philosophico-juridiques, on la désenclave et on la banalise.

C'est assurément un progrès, à certains égards, car on tient indiscutablement là une des clefs de la réflexion politique fondamentale.

C'est aussi une source de confusion, parce que **le concept, s'étant relativisé, a perdu en consistance, et finit par connoter des idées antagonistes**. Ce qui est spécialement le cas lorsque les royalistes, inventeurs du terme, se mêlent de reprendre leur bien !

V.3 L'équation impossible d'une légitimité démocratique

La *légitimité*, pour nos politologues contemporains, est volontiers subordonnée à une idée de droit dominante, elle procède de la mode électoraliste et démocratique [6].

Or, historiquement, on a rattaché de façon assez arbitraire la technique de représentation électorale et de votation majoritaire à la nouvelle légitimité démocratique. Ces rapprochements n'avaient rien de nécessaire : ils eussent certainement choqué les Athéniens du temps de Périclès, pour lesquels seul le tirage au sort exprimait vraiment l'égalitarisme démocratique, tandis que l'élection restait une technique aristocratique.

Quant au vote majoritaire, les clercs du Moyen Age le redécouvrirent à titre de simple *expédient*, pour échapper aux inconvénients graves de l'indécision à défaut d'unanimité. Personne ne prétendait encore que l'addition des voix désignât raisonnablement le meilleur ; le procédé n'avait rien de parfait ; on le savait empirique et grossier, et l'on entendait volontiers la *major pars* comme devant être une *sanior pars*, une majorité plus qualitative que quantitative [7]. !

De même, l'idée ancienne de représentation politique et sociale (qui a beaucoup évolué à travers l'histoire de notre Occident), n'était pas liée à un rite électoral [8]. Le Roi héréditaire, le curé ou le seigneur du lieu pouvaient aussi bien représenter le *populus* que le député élu du bailliage.

Le lien contemporain entre élection populaire et représentation légitime n'a pas de fondement rationnel ; quant à la sacralisation du principe majoritaire conférant à la moitié plus un des suffrages exprimés une valeur d'oracle, ce n'est pas du mysticisme, c'est de la *mystification* [9].

Et alors, de deux choses l'une :

- ou bien l'on prend au sérieux cette *mystification*, et elle mène en droite ligne au plus abominable des despotismes, celui qui contraint les âmes et que l'époque où nous vivons a eu le privilège de tester ;
- ou bien l'on retombe sur un expédient arithmétique dérisoire chaque fois qu'il s'agit de choisir une décision importante.

La prétendue "*solution démocratique*" dont se gargarisent à l'envie nos politiciens, ne sait qu'osciller entre cette difformité et cette infirmité.

Impossible, par conséquent, de ne pas ressentir l'échec, l'incomplétude, la vanité — et aussi le perpétuel danger — de la nouvelle légitimité populaire : chaque campagne électorale, si besoin était, nous le rappellerait par d'abondantes leçons de choses.

VI Des royalistes qui cèdent aux sirènes démocratiques

Or, voici que des monarchistes — il est vrai qu'ils s'intitulent simplement "royalistes" — dont on attendrait la ferme réfutation des lubies démocratiques contemporaines, sacrifient à l'idole du jour.

Tels d'entre eux donnent des leçons de démocratie au président de la République française, et même M. Pierre Boutang, habituellement peu conformiste, assure que « *le mot ne le gêne plus* ».

Si « *le mot* » exprimait le besoin d'un *consensus* populaire, ou si, tout simplement, l'on entendait par démocratie l'un des régimes légitimes décrits par les vieux penseurs grecs, nous en serions tous d'accord, et l'on pourrait non seulement s'accommoder du mot, mais se dire anti-démocrate sans choquer personne. Malheureusement, chacun sait que ce n'est pas le cas aujourd'hui, et que ce n'est pas d'un terme innocent qu'il s'agit. « **L'ambiguïté de l'antidémocratie** » [10] est incontestable, mais provient de l'ambiguïté fondamentale de la démocratie moderne.

Aussi ne peut-on que redouter, pour l'avenir du royalisme français, l'effet des compromissions démocratiques du Comte de Paris, que suivent quelques néo-orléanistes. Ce prince, qui n'a pas la légitimité juridique — nous croyons l'avoir démontré —, n'est pas davantage capable de proposer une saine doctrine politique, dans laquelle pourrait se reconnaître la légitimité monarchique traditionnelle.

Notes

[1] Cf. G. FERRERO, *Pouvoir, les génies invisibles de la Cité*, Paris, 1945.

[2] Avec, ici, en outre, une filiation platonicienne contre laquelle réagissait la doctrine du « *gouvernement mixte* » d'Aristote.

[3] Jean MADIRAN. *On ne se moque pas de Dieu*, Paris. 1957, p. 61.

[4] Sur la distinction entre démocratie antique (ou classique) et démocratie moderne, voir notamment Jean MADIRAN. *Les deux démocraties*, Paris. Nouvelles éditions latines. 1977. et aussi Cl. POLIN. op., cit., 2e partie, titre II. pp. 231 et suiv.

[5] Cf. G. FERRERO. *Reconstruction, Talleyrand à Vienne*. Paris. 1941 ; Pierre GAXOTTE en a tiré brillamment parti en retraçant les débuts de la Restauration dans son *Histoire des Français*.

[6] V. par ex., la *Sociologie politique* (P.U.F., diverses éditions) de M. Maurice DUVERGER, ou les travaux de M. Georges BURDEAU. Plus particulièrement. « L'idée de légitimité ». *Annales de philosophie politique*, n°7, 1967 ; Natalio BOTANA. *La légitimité, problème politique*, thèse de l'université catholique de Louvain. Buenos Aires. 1968 : « Le Consensus ». *Pouvoir*, n°5. 1978.

[7] Il existe une abondante littérature savante sur cette question. En particulier les articles de Léo MOULIN, parmi lesquels : « Les origines religieuses des techniques électorales et délibératives modernes ». *Revue internationale d'histoire politique et constitutionnelle*, avril-juin 1953 ; « *Sanior et major pars*. Note sur l'évolution des techniques électorales et délibératives dans les ordres religieux du Ve au XIIIe siècle », *Revue historique de droit*, 1958. n°3 et 4 (avec bibliographie) ; « Origines des techniques électorales ». *Contrat social*, 1960. vol. IV, n° 3. Consulter aussi Henri PIRENNE. « Les origines du vote à la majorité dans les assemblées publiques ». *Revue belge de philologie et d'histoire*, 1930, 9 (I), p. 686 ; Claude LECLERCQ. *Le principe de la majorité*, Paris, Colin, 1971.

[8] Bornons-nous à renvoyer aux travaux de Claude SOULE. « La notion historique de représentation politique ». *Politique*, 1963, n° 21, pp. 17-32. et sa thèse sur *Les États généraux de France . 1302-1789, Étude historique*. B.F.D. DZ/1967 (14). Ajouter *Gouvernés et gouvernants*. Anciens pays et assemblées d'États. Bruxelles, spécialement les volumes 35. 36. 37 et 45.

[9] Cf. René GILLOUIN. « Gouvernement et représentation ». *Revue des travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*. 4e série, 1958, 2e semestre.

[10] Que souligne à juste titre Paul SERANT dans son essai. *Où va la Droite ?*, Paris. 1958. pp. 122 et suiv. L'auteur fait observer que, pour les Anglo-Saxons, « démocratie » vise esprit de liberté, respect des libertés concrètes, civilisation.

LES CORPS INTERMÉDIAIRES, ENTRE INDIVIDU ET ÉTAT

POUR UNE SOCIÉTÉ ORGANIQUE

Les *corps intermédiaires* étaient des communautés traditionnelles au sein desquelles l'homme détenait des parcelles d'autorité en vertu du *principe de subsidiarité* ; ils lui apportaient protection, responsabilités, honneur et dignité dans le service du *bien commun*. La Révolution leur a substitué les *sociétés de pensée*, ces communautés artificielles où l'individu est privé de toute possibilité d'action concrète et soumis à la dictature de l'*opinion*. La démocratie égalitaire le laisse nu et désarmé face à un État tout puissant qui, pour durer, lui propose l'ignoble marchandage : « on te donne la "liberté" de jouir si tu nous laisses le pouvoir et l'argent. »



I L'homme est un animal social et politique

L'homme est un animal social, un être politique au sens exact de *polis* : cité. Pour lui, la société de ses semblables s'avère indispensable et, par essence, naturelle. Le fait social s'affirme comme une réalité fondamentale indépendante de tout décret humain, de toute volonté d'un quelconque législateur.

Il faut entendre par *Cité*, à un moment donné de l'histoire, la forme la plus achevée d'organisation politique, la plus élaborée, la plus autonome, la mieux adaptée à la réalisation du *bien commun*.

Cependant, entre la Cité et le citoyen, il y a place pour des communautés, diverses dans leur nature et leur fonction, qui, les unes et les autres, concourent au bonheur de leurs membres et à l'accomplissement de leur destinée.

Faute de pouvoir les étudier toutes, nous nous intéresserons aux plus importantes, celles qui se trouvent étroitement liées à notre passé comme à notre devenir spirituel et temporel.

- La première en dignité des institutions est la *famille* ; nous constaterons son caractère spécifique réductible à aucune autre.
- Les *communautés territoriales* retiendront ensuite notre attention,
- puis nous nous tournerons vers l'étude des *métiers* et *corporations*.

Ensuite, nous tenterons de voir comment ces structures traditionnelles ont évolué sous la pression des exigences du pouvoir puis des idéologies révolutionnaires. Lesquelles idéologies ont tenté, et pour une part réussi, à les vider de leur substance initiale.

Pour la facilité de l'exposé, se trouvent ici réunies trois formes de communautés différentes. Si la famille, pierre angulaire de toute société, peut seule se prévaloir de son appartenance au *droit naturel*, les deux autres jouent un rôle éminent pour l'épanouissement de l'homme. Ce dernier, en effet, vit au sein de *communautés territoriales*, souvent très anciennes, modifiées par l'histoire comme par la géographie. Il s'accomplit aussi dans une activité professionnelle qui est beaucoup plus qu'un simple moyen d'existence.

II Les communautés traditionnelles sous l'ancien régime

II.1 La famille

Suivant la définition donnée par l'abbé H. Collin, dans son *Manuel de Philosophie Thomiste* :

La famille est l'union stable de l'homme et de la femme en vue de la génération et de l'éducation des enfants ainsi que de l'apaisement de la concupiscence et de l'assistance physique et morale mutuelle.

Au sens strict, ceci concerne la *société conjugale*, distincte de la *société paternelle* liée à l'existence des enfants. Cependant, pour notre propos on peut confondre ces deux concepts dans l'idée générale de famille.

La cellule familiale est une société mais elle se distingue radicalement des autres formes d'association par sa référence au *droit naturel*. Pour cette raison, on ne peut en modifier :

- **ni la fin : propagation du genre humain, assistance mutuelle, éducation des enfants ;**
- **ni les moyens essentiels : unicité et stabilité d'où découle le principe d'indissolubilité.**

Sous l'Ancien Régime, la législation matrimoniale relevait de la seule compétence des juridictions ecclésiastiques du fait que le mariage était d'abord un sacrement ; sacrement particulier administré par les époux eux-mêmes lors de l'échange des consentements.

La notion de consentement implique le plus grand respect de la liberté des futurs conjoints. Cette dernière constitue la règle du mariage et les empêchements, parfois nécessaires, l'exception. Le *droit canon* a distingué d'ailleurs avec soin entre les empêchements faisant obstacles à la validité de l'acte : union antérieure, profession religieuse, âge, parenté... et ceux qui, bien que constituant une faute grave ne remettent pas en cause le mariage : défaut de consentement des parents lorsqu'il est requis...

Pendant bien longtemps, les épousailles ne furent pas soumises à un formalisme rigoureux, suivant l'adage : « Boire, manger et dormir ensemble, c'est mariage ce me semble ». Mais la liberté ayant engendré de nombreux abus, le Concile de Trente exigea un rite plus codifié : présence du prêtre, témoins, etc. Sur le fond cependant, rien ne se trouva modifié : la démarche resta consensuelle. (Exemple des mariages clandestins sous la Révolution. Cas plus actuel de la *Petite Église* qui ne subsiste que grâce aux deux seuls sacrements que peuvent administrer les laïcs : le baptême et le mariage).

« *L'homme ne peut séparer ce que Dieu a uni* ». Cette parole du Christ fonde l'indissolubilité du mariage. Si la vie commune devient insupportable, la séparation reste possible mais celle-ci laisse subsister le lien matrimonial.

Reste le problème délicat des annulations. Dans les siècles passés elles furent assez fréquentes, justifiées le plus souvent par l'existence d'empêchements ou par la non-validité du contrat.

Les époux ne font qu'un. Ils appartiennent à la même Cité, pratiquent la même Foi, sont généralement de même condition sociale et possèdent un domicile commun. Mari et femme délibèrent ensemble sur les affaires communes, et l'époux prend la décision en vertu de l'autorité paternelle.

Le mariage ainsi conçu, placé sous l'autorité de l'Église, est l'unique source légitime de la parenté et de la famille civile. Cette famille traditionnelle est large. Elle groupe autour des époux les ascendants, descendants, collatéraux, et alliés vivant sous le même toit. Le monde

rural connaît d'ailleurs des groupements plus vastes encore, connus sous le nom de "*communautés familiales*".

Jusqu'à la Révolution, tout est mis en œuvre pour assurer la protection du patrimoine familial sans pour autant interdire à chaque conjoint de disposer des fruits de son activité. Cette volonté se trouve à l'origine de la distinction faite par le droit français entre les *biens propres* et les *acquêts*. La règle successorale tend également à protéger les enfants. En leur absence, l'héritage se partage également entre les lignes maternelle et paternelle. Les meubles et acquêts sont dévolus au parent le plus proche.

Le droit d'aînesse, si décrié au nom du dogme démocratique de l'égalité, demeura sous la Monarchie le trait caractéristique des successions nobles. Les fiefs de dignité : *duchés, marquisats, comtés, baronnies* sont normalement indivisibles. Les fiefs non titrés, quant à eux, se partagent plus librement ; on accorde seulement une plus grande part à l'aîné (moitié ou deux tiers) afin qu'il puisse tenir son rang.

Il n'y a là aucune place pour l'individualisme libéral. La famille passe avant l'intérêt particulier de l'un ou l'autre de ses membres.

II.2 Les communautés territoriales

Les *communautés territoriales*, autrement dénommées *corps intermédiaires géographiques*, ont toujours eu une grande importance dans l'organisation de la Cité. L'histoire, appuyée sur la géographie, les a suscitées et façonnées, voire parfois détruites. Pour notre étude, nous accorderons une place aux *communautés d'habitants* et *paroisses*, aux *seigneuries*, aux *villes*, aux *pays* et *provinces*.

LA COMMUNAUTÉ D'HABITANTS

La *communauté d'habitants* s'inscrit dans le cadre d'un village où se regroupent tout naturellement ceux qui y travaillent et ceux qui y résident. Elle s'administre de manière autonome sous le regard du seigneur garant de la paix publique. L'*assemblée des chefs de famille* y joue un rôle primordial même si la pratique des délégations laisse souvent la réalité du pouvoir aux syndics et procureurs. La dite assemblée légifère sur tout ce qui tient à la vie immédiate :

- police rurale,
- organisation des cultures,
- réglementation des forêts,
- usages locaux,
- régime des communaux...

Ce territoire constitue également une circonscription fiscale, élément inséparable de toute vie collective.

LA PAROISSE

Dans plusieurs régions du royaume, la *communauté d'habitants* se confond avec la *paroisse*, rassemblement des âmes rattachées à une église donnée dans un cadre territorial précis. Toute paroisse possède un patrimoine propre : sanctuaire, cimetière, presbytère, école... qui est géré par la *fabrique*, organisme juxtaposé au "corps politique" de la *communauté d'habitants* et qui est parfois absorbé par lui.

Centre de la vie spirituelle, l'église est aussi au cœur du temporel. L'assemblée des chefs de famille, souvent réduite à quelques notables, se réunit autour du curé et du seigneur ou de son représentant, dans un lieu dépendant du sanctuaire : sacristie, chapelle...

LA SEIGNEURIE

Selon le professeur François Olivier Martin, « *la seigneurie est un territoire plus ou moins étendu et dispersé, dont le seigneur, en même temps qu'il en est le propriétaire, est aussi, à bien des égards le souverain, car il exerce un très large pouvoir de commandement* ».

La *seigneurie* est le fondement majeur de l'organisation féodale.

On peut considérer que la féodalité résulte du sursaut du corps social pour pallier la défaillance des autorités suprêmes de la Cité afin que soit sauvegardés l'ordre nécessaire et la recherche du *bien commun* . C'est une manière de pouvoir de substitution tombé entre les mains de la classe militaire, des grands propriétaires fonciers et des fonctionnaires de haut rang. **Cet ordre nouveau, privilégiant les liens d'homme à homme, associe la domination des forts à la protection des faibles.**

Le châtelain incarne l'intérêt de la collectivité dont il se trouve chef de guerre, juge et administrateur. Il accomplit dans le cadre étroit de ses fiefs un effort d'organisation réel même s'il ne néglige pas ses propres affaires. Considéré comme le "*premier habitant de la paroisse*", il s'affirme comme le représentant naturel de ses vassaux et tenanciers. En conséquence, il est de son devoir de soutenir leur cause.

LES VILLES

Les *villes* connaissent aussi le régime féodal et se voient souvent partagées entre plusieurs *seigneuries*. Avec le temps, elles chercheront à recouvrir leur unité primitive et leur autonomie de gouvernement.

Dès le XIII^e siècle, se marque nettement la différence existant entre les *villes* et le *pays*. Cette évolution est directement liée au renouveau des activités artisanales et commerciales. En l'an 1077, Cambrai se voit dotée d'une charte ; peu à peu, dans de nombreuses cités, les marchands, mal à l'aise dans le cadre limité de leur seigneurie, tenteront par la diplomatie, la force ou l'argent, d'obtenir un statut privilégié. La prospérité économique et la croissance démographique accentuent cette évolution. Les seigneurs laïcs se laissent en général fléchir plus facilement que les seigneurs ecclésiastiques.

Ainsi se crée la classe des *bourgeois*, hommes de la même cité ayant très tôt eu conscience de leur solidarité. Ils sont d'ailleurs souvent responsables ensemble des dettes de leur ville. La pratique des affaires a renforcé en eux le goût des réunions, des discussions et des négociations.

Au plan spirituel, ils se groupent en confréries pieuses et charitables afin de mettre en pratique les exigences du *bien commun*. Par ailleurs, pour la nécessité des affaires, on verra se constituer de puissantes associations marchandes : les *guildes* et les *hanses*.

Bien entendu, des déviations restent toujours possibles. Des sociétés secrètes peuvent voir le jour, des révoltes éclater contre le pouvoir des princes. Alors il faut réprimer, apaiser, négocier, faire droit aux revendications les plus raisonnables. Les usages évoluent, des *chartes* sont rédigées en bonne et due forme afin de tenir compte de la réalité nouvelle. C'est ainsi que l'on peut expliquer le *mouvement communal* des XII^e et XIII^e siècles.

L'administration locale s'organise alors de manière empirique, au gré des réalités et des forces en présence. Dans certaines localités le seigneur ne concède qu'un minimum de franchises : abolition du servage selon l'adage : « *l'air de la ville rend libre* » ; propriété libre, mais limitée, dans l'enceinte urbaine ; négociation concernant le calcul et la perception de la taille, participation des bourgeois au fonctionnement de la justice seigneuriale.

À l'opposé, certaines villes jouissent d'une quasi souveraineté. Seigneuries roturières, elles s'intègrent totalement au monde féodal. C'est le cas des *communes jurées* dans lesquelles les bourgeois sont liés par un serment de paix et d'assistance alors que nobles et clercs sont écartés des responsabilités. De telles communes possèdent leur milice, leurs armoiries, leur beffroi. Le rôle du seigneur, toujours maintenu, se trouve alors extrêmement diminué.

LES PAYS ET PROVINCES

On entend par les mots "*pays*" ou "*province*" une entité territoriale spécifique jouissant d'un statut particulier en droit public comme en droit privé. L'origine de cette situation se trouve dans l'histoire. Tel fut le destin de la Bretagne qui, avant 1532, était un état souverain, une Cité

au sens plein du terme et qui put conserver, en raison de son passé, un minimum d'autonomie et de privilèges.

Dans le pré carré français d'avant 1789, chaque pays, chaque *province* garde sa personnalité. **Le roi, dans ses ordonnances, parle de « ses peuples » et, au moment du rattachement à la couronne de telle ou telle communauté, le souverain s'engage à en respecter ses libertés. Son rôle est celui d'un arbitre garant du *bien commun général*. En conséquence, il ne peut permettre à aucune partie de se substituer au tout dont il est l'incarnation.** Aucun élément constituant le *Royaume* n'est autorisé à s'isoler de l'ensemble français ou à avoir un comportement contraire à ses fins propres.

II.3 Les corporations

Les *métiers* ou *corporations* peuvent être désignées par l'expression : *corps intermédiaires professionnels*. C'est d'ailleurs à leur propos que les auteurs des XIXe et XXe siècles ont utilisé le plus souvent ce vocable de "*corps intermédiaires*". Le mot *métier* remonte aux temps anciens alors que celui de *corporation* date seulement du XVIIIe siècle.

La distinction traditionnelle fait le partage entre les *métiers jurés* et les *métiers réglés*.

- Les premiers constituent des groupements professionnels autonomes doués de la personnalité juridique. Ils possèdent un pouvoir de discipline sur leurs membres, lesquels sont liés par un serment.
- Les seconds sont soumis seulement à une réglementation et une surveillance des autorités municipales.

Comme pour l'ensemble de la Cité, les *communautés de métier* vivent de la morale chrétienne. Celle-ci exige la pratique d'un commerce ou d'une activité artisanale, voire industrielle, honnête. L'ouvrage exécuté ou le service rendu doit être payé au "*juste prix*", celui qui permet à son auteur de vivre sans s'enrichir de manière exagérée. La bonne économie n'est pas celle qui produit sans limite mais celle qui permet aux plus démunis de subsister.

Si l'artisan ou le commerçant sont d'abord à leurs affaires, ils ne doivent pas pour autant négliger le service de la ville où ils exercent. Là encore, les intérêts du groupe, de la communauté, priment l'intérêt individuel.

Le *métier* reste avant tout une association de tous ceux qui ont la même activité : *maîtres, ouvriers, apprentis*. Cette association, primitivement régie par une coutume orale connue, à partir du XIIIe siècle, la généralisation d'une coutume écrite, ceci afin de limiter les litiges d'interprétation.

Les dirigeants des métiers sont, dans la pratique peu nombreux. Ils tiennent leur mandat des gens de la profession, sauf lorsqu'ils sont désignés par le seigneur mais le cas est assez rare. Élus généralement pour une année, ils assurent le respect des usages, de la réglementation, de la discipline. Ils ont un droit de visite des ateliers et peuvent saisir les marchandises ou œuvres déloyales. La justice seigneuriale intervient alors pour sanctionner les contrevenants. Selon ce qui est rapporté par François Olivier-Martin déjà cité : « À Paris les règlements ont été rédigés pour le commun profit du métier et de la ville (...) et pour le profit du Roi ». Ceci montre bien que l'intérêt de la Cité n'est jamais oublié.

On le sait, la *communauté de métier* se double le plus souvent d'une pieuse association qui est aussi une œuvre de charité destinée à secourir les plus nécessiteux de la profession : malades, accidentés, vieilles gens, veuves, orphelins...

III Révolution et corps intermédiaires

Que sont devenus ces corps intermédiaires et ces communautés traditionnelles ? Cette interrogation guidera le second volet de notre développement.

III.1 Les corps intermédiaires à la veille de la Révolution

L'esprit qui avait présidé à l'établissement de ces diverses institutions s'est modifié au fil du temps. Déjà, sous la Monarchie, le mouvement de centralisation étatique et l'apparition de l'absolutisme ont amené le pouvoir à intervenir directement dans de nombreux domaines sans laisser jouer librement, dans les limites de leur légitime vocation, les corps intermédiaires.

C'est toujours la tentation des responsables de la Cité. Le souverain ne se trouve plus en position d'arbitre suprême mais de dirigeant, tente de considérer l'existence des communautés comme un obstacle à sa volonté de puissance. L'exemple de l'affaiblissement progressif des libertés provinciales est significatif.

Cependant on ne cherche pas à mettre en cause l'esprit du système. C'est seulement la réalité d'un rapport de forces, un penchant naturel, une sorte d'effet pervers du pouvoir. La *famille*, réglée par la loi religieuse, est préservée. On respecte les *métiers* et l'autonomie des *villes et communautés rurales*. **L'essentiel du principe du subsidiarité se trouve maintenu.**

III.2 L'avènement du libéralisme

Le grand changement arrivera avec la victoire du *libéralisme* et de son complice obligé, *l'individualisme*. Sans omettre, à l'autre extrémité de l'univers des idées, en une manière de réaction, le poids de l'étatisme forcené d'inspiration collectiviste. Cette évolution se conjuguera avec la perte progressive de la notion de *bien commun*, seul fondement légitime de toute société.

Ainsi que l'exprime Jean-Jacques Rousseau pour la pensée moderne : « **il faut trouver une combinaison où l'homme obéissant à l'autorité sociale n'obéisse en fait qu'à sa propre volonté libre** ».

L'individu devient, au moins en théorie, le centre et la mesure unique de la vie collective. Il se voit élevé au rang de seul interlocuteur de l'État alors que dans la doctrine traditionnelle il est saisi au travers de sa famille, de son village, de sa ville, de sa province, de sa profession.

À l'homme concret de l'Ancienne France, les idéologues cherchent à substituer un individu abstrait, déraciné, proie facile de toutes les manipulations. Ceci va avoir des conséquences dramatiques mettant en grave péril l'existence même de la Cité. Nous pouvons aujourd'hui en constater les effets.

III.3 Conséquences sur la famille

Les atteintes portées à la famille sont les plus sérieuses. Elles ébranlent et fissurent l'ensemble de l'édifice social. Ne l'oublions pas, **la cellule familiale n'est pas un moyen ordinaire de réalisation du bien commun mais un moyen privilégié et irremplaçable découlant du droit naturel.**

La famille se trouve, depuis des décennies, soumise à de nombreuses agressions : laïcisation du mariage, instauration du divorce, reconnaissance de l'union libre, PACS, destruction de l'autorité paternelle, législation sur l'héritage, rôle de l'enseignement public, législation de l'avortement, mise en œuvre de nouvelles techniques de procréation...

On peut aussi affirmer, sans risque d'être contredit, que les aides accordées par les gouvernants (parfois bien intentionnés) ont contribué à la remise en cause de la famille en permettant l'intrusion de l'État au cœur même de l'institution familiale.

La famille a été durement touchée par l'instauration du mariage civil. Notons, pour en sourire, qu'au regard du Code, le maire, ou son délégué, marie les futurs époux alors que pour l'Église, ce sont les fiancés qui se donnent mutuellement le sacrement de mariage.

La laïcisation tend à considérer l'acte comme un simple contrat révocable unilatéralement ou par consentement mutuel. On ôte ainsi à cette union toute transcendance, dimension pourtant conforme à sa nature et si nécessaire à sa pérennité.

Le divorce s'inscrit exactement dans la logique individualiste et libérale. Ce que la volonté a pu faire, la volonté peut le défaire. Actuellement, un mariage sur trois aboutit à un divorce, à Paris, un sur deux. Cet état de chose touche de plein front les enfants dans leur éducation. Il porte aussi à la diminution relative du nombre des naissances : peut-on mettre des enfants au monde et les élever dans le cadre d'une institution si fragile et si menacée ?

Suite logique de la décadence du mariage, l'*union libre* s'est développée dans une société où plus de quarante pour cent des enfants voient le jour hors de la famille. Quelques retouches législatives suffiraient à lui permettre de supplanter définitivement le dit mariage dans l'esprit de nos concitoyens.

Ne parlons que pour mémoire des "unions homosexuelles" qui, selon un sondage d'opinion récent, recueillerait l'approbation de la majorité des Français.

Notre époque a vu, bien sûr, la disparition de l'*autorité maritale* mais aussi l'anéantissement de l'*autorité paternelle*. L'*autorité parentale* qui a succédé à cette dernière, souvent illusoire dans les faits, est une nouvelle porte ouverte à l'intervention de l'État (ici sous l'habit du juge) dans le débat familial.

Il nous faudrait aussi citer, dans tout cet arsenal, les lois sur l'héritage qui mangent le patrimoine familial et réduisent la famille "reconnue" à quelques membres proches. Les autres parents subissent, pour leur part, une véritable spoliation par le biais de droits de succession confiscatoires. Pour le législateur, la famille moderne se compose des époux et, pour un temps seulement, des enfants non encore parvenus à l'autonomie. Il est opportun d'évoquer ici le rôle néfaste joué par l'abaissement, démagogique, de l'âge de la majorité.

L'école a tenu, et continue à tenir, une grande place dans cette funeste évolution. Certes, on pourrait s'attarder sur l'action redoutable de l'école laïque déterminée à promouvoir une société organisée en dehors de Dieu, mais nous devons constater que l'ensemble des acteurs du système éducatif a sa part de responsabilité dans ce naufrage. Personne ne s'est opposé à ce que l'État, après avoir cherché à monopoliser l'enseignement, s'empare de tout le domaine de l'éducation. Domaine dans lequel il montre, au demeurant, peu de réussite !

La scolarisation des très jeunes enfants, alors que tout est dit entre deux et quatre ans, l'éloignement de la mère par le travail féminin, l'éclatement de la cellule familiale et la disparition des solidarités naturelles, ont rendu difficile, voire impossible, la transmission par chaque foyer des valeurs nécessaires à la Cité. C'était pourtant la vocation même de la famille. Les parents ont été mis dans l'incapacité de remplir leur mission par ceux-là mêmes qui ensuite ont fustigé leurs carences.

Le sujet qui nous occupe est immense. On ne peut qu'ouvrir des voies à la réflexion de chacun. Nul n'ignore, par exemple, l'influence prépondérante des groupes de pression agissant en faveur de la "*libération des mœurs*". Le phénomène n'est pas récent même si son poids s'est multiplié grâce aux moyens de communication modernes. Déjà, à la fin de l'Ancien Régime, la diffusion des *idées des Lumières*, provoqua, entre autres méfaits, une très forte

augmentation de la prostitution. **Plus près de nous, et comme un lointain écho, la “révolution de mai 68” a grand-ouvert les vannes de la licence et de l'esprit de jouissance, pulvérisant une morale devenue incompréhensible, tant il est vrai que l'égoïsme libéral a fini par occulter tout esprit de service du *bien commun*.** Cet air vicié met en cause directement la famille.

L'esprit du temps, constatons-le, accepte toute cette décadence avec passivité, comme si c'était le prix à payer pour la liberté de chacun. C'est en particulier le regard que beaucoup de nos contemporains jettent sur le problème de l'avortement. Nous touchons ici un cas extrême où les protecteurs de l'innocence se trouvent condamnés et les criminels justifiés !

III.4 Conséquences sur les communautés territoriales

Les *communautés territoriales*, au moins les bourgs ruraux et les villes, paraissent avoir heureusement survécu aux secousses révolutionnaires. Pour le plus grand nombre, les communes se sont coulées dans le lit des anciennes paroisses. Il faut avouer cependant que nous l'avons échappé belle car les projets de découpage de la fin du XVIIIe siècle se moquaient allègrement de toutes réalités historique, géographique, religieuse, humaine. Déjà les technocrates étaient en marche.

Après la Révolution, il faudra compter avec le poids de la nouvelle administration. La tutelle royale laissait aux communautés villageoises, selon l'expression même de l'historien Pierre Goubert : « *plus de liberté d'action (et parfois de parole) que les autorités préfectorales du XIXe et surtout du XXe siècle.* »

Mais surtout, la commune que nous connaissons aujourd'hui, rurale ou urbaine, n'est plus l'émanation de la famille, cellule essentielle du corps social. Elle est le produit, dans son gouvernement, du suffrage censitaire ou universel, c'est à dire l'otage d'une majorité de rencontre, voire le résultat d'un mouvement d'opinion provoqué ou non. La société qui s'installe en France, en application des principes de 1789, ne reconnaît plus qu'une seule légitimité, celle de l'élection. Ceci d'autant mieux que l'on sait orienter le vote de l'électeur, cette caricature de souverain empruntée et éphémère.

Confusion aussi dans la mesure où les communes, comme les départements et les régions, sont tout à la fois des collectivités territoriales décentralisées et des circonscriptions administratives d'État. C'est ainsi que le maire qui préside aux destinées de sa ville, agit aussi, en certains domaines, comme fonctionnaire du pouvoir : police, état civil, élections...

Notons également que depuis deux siècles toutes les communes, grandes ou petites, sont mesurées à la même aune politique. On ne connaît que quelques particularités minimales touchant Paris, Lyon ou Marseille. Cette uniformité technocratique oublie qu'« *il n'y a pas de plus grande injustice que de traiter également des choses inégales* ».

Cette situation stupide qui donne au bourg de cinquante habitants les mêmes pouvoirs qu'à la cité de cent mille âmes a poussé à la multiplication des niveaux de décision. On trouve ainsi des communes, des syndicats de commune, des districts, des communautés urbaines, des communautés de communes... et j'en oublie ! Dire que les bons esprits du XVIIIe s'étonnaient de la diversité des circonscriptions de l'Ancien Régime.

Tout cela a, sans doute, contribué en partie à la triste évolution des campagnes. **Les villes**, disposant de ressources plus importantes en hommes et en moyens, ont, semble-t-il mieux résisté. Mais **méritent-elles encore le nom de “communes”, au sens plein du terme, à l'instar de la “commune jurée” évoquée plus haut qui pratiquait réellement, entre ses membres, la solidarité et l'assistance ?** Les populations urbaines s'avèrent aujourd'hui trop diverses et trop instables pour que puissent subsister des valeurs de l'antique bourgeoisie.

Les *pays* ou *provinces* ont disparu en même temps que les *seigneuries* lors de la grande braderie du 4 août 1789. Ces dernières avaient beaucoup évolué depuis la lointaine féodalité, réduites en importance par la consolidation progressive du pouvoir royal.

Grâce à Dieu, siècles après siècles, les habitants ressentait moins le besoin de cette présence armée du château et le souverain, tout en maintenant les justices locales, s'affirmait toujours davantage comme le justicier suprême, par la voie de l'appel. Cependant la seigneurie, devenue essentiellement une entité économique et sociale, continuait à jouer un rôle. Aucune des réformes engagées au XVIIIe siècle ne prônait sérieusement sa disparition. L'autorité morale du seigneur restait, le plus souvent, irremplaçable.

Les nouveaux maîtres de la France, confondant unité et uniformité, dans leur volonté de faire table rase du passé, supprimèrent également *provinces* et *pays*. On avança pour les condamner le mot de "privilège" en l'affublant d'une signification péjorative qu'il n'avait pas ordinairement. La manipulation du vocabulaire est une arme puissante aux mains des révolutionnaires.

Plus récemment, les *provinces* ont semblé renaître lors de la mise en place des *régions*. Les vieux noms ont été repris, au moins pour beaucoup d'entre elles mais ce ne fut qu'une illusion. Il y a peu de choses communes entre ces nouvelles structures et les antiques provinces chargées d'histoire.

III.5 Conséquences sur les corporations

Dès avant les événements de 1789 les esprits "éclairés" s'opposèrent aux corporations au motif qu'elles constituaient une entrave inadmissible à la liberté du commerce et de l'industrie. Le XVIIIe siècle les considérait comme des corps exclusivement tournés vers la défense de leurs intérêts particuliers et foncièrement hostiles aux innovations techniques nécessaires. Rien ne devait barrer la route au progrès dont le règne était amorcé pour le bonheur des peuples !

Certes, comme toute institution, les métiers pouvaient parfois avoir besoin de réformes, de retour à l'esprit qui les animait lors de leur création, mais le libéralisme avait juré leur perte. L'édit de février 1776 supprima corporations et métiers et ce, sans indemnisation des intéressés. Les idées de Turgot triomphaient. Pourtant cette victoire du "laisser faire laisser passer" fut de courte durée. Quelques mois plus tard, Maurepas rétablit ces corps intermédiaires en concédant cependant qu'ils ne seraient plus obligatoires.

La loi Le Chapelier anéantit définitivement les corporations le 14 juin 1791. Cette décision qui interdisait toute coalition des ouvriers (sous l'influence de grèves récentes) s'avéra une des plus néfastes pour le peuple surtout lorsque arriva ce que l'on a appelé justement la "révolution industrielle" : la misère des ouvriers exploités par la bourgeoisie révolutionnaire reste un des plus grands scandales du XIXe siècle.

Durant les XIXe et XXe siècles on essaya pourtant de lutter contre cet état de chose si préjudiciable aux plus faibles. Mais selon l'expression même du Comte de Chambord, dans sa *Lettre sur les ouvriers* publiée en 1865,

Malgré la création de sociétés de secours mutuels, des caisses de secours, des caisses d'épargne, des caisses de retraite, des œuvres pour le logement, pour le service des malades, pour l'établissement des écoles dans les manufactures, pour la moralisation des divertissements, pour la réforme des compagnonnages, pour les soins aux infirmes, aux orphelins, aux vieillards, malgré tous les efforts de cette charité chrétienne qui est particulièrement l'honneur de notre France, la protection n'est pas suffisamment exercée partout, et les intérêts moraux et matériels des classes ouvrières sont grandement en souffrance.

Et à ce mal l'héritier de nos Rois propose un remède :

À l'individualisme opposer l'*association*, à la concurrence effrénée le contrepoids de la défense commune, au privilège industriel la constitution volontaire et réglée des *corporations libres*.

Cette idée sera souvent reprise par des hommes politiques et des penseurs mais ne sera qu'exceptionnellement mise en œuvre et dans un contexte peu propice à cette mutation.

Les souverains pontifes ont, à propos des corporations parlé :

- « d'une institution due à la sagesse de nos pères et momentanément interrompue » [1]
- et de la « bienfaisante influence des corporations » [2],
- ou encore de « la nature [qui] incline les membres d'un même métier ou d'une même profession...à créer des groupements corporatifs » [3].
- En 1949, le pape Pie XII déclarait dans la même ligne : « Nous ne nous laissons pas de recommander instamment l'élaboration d'un statut de droit public de la vie économique, de toute la vie sociale en général, selon l'organisation professionnelle. »

Bien entendu la doctrine libérale s'oppose à cette nécessaire association tout comme les syndicats modernes qui vivent des antagonismes suscités au nom de la lutte des classes. Il y a bien le *Conseil économique et social* mais ce n'est pas, il s'en faut de beaucoup, une *chambre corporative*.

IV Conclusion

Malgré le triomphe, sans doute provisoire, du libéralisme et de l'individualisme, doctrines si funestes pour la Cité, l'homme ressent toujours le besoin d'appartenir à des communautés diverses et complémentaires, de s'y enraciner. Il s'y trouve à la fois protégé et encouragé dans son effort de perfectionnement.

Sa nature profonde le pousse à s'associer à ses semblables pour réaliser une œuvre qui le grandit et lui donne sa véritable dimension : la recherche du *bien commun*. Ainsi il peut surmonter ses faiblesses, dépasser son égoïsme, aller au delà de son immédiat intérêt et assumer pleinement son destin de fils de Dieu.

Faute de trouver normalement l'appui de ces *corps intermédiaires*, l'homme risque de sombrer dans la solitude stérile où de s'agréger à des solidarités de rencontre porteuses de fausses valeurs. Ainsi égaré, il ne pourra accomplir sa vocation temporelle et spirituelle.

C'est donc à un long travail de reconstruction que nous sommes conviés. Cette tâche dépasse nos pauvres forces mais Dieu viendra à notre aide si nous acceptons, selon la parole de saint Pie X de « *tout restaurer dans le Christ* ». Alors les individus et les nations prendront le chemin de la conversion, la chrétienté rayonnera à nouveau et le Roi reviendra.

Aujourd'hui ou demain, peu importe. Celui qui sème n'est pas toujours celui qui récolte, mais l'un et l'autre ont accompli leur devoir.

Notes

[1] Léon XIII - *Humanum genus*

[2] Léon XIII - *Rerum Novarum*

[3] Pie XI - *Quadragesimo Anno*

LEÇON DE DÉMOCRATIE PAR ARISTOPHANE ET GEORGES FRÊCHE

LA DÉMOCRATIE N'EST QU'UNE AFFAIRE DE TRIPES

Si pour Aristote et saint Thomas d'Aquin en passant par Confucius, l'objet de tout bon gouvernement est de rendre les hommes vertueux afin de réaliser le bien commun, tel n'est pas le cas de la *démocratie*. De l'antiquité à nos jours, dans un souverain mépris du peuple, celle-ci a toujours promu structurellement le vice et la médiocrité. Aussi la critique hilarante de la démocratie athénienne par Aristophane résonne-t-elle étrangement avec la pensée politique du socialiste Georges FRÊCHE qui, avec son franc-parler, exprime tout fort ce que les autres démocraspèques pensent tout bas.



I Portrait de la démocratie athénienne par Aristophane (424 av. J.C.)

Extrait de la comédie *Les Cavaliers* [1] du dramaturge grec Aristophane.

Pour combattre le démagogue *Cléon*, le *parti des Cavaliers* désespère de trouver un candidat à la hauteur. Un oracle révèle qu'un marchand de tripes sera capable de séduire le peuple — ici incarné par le personnage nommé *Démos*. *Nicias* et *Démosthène* partent à la recherche du champion — ou devrait-on dire de la *marionnette* ? — qui consacrera la victoire du *parti des Cavaliers* aux élections. Ils le trouvent enfin :

DÉMOSTHÈNE. Ô bienheureux marchand d'andouilles, viens, viens, mon très cher ; avance, sauveur de la ville et le nôtre.

LE MARCHAND D'ANDOUILLES. Qu'est-ce ? Pourquoi m'appellez-vous ?

DÉMOSTHÈNE. Viens ici, afin de savoir quelle chance tu as, quel comble de prospérité.

NICIAS. Voyons ; débarrasse-le de son étal, et apprends-lui l'oracle du dieu, quel il est. Moi, je vais avoir l'œil sur le Paphlagonien.

DÉMOSTHÈNE. Allons, toi, dépose d'abord cet attirail, mets-le à terre ; puis adore la terre et les dieux.

LE MARCHAND D'ANDOUILLES. Soit : qu'est-ce que c'est ?

DÉMOSTHÈNE. Homme heureux, homme riche ; aujourd'hui rien, demain plus que grand, chef de la bienheureuse Athènes.

LE MARCHAND D'ANDOUILLES. Hé ! mon bon, que ne me laisses-tu laver mes tripes et vendre mes andouilles, au lieu de te moquer de moi ?

DÉMOSTHÈNE. Imbécile ! Tes tripes ! Regarde par ici. Vois-tu ces files de peuple ?

LE MARCHAND D'ANDOUILLES. Je les vois.

DÉMOSTHÈNE. Tu seras le maître de tous ces gens-là ; et celui de l'Agora, des ports, de la Pnyx ; tu piétineras sur le Conseil, tu casseras les stratèges, tu les enchaîneras, tu les mettras en prison ; tu feras la débauche dans le Prytanée.

LE MARCHAND D'ANDOUILLES. Moi ?

DÉMOSTHÈNE. Oui, toi. Et tu ne vois pas encore tout. Monte sur cet étal, et jette les yeux sur toutes les îles d'alentour.

LE MARCHAND D'ANDOUILLES. Je les vois.

DÉMOSTHÈNE. Eh bien ! Et les entrepôts ? Et les navires marchands ?

LE MARCHAND D'ANDOUILLES. J'y suis.

DÉMOSTHÈNE. Comment donc ! N'es-tu pas au comble du bonheur ? Maintenant jette l'œil droit du côté de la Carie, et l'œil gauche du côté de la Chalcédoine.

LE MARCHAND D'ANDOUILLES. Effectivement ; me voilà fort heureux de loucher !

DÉMOSTHÈNE. Mais non : c'est pour toi que se fait tout ce trafic ; car tu vas devenir, comme le dit cet oracle, un très grand personnage.

LE MARCHAND D'ANDOUILLES. **Dis-moi, comment moi, un marchand d'andouilles, deviendrai-je un grand personnage ?**

DÉMOSTHÈNE. **C'est pour cela même que tu deviendras grand, parce que tu es un mauvais drôle, un homme de l'Agora, un impudent.**

LE MARCHAND D'ANDOUILLES. **Je ne me crois pas digne d'un si grand pouvoir.**

DÉMOSTHÈNE. **Hé ! hé ! pourquoi dis-tu que tu n'en es pas digne ? Tu me parais avoir conscience que tu n'es pas sans mérite. Es-tu fils de gens beaux et bons ?**

LE MARCHAND D'ANDOUILLES. **J'en atteste les dieux, je suis de la canaille.**

DÉMOSTHÈNE. **Quelle heureuse chance ! Comme cela tourne bien pour tes affaires !**

LE MARCHAND D'ANDOUILLES. **Mais, mon bon, je n'ai pas reçu la moindre éducation ; je connais mes lettres, et, chose mauvaise, même assez mal.**

DÉMOSTHÈNE. **C'est la seule chose qui te fasse du tort, même sue assez mal. La démagogie ne veut pas d'un homme instruit, ni de mœurs honnêtes ; il lui faut un ignorant et un infâme. Mais ne laisse pas échapper ce que les dieux te donnent, d'après leurs oracles. [...]**

LE MARCHAND D'ANDOUILLES. **Oui, l'oracle me désigne ; mais j'admire comment je serai capable de gouverner Démos.**

DÉMOSTHÈNE. **Tout ce qu'il y a de plus simple. Fais ce que tu fais brouille toutes les affaires comme tes tripes ; amadoue Démos en l'édulcorant par des propos de cuisine : tu as tout ce qui fait un démagogue, voix canaille, nature perverse, langage des halles : tu réunis tout ce qu'il faut pour gouverner. Les oracles sont pour toi, y compris celui de la Pythie.**

II Leçon de démocratie du socialiste Georges FRÊCHE à ses étudiants (février 2009)

Georges FRÊCHE est un homme de gauche : Maoïste de 1962 à 1967, membre fondateur du Parti Socialiste en 1972, principal soutien de Ségolène Royal dans le Sud pour sa candidature à l'élection présidentielle 2007, il est actuellement président du Conseil Régional de Languedoc-Roussillon.

Professeur honoraire d'histoire de droit romain à l'*Université Montpellier I*, il est enregistré en février 2009 par ses étudiants lors de son *cours magistral* (disponible sur youtube.com) [2]

Oui ! Ce que je vous dis, c'est l'évidence.

Ah si les gens fonctionnaient avec leur tête ! Mais les gens ne fonctionnent pas avec leur tête, ils fonctionnent avec leurs tripes. **La politique c'est une affaire de tripes, c'est pas une affaire de tête.**

C'est pour ça que moi quand je fais une campagne, je ne la fais jamais pour les gens intelligents. Des gens intelligents, il y en a 5 à 6 %. Il y en a 3% avec moi et 3% contre, je change rien du tout. Donc je fais campagne auprès des cons et là je ramasse des voix en masse. Et jamais sur des sujets...

Enfin, aujourd'hui je fais ce qui m'intéresse comme Président de Région : j'aide les lycées, j'aide la recherche. Et quand je ferai campagne, dans deux ans pour être de nouveau élu, je ferai campagne sur des conneries populaires, pas sur des trucs intelligents que j'aurai fait :

Qu'est ce que les gens en ont à foutre que je remonte les digues. Les gens s'occupent des digues quand elles débordent, après ils oublient. Ça les intéresse pas ! Les digues du Rhône, les gens ils s'en foutent. Ah ! à la prochaine inondation, ils gueuleront qu'on n'a rien fait. Alors moi je mets beaucoup d'argent sur les digues du Rhône, mais ça ne me rapporte pas une voix, par contre si je distribue des boîtes de chocolat à Noël à tous les petits vieux de Montpellier, je ramasse un gros paquet de voix.

Je donne des livres gratuits dans les lycées. Vous croyez que les connards me disent "merci", ils disent « *non, ils arrivent en retard !* » Comme si c'était ma faute parce que l'appel d'offres n'avait pas marché et que donc il y avait quinze jours de retard dans la livraison. Les gens, ils disent pas "merci" ; d'ailleurs les gens ils disent jamais "merci". **Les cons ne disent jamais "merci" !**

Les cons sont majoritaires ! Et moi j'ai toujours été élu par une majorité de cons et ça continue, parce que je sais comment les engraner. J'engrane les cons avec ma bonne tête, je raconte des histoires de cul, etc.

Ça un succès de fou ! Ils disent : « Merde ! il est marrant, c'est un intellectuel mais il est comme nous. » Quand les gens disent « il est comme nous », c'est gagné ! Ils votent pour vous. Parce que les gens votent pour ceux qui sont comme eux. Donc il faut essayer d'être comme eux.

Là, les Catalans me font chier, et je leur tape dessus parce qu'ils m'emmerdent. Mais dans deux ans, je vais me mettre à les aimer. Je vais y revenir, je vais leur dire : « *Mon Dieu, je me suis trompé, je vous demande pardon !* » Ils diront : « *qu'il est intelligent !* » Ils me pardonneront... Ils en reprendront pour 6 ans !

C'est un jeu, qu'est ce que vous voulez, il faut bien en rire. Avant je faisais ça sérieusement, maintenant j'ai tellement l'habitude de la manœuvre que ça me fait marrer.

Les cons sont cons et en plus ils sont bien dans leur connerie. Pourquoi les changer ? Pourquoi voulez vous les changer ? Si vous arrivez à faire en sorte que les gens intelligents passent de 6 à 9 % voire à 11, vous ne pourrez pas aller au-delà.

Mais les cons sont souvent sympathiques, moi je suis bien avec les cons, je joue à la belote, je joue aux boules. Je suis bien avec les cons parce que je les aime. Mais ça ne m'empêche pas de les juger.

Et après, quand vous avez raison, après ils vous donnent raison, mais toujours 3 à 4 ans après. Ils disent : « *mais il est pas si con parce que, après tout, ce qu'il a fait, ça marche.* »

Donc vous faites des trucs, vous vous faites élire, 6 ans :

- Les 2 premières années vous devenez maximum impopulaire. Vous leur tapez sur le claque bec, etc. « *Ah salaud ! le peuple aura ta peau ! On t'aura !* » moi je dis : « *cause toujours, je vous emmerde !* »
- Ensuite 2 ans vous laissez reposer le flan. Vous faites des trucs plus calmes.
- Et les deux dernières années, plus rien du tout, des fontaines, des fleurs, et des bonnes paroles : « *Je vous aime ! Ô Catalans, je vous aime ! Ô Occitans mes frères, je vous aime !* » Vous faites un petit institut, une merde pour propager le catalan auprès de 4 "guguss" : tout le monde est content ! Évidemment, ils parlent catalan comme ça personne les comprend à 3 km de chez eux. Mais, ça leur fait plaisir.

III Quelques remarques

Tout ceci est très éloigné de la pensée traditionnelle énoncée entre autres par :

- saint Thomas d'Aquin qui, reprenant l'enseignement d'Aristote, écrit dans son *De Regno* :

L'office de celui qui gouverne sera non seulement de conserver intacte la chose en elle-même, mais en plus la conduire à sa fin... Or la fin ultime d'une multitude rassemblée en société est de vivre selon la vertu. En effet les hommes s'assemblent pour mener ensemble une vie bonne, ce à quoi chacun vivant isolément ne pourrait parvenir. [3]

- Confucius en Orient dans *La grande étude* (ou Ta Hio) :

Depuis l'homme le plus élevé en dignité, jusqu'au plus humble et plus obscur, devoir égal pour tous : corriger et améliorer sa personne ; ou le perfectionnement de soi-même est la base fondamentale de tout progrès et de tout développement moral. [4]

- Et Tseng-Tseu, disciple de Confucius, ajoute dans son *Explication de La Grande Étude* :

La nation de Thsou ne regarde pas les parures en or et en pierreries comme précieuses ; mais pour elle, les hommes vertueux, les bons et sages ministres sont les seules choses qu'elle estime être précieuses.

Nous n'avons aucune sympathie pour M. Frêche et ses déclarations sur les Harkis nous ont scandalisés, mais il faut reconnaître dans sa *Leçon de démocratie* un certain bon sens et de la franchise. Si cet élu dit vrai, il essaie malgré tout, malgré les règles du jeu démocratique, de faire quelque chose d'utile : renforcement des digues, financement de la recherche et de l'éducation... **Il faut alors que le système soit bien pervers pour l'obliger à se prostituer de la sorte dans sa pêche aux voix — ceci simplement afin d'accomplir son devoir — et pour l'amener à mépriser à ce point le peuple !**

Car voilà bien le drame de l'égalitarisme démocratique : le rejet de l'autorité engendre le mépris.

- **mépris du peuple envers l'élus** : si l'élus détient bien un *pouvoir*, en revanche l'*autorité* lui échappe. Or l'autorité politique, comme toute autorité — pensons à celle d'un père de famille responsable ou celle d'un supérieur consciencieux — suscite l'amour, le respect, la confiance, l'*obéissance libre et spontanée*. Tout autre est le *pouvoir* sans l'*autorité* du régime démocratique, qui ne peut obtenir, remarque Tocqueville [5], qu'une « obéissance servile ». Par analogie, le peuple en démocratie est comme cet enfant dont on passe tous les caprices "pour avoir la paix" ; sera-t-il reconnaissant envers des parents si paresseux, ou égoïstes, qu'ils en oublient leur devoir de le faire grandir ? Peut-il les respecter ?

- **mépris de l'élus envers le peuple** : en effet, qui peut soutenir que le mensonge et la flatterie n'impliquent pas le mépris envers la personne destinataire ?

Henri V, Comte de Chambord, résume très bien tout ceci dans sa *Lettre aux Français du 15 Novembre 1869*.

Ceux [les élus] qui envahissent le *pouvoir* sont impuissants à tenir les promesses dont ils leurrent les peuples, après chaque crise sociale, parce qu'ils sont condamnés à faire appel à leurs passions au lieu de s'appuyer sur leurs vertus. Berryer l'a dit admirablement : « *Pour eux, gouverner, ce n'est plus éclairer et diriger la pensée publique, quelle qu'elle soit ; il suffit de savoir la flatter, ou la mépriser, ou l'éteindre.* »

[...] Pour la monarchie traditionnelle, gouverner, c'est s'appuyer sur les vertus de la France, c'est développer tous ses nobles instincts, c'est travailler sans relâche à lui donner ce qui fait les nations grandes et respectées, c'est vouloir qu'elle soit la première par la foi, par la puissance et par l'honneur.

N'est ce pas là les paroles et l'ambition d'un père pour ses enfants ?

Le système démocratique présente une incapacité structurelle à réaliser le bien commun, le bonheur et l'honneur d'un peuple. On ne peut, ni le présenter comme un "bon régime", ni même envisager de l'utiliser pour accéder au gouvernement, car il oblige le candidat à une véritable prostitution dans sa quête de bulletins et le conduit au mépris.

Il est grand temps de tourner la page et de revenir à la monarchie traditionnelle, ce régime politique naturel, analogue à la structure familiale, pour qu'il nous fasse tous grandir en vertu, en amour et en dignité.

Notes

[1] ARISTOPHANE : traduction nouvelle. *Les akharniens, Les chevaliers, Les nuées, Les guêpes, La paix* ; traduction d'Eugène Talbot ; préface de Sully Prudhomme ; Éditeur : A. Lemerre ; Paris, 1897.

[2] Adresse URL de l'enregistrement : <http://www.youtube.com/watch?v=t55CC7U82nc&hl=fr>

[3] St Thomas d'Aquin, *De Regno*, Livre II ch.III

[4] *Doctrine de Confucius ou les quatre livres de philosophie morale et politique de la Chine*, Traduit du Chinois par M.G. PAUTHIER, Librairie Garnier Frères, 1921.

[5] TOCQUEVILLE ; *L'Ancien régime et la Révolution*, Livre 2, Chap. IX

GROUPES RÉDUCTEURS ET NOYAUX DIRIGEANTS (1973)

ABRÉGÉ DE SUBVERSION PAR ADRIEN LOUBIER

Comment ces étudiants sérieux, après seulement quelques participations aux AG de grévistes, se sont-ils mutés, pour les uns en révolutionnaires hargneux et violents, et pour les autres en couards prêts à toutes les concessions ? Comment cette *Conférence des Évêques de France* a-t-elle pu déboucher sur des déclarations aussi insipides, consensuelles et pusillanimes ? C'est que ces deux groupes — et tant d'autres avec eux — ont en commun leur mode de fonctionnement en société de pensée. **Catholiques, monarchistes et autres défenseurs du droit naturel ! impossible de survivre en démocratie sans s'instruire au préalable de cette technique de subversion de la pensée réaliste.**



I Introduction

Nous publions ici un large extrait de l'ouvrage *Groupes réducteurs et noyaux dirigeants* dans sa version de 1973. Un grand merci à son auteur-éditeur — Adrien Loubier — d'avoir permis à VLR la mise en ligne exclusive de ce travail capital.

On lira avec intérêt l'ouvrage complet que l'on peut commander aux *Éditions Sainte-Jeanne-d'Arc*, Les Guillots, 18260 Villegenon.

II UN CERTAIN GENRE DE GROUPE

Voilà une expression qui peut paraître hermétique ; elle exprime pourtant assez bien le problème que nous allons nous efforcer de cerner dans les lignes qui suivent.

En effet nous n'avons pas l'intention de nous livrer à une étude exhaustive d'une espèce particulière de groupe humain, telle que :

- syndicats,
- groupes de travail,
- clubs idéologiques,
- cercles d'action catholique,
- symposium,
- forum,
- séminaire,
- recyclage,
- ou tant d'autres prétextes réguliers ou occasionnels de réunions.

C'est plutôt aux caractères qu'ils peuvent avoir en commun, à leur forme sociologique, que nous voudrions nous attacher.

C'est pourquoi nous commencerons en parlant d'un *certain genre de groupe*, que nous définirons, non pas par son étiquette ou son profil extérieur, mais par les lois qui régissent sa nature et son fonctionnement interne.

Nous allons évoquer un certain genre de groupe que l'on pourra aisément reconnaître un peu partout grâce à sa règle du jeu et à son mode de vie, quelle que soit la raison immédiate qui a provoqué sa réunion.

Enfin, si nous disons « un certain genre de groupe », c'est en vue d'éviter toute globalisation ou généralisation abusive.

III LA RÈGLE DU JEU

- Ce spécialiste de “*pédagogie non directive*”, vient de rassembler douze personnes autour d'une table pour leur faire « *prendre conscience* » des nécessités d'un “*recyclage*” ...
- Une dizaine de personnes se sont réunies pour « *échanger* » sur une actualité brûlante qui « *fait problème* ».
- Deux cents étudiants se sont regroupés dans un amphithéâtre pour mettre au point une “*plate-forme de revendications*”, etc.

Parmi les modes de déroulement possible de ce genre de réunion, la plus courante à l'heure actuelle est certainement celle que nous allons définir ici. Mais la manière dont nous allons procéder, suppose que l'on mette en évidence ce qui n'est souvent que diffus, latent, implicite. Nous emploierons, dans ce but, certains mots clés, frappés en gros caractères.

III.1 Deux principes de base : **Liberté - Égalité**

Tout d'abord, on peut dégager deux règles essentielles :

La première est la *liberté* absolue pour les délibérants de penser et de dire ce qu'ils veulent. Cette règle peut être implicite, ou posée ouvertement en absolu. Aucune contrainte, (sauf celle-là). Chacun doit être libre de parler quand il veut. Aucune norme, aucune loi objective, aucune référence morale, aucun dogme, n'est reconnu *a priori*. À chacun sa vérité, ses convictions, son opinion.

La seconde règle est l'*égalité* des délibérants. Ici encore la chose peut être implicitement admise, simplement parce que tel est l'état moyen des esprits. On peut aussi la voir explicitée, posée clairement comme une règle du jeu par l'une des personnes présentes, ou par un animateur. C'est pourquoi ce genre de groupe se réunit souvent autour d'une table ronde, dont la forme même marque l'absence de hiérarchie, garantie de l'égalité des participants.

Il est important de remarquer que ces deux règles sont réciproques l'une de l'autre. Sans l'*égalité* des membres, l'un d'eux pourrait imposer son avis, son idée, son point de vue ou son expérience. Il n'y aurait plus de *liberté*. L'une garantit l'autre. L'une est indispensable à l'autre.

Les deux tendent à la même fin. Cette fin, nous l'appellerons “***libéralisation maximale***” . En effet, **la philosophie générale de ces deux principes, qu'elle soit explicite ou implicite, est que les participants de la réunion soient libérés au maximum de toute *loi* comme de toute *autorité*.** Ainsi, dira-t-on parfois, les individus qui composent le groupe seront dégagés des « *habitudes* », des « *préjugés* », des « *tabous* », des « *inhibitions* », qui les « *conditionnent* ».

III.2 La règle du jeu est-elle possible ?

Mais la règle du jeu rend celui-ci apparemment impossible. Si l'on met en présence des personnes nécessairement diverses par l'âge, le sexe, l'expérience, etc., leur connaissance du problème que l'on va mettre en débat sera “*inéga*le”. Ainsi, les avis seront différents.

Au nom de la *liberté*, chacun exprimera son point de vue. Tout naturellement on cherchera à convaincre les autres que l'on a raison.

Or, au nom de l'*égalité*, aucune autorité n'est reconnue pour prendre une décision, ou simplement pour imposer les compétences ou l'expérience de quelqu'un.

Dès lors, la réunion devient une série d'exposés divergents dont la résultante moyenne est nulle. C'est ce qu'on appelle généralement un “*tour de table*”.

La machine va-t-elle rester bloquée avant d'avoir commencé à tourner ? Aucune décision, aucun acte ne pourra-t-il se dégager de la réunion ? Pourtant l'on veut « *faire marcher l'appareil* ». **Implicite ou explicitement, la libéralisation maximale n'est-elle pas souhaitée par tous ?**

Dès lors, elle devient l'objectif essentiel de la réunion, et prend le pas sur le prétexte autour duquel elle fut organisée.

Cette obstination peut être due à la volonté méthodique d'un *technicien de groupe*, d'un *animateur socioculturel*, d'un *psychotechnicien*, ou simplement d'un manipulateur astucieux. Mais elle peut aussi naître spontanément de l'état moyen des esprits. Il suffit pour cela que la majorité soit convaincue qu'il n'y a pas de vérité objective, donc pas de réalité susceptible de s'imposer à tous comme norme de pensée ou d'action.

Dès lors en effet, **la liberté des délibérants devient un absolu, car chacun paraît en droit de se forger une vérité relative, qui sera son *opinion*. Et puisqu'elle ne sera que son *opinion*, elle ne peut avoir plus de poids qu'une autre, car elle n'est pas moins subjective. L'égalité paraît donc nécessaire.**

III.3 Argument moteur : La Fraternité

Mais il répugne à la nature humaine de parler sans but. L'étalage d'opinions contradictoires est irritant, et provoque un « *blocage* » des esprits. Pour que l'on puisse continuer de réaliser le « *travail social* » que l'on recherche, il faut trouver une « *motivation* » au groupe, lui maintenir sa cohésion. Il faut un « *argument moteur* ».

C'est aux mêmes principes libéraux que l'on va demander de le fournir.

- **Puisqu'il n'y a pas de vérité, mais seulement des *opinions*, il est indispensable de s'unir pour en forger une qui sera celle du groupe.**
- **Puisqu'il n'y a pas de loi extérieure à celui-ci, à laquelle on doive se soumettre, il faut en forger une qui lui soit intérieure, c'est à dire basée sur la *volonté générale*. Ce sera en somme la résultante des *opinions*, égales entre elles, des personnes qui forment le groupe, ou si l'on veut, l'*opinion moyenne*.**

Cet argument moteur peut se résumer ainsi :

Messieurs, seuls nous ne pouvons rien ; livrés à notre individualisme, notre *opinion* sera inutile. Or il faut bien déboucher sur quelque chose, ce qui suppose de nous unir, d'établir une *fraternité* entre nous. Quitte à renoncer parfois à quelque chose de notre *opinion* personnelle, nous devons nous forger une *volonté commune*. Grâce à cette union nous serons plus forts.

IV LES LOIS DE FONCTIONNEMENT DE CE GENRE DE GROUPE

Continuons maintenant par un examen de la vie du groupe. Mais soulignons au passage que la nature même d'une analyse comme celle-ci impose de décrire successivement des phénomènes qui sont généralement plus ou moins simultanés.

IV.1 Loi de réduction

Autour de la table ronde, les délibérants vont donc se trouver "*unis*" par la nécessité fictive d'élaborer leur « *motion commune* ».

Mais si tous les avis sont libres de se former et de s'exprimer, ils sont toutefois plus ou moins vrais, c'est-à-dire que les jugements formulés par les uns et les autres seront plus ou moins en concordance avec la réalité actuelle ou possible. Autrement dit : l'intelligence, la formation ou l'expérience de certains participants est plus grande que celle des autres, quant au sujet étudié. Et ceux-là sont toujours les moins nombreux. Nous sommes ici en présence d'un phénomène statistique, couramment analysé par la *distribution en cloche*, dite « *loi de Gauss* ».

Ce petit nombre de gens compétents a donc une valeur de connaissance positive à apporter au groupe. Dans un contexte de vie normale, on dira que leur « *avis fait autorité* ».

Mais ici, aucune autorité n'est admise. La fiction de l'*égalité* doit être préservée. Ceux dont l'*opinion* est différente, doivent avoir la *liberté* d'opiner. Et **leur nécessaire fraternité n'a pas pour but la connaissance d'une réalité, mais l'élaboration d'une opinion.**

Alors se produit un brassage d'idées, d'avis différents. Plus ils sont variés et nombreux, plus la connaissance de la réalité sera troublée. Peu à peu elle paraîtra incertaine. De cette confusion, alors, naîtront dans les esprits divers amendements, de nouvelles variantes, d'autres opinions. La confusion tend donc à croître.

Ceux qui y voyaient clair tout à l'heure, ont déjà l'esprit barbouillé. D'aucuns ont envie de s'en aller... Mais l'union commande... Il faut se mettre d'accord sur un fond qui soit susceptible de rassembler les suffrages. Pour cela, chacun doit faire un effort. **Ceux qui ont plus d'expérience et d'intelligence du problème étudié sont donc sollicités d'abandonner une part de leur avis personnel, au moins dans le cadre du groupe.**

On trouvera donc finalement une *motion commune*, mais celle-ci s'établira par une réduction de la correspondance entre les idées et la réalité. Il est évident en effet, qu'un accord entre des personnes de jugements différents, basés sur des compétences différentes, ne peut être trouvé que sur un *minimum commun*. D'autant qu'au nom de l'*égalité*, les *opinions* du grand nombre de ceux qui en savent le moins, tendent à l'emporter sur les avis du petit nombre de ceux qui en savent le plus. L'effet de masse jouant ainsi, le degré de connaissance moyen se trouve naturellement nivelé au plus bas.

Nous arrivons donc à la première loi que l'on peut énoncer ainsi :

Théorème 1 : LOI DE RÉDUCTION

Des égaux délibérants, groupés suivant le principe de la *liberté de pensée*, ne peuvent fraterniser autour d'une *motion commune* qu'en opérant une *réduction* dans leur connaissance de la réalité.

Ainsi, l'argument moteur de la *fraternité* conduira à abandonner plus ou moins aisément ce qu'on se sera habitué à ne plus considérer que comme son *opinion*.

IV.2 Loi de sélection

Et le mécanisme continue à tourner. À la réunion suivante, les propositions seront encore plus confuses.

- D'aucuns trouveront que certains points doivent être remis en cause.

- Des difficultés d'application ont surgi, qui vont poser de nouvelles questions et compliquer le problème.
- Ceux qui n'ont pas encore perdu de vue le réel actuel ou possible, sont excédés par tant de discours, ou deviennent moins sûrs d'eux-mêmes.
- Ceux qui aiment bavarder, se plaisent au jeu.

Ainsi, tandis que de nouvelles *réductions* tendent à s'opérer, une *sélection* commence à se produire.

En effet, dans le jeu qui est en train de s'accélérer, tous ne brillent pas également.

En particulier **les hommes d'œuvre**, ceux qui sont le plus portés à l'effort, à la réalisation, au concret, sont mal à l'aise. Ils sont lourds de leur expérience, peu brillants en paroles, et plus naturellement portés à démontrer la vérité par l'efficacité, qu'à convaincre par des discours. Les « *dynamiciens* » diront qu'ils constituent un "*poids mort*". Tôt ou tard, suivant leur degré de réduction ou leur tempérament, leur bon sens va se révolter. Ils voudront « *faire entendre raison* ». Mais cela n'est possible qu'en contrariant le sens de rotation des rouages d'un mécanisme qui est déjà en pleine vitesse et en pleine accélération. Dès lors, il y a *choc*.

- Et dans ce choc, si la personnalité n'est pas assez solide, elle peut être broyée par les dents de l'engrenage, et "*passée à la moulinette*". Telle personne reviendra alors de ces séries de tables rondes, désorientée, désabusée, l'esprit troublé, ayant perdu confiance en elle-même, et prête à toutes les réformes, révolutions ou remises en question, pourvu qu'un meneur lui fasse croire qu'elles sont l'expression de la *volonté générale* ; ou bien, écoeurée, elle se réfugiera dans un relativisme absolu. En bref, on aura désappris quelque chose, on aura été réduit, recyclé, etc.
- Ou bien le choc sera celui d'une personnalité solide, et alors elle rebondira sur les dents de l'engrenage, et elle sera rejetée. Rejet qui peut se manifester calmement par une absence volontaire à la prochaine réunion, ou par des altercations de plus en plus violentes assorties d'un départ fracassant, commenté avec mépris et moquerie par ceux qui restent. Rejet qui peut être encore une pure et simple expulsion de ce gêneur, de ce "*poids mort*", qui ramène constamment sur le tapis son expérience, ou les contraintes du réel. Tel ingénieur peut être prié plus ou moins poliment de quitter le séminaire où son attitude le rend indésirable. Tel monsieur respectable fut conspué et expulsé entre deux "gorilles" dans une assemblée de la Sorbonne en 1968.

Et tandis que ceux qui pourraient apporter le plus de *vérité* au groupe sont peu à peu mis en retrait, c'est au contraire les moins solides qui vont se trouver "*en vedette*". Plus "légers" de connaissances, dépourvus d'expérience, moins préoccupés de la réalité objective, ce sont les bavards, les plumitifs, les étudiants prolongés en professeurs, bref ceux que l'on qualifie couramment aujourd'hui "d'intellectuels", qui vont briller. Peu enclins à l'effort des réalisations, et aux recoupements qu'elles imposent sans cesse, ceux-ci ont depuis longtemps trouvé plus commode les succès oratoires. Or dans le « *travail social* » en cours, l'essentiel est justement de savoir convaincre en parole. C'est l'ère du parlementarisme qui s'offre à eux, dans lequel ils vont se sentir particulièrement à l'aise.

En somme, il s'opère ici, un triage analogue à celui des minerais, qui met en jeu la flottaison par différence de densité des éléments moins lourds. Nous voyons donc apparaître la *loi de sélection*, que l'on peut résumer ainsi :

Théorème II : LOI DE SELECTION

Dans une assemblée d'*égaux délibérants*, groupés suivant le principe de la *liberté de pensée*, la *réduction* consentie au nom de la *fraternité*, s'accompagne d'une *sélection* parmi les individus présents. Cette *sélection* tend à éliminer les personnalités les plus riches, et à mettre en vedette celles qui sont "*réduites*" d'avance.

Ces deux lois, *réduction de la pensée* et *éliminations des personnalités fortes*, semblent condamner les *groupes réducteurs* à la disparition. Logiquement, ils devraient tendre à s'éliminer d'eux-mêmes, car ils fonctionnent à rebours de la réalité. Or nous assistons, depuis deux cents ans, à leur multiplication, devenue quasi exponentielle dans les dernières décades. Il faut donc en chercher la raison dans l'analyse d'autres phénomènes.

V Travaux pratiques

V.1 Introduction

En guise d'exercice (ou de récréation) et à la lumière de l'étude précédente, on pourra analyser les documents suivants en s'efforçant de déterminer par exemple si :

- les animateurs ont les compétences ou l'autorité pour traiter des sujets abordés par le groupe.
- l'*autorité* est nettement perçue ou la *liberté* et l'*égalité* implicites.
- les animateurs manifestent et usent de leur *autorité* pour dire ce qui est, ou au contraire, pour que le groupe élabore "sa" vérité sur une *base réduite commune*.
- il y a adéquation entre d'une part le niveau, l'autorité, la compétence et la capacité d'action des participants et, d'autre part, la complexité et l'échelle des problèmes traités.
- le public est là pour enrichir sa connaissance du réel ou pour "*refaire le monde*".
- le leitmotiv de la réunion est la défense d'un *bien commun* concret ou une *fraternité* — on dirait aujourd'hui *solidarité* — artificielle.
- ce qui ressort de concret de ces réunions, mis à part l'élaboration de *motions* dont l'ambition est de participer à une *prise de conscience universelle* en faveur d'objectifs flous mais politiquement corrects.

V.2 Premier document

Affiche invitant les étudiants à une AG pour discuter de la *Loi sur la Réforme de l'Université* en avril 2009.

VENEZ NOMBREUX DÉFENDRE VOS IDÉES !

Les *Assemblées Générales* ne sont "légitimées" que par le nombre de leurs participants quelles que soient leurs convictions, aussi les incitations pour y participer se font-elles toujours très pressantes.

AG des étudiants

MERCREDI 19 AVRIL

13 heures

Amphi B

Venez nombreux
défendre vos idées!

V.3 Deuxième document

Quest-France
24 novembre 1992

La Politique agricole commune en question « Développer la solidarité »

Deux cents personnes ont participé à la réunion sur la Politique agricole commune, organisée à la Maison diocésaine par les Chrétiens en monde rural et le M.R.J.C. Pour moitié des agriculteurs et pour moitié des jeunes en formation.

Prêtre et économiste, Laurent Laot est parti de la situation de trois exploitations d'Ille-et-Vilaine. Ses constats : le monde agricole est peu uni de par la spécialisation. Chaque exploitation est devenue individuelle. Chaque exploitant ne pense pas sa production comme un élément dans l'ensemble de l'agriculture.

Or, c'est dans cette dernière direction que L. Laot invite à regarder, en préconisant le développement de la solidarité à l'intérieur de projets globaux. Solidarité entre aujourd'hui et demain. Solidarité entre Nord et Sud.

On sait maintenant que le développement des pays du tiers-monde passe par l'accès de ces pays à la production. Dès lors, cela suppose qu'ici on ne produise dans la limite de ce qui peut être vendu. Solidarité encore entre les différents produc-



La Politique agricole commune, un sujet qui suscite de nombreuses questions. On en a eu la preuve à la Maison diocésaine de Rennes.

teurs et avec les autres catégories socio-professionnelles.

On a redit que l'agriculteur peut prétendre à de nouvelles fonctions, par exemple dans le

domaine de l'environnement ou des besoins sociaux.

L'Évangile a été appelé pour éclairer la dimension chrétienne. Ce qui a donné lieu à un débat

intéressant sur le sens de l'homme dans la Création. La

démarche aura une suite le 7 février à la salle paroissiale Saint-Paul à Rennes.

La Politique agricole commune en question « Développer la solidarité »

PAC-Solidarite

Deux cents personnes ont participé à la réunion sur la *Politique agricole commune*, organisée à la Maison diocésaine par les Chrétiens en monde rural et le M.R.J.C. Pour moitié des agriculteurs et pour moitié des jeunes en formation.

Prêtre et économiste, Laurent L. est parti de la situation de trois exploitations d'Ille-et-Vilaine. Ses constats : le monde agricole est peu uni de par la spécialisation. Chaque exploitation est devenue individuelle. Chaque exploitant ne pense pas sa production comme un élément dans l'ensemble de l'agriculture.

Or, c'est dans cette dernière direction que L. L. invite à regarder, en préconisant le développement de la *solidarité* à l'intérieur de projets globaux.

- *solidarité* entre aujourd'hui et demain.
- *solidarité* entre Nord et Sud. On sait maintenant que le développement des pays du tiers-monde passe par l'accès de ces pays à la production. Dès lors, cela suppose qu'ici on ne produise dans la limite de ce qui peut être vendu.
- *solidarité* encore entre les différents producteurs et avec les autres catégories socio-professionnelles.

On a redit que l'agriculteur peut prétendre à de nouvelles fonctions, par exemple dans le domaine de l'environnement ou des besoins sociaux. L'Évangile a été appelé pour éclairer la dimension chrétienne. Ce qui a donné lieu à un débat intéressant sur le sens de l'homme dans la Création. La démarche aura une suite le 7 février à la salle paroissiale Saint-Paul à Rennes.

V.4 Troisième document

Ouest-France
Lundi 25 novembre 1991

Religions

Saint-Ouen : 4 000 chrétiens en " états généraux " Pour un nouveau concile

Quatre mille chrétiens ont participé ce week-end à Saint-Ouen, près de Paris, aux premiers "états généraux de l'espérance". Ils ont demandé la convocation d'un nouveau concile.

PARIS. - La critique et la dénonciation ont revêtu ce week-end à Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis) les couleurs de la fête ; " L'appel au dialogue " lancé en 1989 par mille huit cents déçus d'une Église « **autoritaire, méprisante et recroquevillée sur elle-même** » a bien été entendu, selon Georges Montaron, le directeur de " Témoignage Chrétien " initiateur de ce rassemblement : quatre mille fidèles étaient samedi et dimanche au rendez-vous des premiers " états généraux de l'espérance ".

Quatre mille fidèles, « **quatre mille paroles pour l'an 2 000** » : jeux scéniques, orchestre, quatuor classique ont annoncé le désir « **d'une citoyenneté nouvelle** » dans une Église « **toujours trop frileuse** ». Priorité à cinq thèmes : la démocratie dans l'Église ; l'économie solidaire ; l'éthique ; la modernité ;

la construction de la paix. L'espérance et la présence de quatre évêques (1), dont Mgr Daloz, représentant le président de l'épiscopat, invitaient certes à la pondération et au changement de ton ; les débats n'ont pas manqué, cependant, de raviver les passions.

Pour des ministres élus

« **Oui, il existe une morale universelle à laquelle tout être humain peut se référer** », explique France Quéré dans le carrefour sur l'éthique. « **Les valeurs ne sont pas immuables, lui répond quelqu'un. Elles sont remises en question, tout comme les hiérarchies qui les prônent.** »

Venus « **expérimenter la démocratie dans l'Église** », les 4000 fidèles optent pour la création d'instances destinées à gérer... les conflits. Ils répondent au manque de prêtres par « **l'élection de ministres à temps partiel, sans discrimination de sexe, ni de situation matrimoniale** ».

« **Ne soyons pas des fossoyeurs des espérances déçues** », demande Geneviève Jacques, secrétaire générale de

la Cimade, en intervenant sur les moyens de « **bâtir une économie solidaire** ».

« Vatican II dépassé »

« **Quatre conciles en cinq siècles, c'est trop peu** », conclut, unanime, l'atelier sur « **la démocratie dans l'Église** » : il réclame un nouveau concile, « **plus représentatif et plus œcuménique que Vatican II** ».

« **Vatican II est déjà dépassé**, explique Edmond Vanderersch, l'un des organisateurs du rassemblement. **L'Église doit s'activer si elle veut suivre le train.** »

La marche risque d'être difficile : depuis Vatican II, ces fidèles ont pris de l'âge et le renouvellement se fait attendre. Devant l'ampleur de la tâche soulevée par l'assemblée, la musique d'un téléfilm américain choisi pour ces premiers états généraux apparaît bien ambitieuse. Peut-être trop ? Son titre : « **Mission impossible** »...

P. BARNERIAS

(1) Lucien Daloz (Besançon), Guy Deroubaix (Saint-Denis), Jacques Gaillot (Évreux), André Lacrampe (Mission de France).

Saint-Ouen : 4 000 chrétiens en "états généraux" Pour un nouveau concile

Quatre mille chrétiens ont participé ce week-end à Saint-Ouen, près de Paris, aux premiers "états généraux de l'espérance". Ils ont demandé la convocation d'un nouveau concile.

PARIS. - La critique et la dénonciation ont revêtu ce week-end à Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis) les couleurs de la fête. « *L'appel au dialogue* » lancé en 1989 par mille huit cents déçus d'une Église « **autoritaire, méprisante et recroquevillée sur elle-même** » a bien été entendu, selon Georges Montaron, le directeur de *Témoignage Chrétien* initiateur de ce rassemblement : quatre mille fidèles étaient samedi et dimanche au rendez-vous des premiers "états généraux de l'espérance" .

Quatre mille fidèles, « **quatre mille paroles pour l'an 2 000** » : jeux scéniques, orchestre, quatuor classique ont annoncé le désir « **d'une citoyenneté nouvelle** » dans une Église « **toujours trop frileuse** ».

Priorité à cinq thèmes :

- la démocratie *dans l'Église* ;
- l'économie *solidaire* ;
- l'éthique ;
- la modernité ;
- la construction de la *paix*.

L'espérance et la présence de quatre évêques (1), dont Mgr Daloz, représentant le président de l'épiscopat, invitaient certes à la pondération et au changement de ton ; les débats n'ont pas manqué, cependant, de raviver les passions.

Pour des ministres élus

« **Oui, il existe une morale universelle à laquelle tout être humain peut se référer** », explique France Quéré dans le *carrefour sur l'éthique*.

« **Les valeurs ne sont pas Immuables, lui répond quelqu'un. Elles sont remises en question, tout comme les hiérarchies qui les prônent.** »

Venus « **expérimenter la démocratie dans l'Église** », les 4000 fidèles optent pour la création d'instances destinées à gérer... les conflits. Ils répondent au manque de prêtres par « **l'élection de ministres à temps partiel, sans discrimination de sexe, ni de situation matrimoniale** ».

« **Ne soyons pas des fossoyeurs des espérances déçues** », demande Geneviève Jacques, secrétaire générale de la *Cimade*, en intervenant sur les moyens de « **bâtir une économie solidaire** ».

Vatican II dépassé

« **Quatre conciles en cinq siècles, c'est trop peu** », conclut, unanime, l'atelier sur « **la démocratie dans l'Église** » : il réclame un nouveau concile, « **plus représentatif et plus œcuménique que Vatican II** ».

« **Vatican II est déjà dépassé** », explique Edmond Vandermersch, l'un des organisateurs du rassemblement. **L'Église doit s'activer si elle veut suivre le train.** »

La marche risque d'être difficile : depuis Vatican II, ces fidèles ont pris de l'âge et le renouvellement se fait attendre. Devant l'ampleur de la tâche soulevée par l'assemblée, la musique d'un téléfilm américain choisi pour ces premiers *états généraux* apparaît bien ambitieuse. Peut-être trop ? Son titre : « **Mission impossible** »...

P. B.

(1) Lucien Daloz (Besançon), Guy Deroubaix (Saint-Denis), Jacques Gaillot (Évreux), André Lacrampe (Mission de France).

V.5 Quatrième document

Un seul toit pour six religions. rue de Châtillon Un lieu d'apprentissage de la fraternité et de la



Côte à côte, les représentants des six religions.



Parmi l'assistance, le bonze de la pagode cambodienne de Rennes

Ce n'est pas un hasard si le centre interreligions a ouvert ses portes, 7, rue de Châtillon, en pleine querre du Golfe. Au moment où les armes risquent de dresser les uns contre les autres des hommes de confessions religieuses différentes, à Rennes, quelques pionniers font le pari « **qu'entre croyants, dans le respect des convictions de chacun, il est possible d'apprendre ce qu'est la paix et la fraternité** ». Un pari qu'ils ne veulent plus tenir seuls. Ils proposent aux membres de leurs communautés de le rejoindre.

C'est un local modeste, de petite dimension, promis d'ailleurs à la démolition. Il constitue pourtant une première en France. Six religions sous un même toit. Du jamais vu. Pour en arriver là, il a fallu du temps. Tout a commencé en octobre 1988 par une invitation lancée par les catholiques aux protestants, orthodoxes, Israélites, musulmans et bouddhistes. En dix-huit mois, les sept représentants se sont vus huit fois. Premier résultat : une déclaration commune sur le droit des plus pauvres, à l'occasion de l'année

des droits de l'homme. Elle a été exposée à la mairie pendant plusieurs mois. Les bouddhistes l'ont même placée dans leur grande pagode de Paris.

Une nouvelle déclaration a été signée en septembre 1990 sur les droits des enfants. C'est dans ce contexte qu'est survenue la guerre du Golfe. De quoi mettre à l'épreuve la solidité du groupe. En fait, elle est l'occasion d'un nouveau pas en avant. Outre une troisième déclaration qui dépasse le conflit du Moyen-Orient, pour évoquer tous ceux qui se prolongent dans le monde, la décision a été prise d'avoir pignon sur rue.



Au 7, rue de Châtillon, au rez-de-chaussée d'un immeuble promis à la démolition, le centre interreligions, une première en France.

Ne pas se cacher les différences

Que se passera-t-il dans le local de la rue de Châtillon ? Une permanence y sera organisée selon une fréquence à définir, plutôt l'après-midi entre 14 h 30 et 19 h. On pourra s'y renseigner, échanger. Les grandes fêtes propres à chaque religion y seront solennisées. On pense au carême chrétien, au ramadan musulman, à la pâque juive, à la fête des morts bouddhiste. Le Dr Saur suggère d'organiser une rencontre sur l'alimentation et la spiritualité. Précédemment, un échange a eu lieu sur la manière d'approcher la mort.

Pour avoir cheminé ensemble depuis tant de mois, les partenaires savent qu'il ne faut pas aller trop vite. C'est ainsi que la prière en commun n'est pas envisagée : « **Le moment n'est pas venu**, observe Éric Granet, qui fait partie de la communauté Israélite. **Les**

mots que nous employons ne recouvrent pas la même réalité. » « **On ne veut pas se cacher les différences**, précise le P. Pontais. **La réalité est trop complexe. Autrement, nous passerions à côté. Nous ne voulons pas faire une moyenne entre nous. Ce ne serait respecter personne.** » C'est pourquoi le terme « Dieu » a été supprimé d'une déclaration par égard pour les bouddhistes qui ne le demandaient pas. Un représentant de la communauté musulmane attend de ce lieu « **d'être connu dans ce qu'on a d'essentiel pour être reconnu à l'intérieur de nos communautés.** »

C'est bien là tout l'enjeu. Est-ce que cet élan parti de quelques-uns s'étendra aux communautés elles-mêmes ?

F. RICHARD

Un seul toit pour six religions, rue de Châtillon Un lieu d'apprentissage de la fraternité et de la paix

Maison Inter Religions

Ce n'est pas un hasard si le centre interreligions a ouvert ses portes, 7, rue de Châtillon, en pleine guerre du Golfe. Au moment où les armes risquent de dresser les uns contre les autres des hommes de confessions religieuses différentes, à Rennes, quelques pionniers font le pari « ***qu'entre croyants, dans le respect des convictions de chacun, il est possible d'apprendre ce qu'est la paix et la fraternité*** ». Un pari qu'ils ne veulent plus tenir seuls. Ils proposent aux membres de leurs communautés de les rejoindre.

C'est un local modeste, de petite dimension, promis d'ailleurs à la démolition. Il constitue pourtant une première en France. Six religions sous un même toit. Du jamais vu. Pour en arriver là, il a fallu du temps. Tout a commencé en octobre 1988 par une invitation lancée par les catholiques aux protestants, orthodoxes, Israélites, musulmans et bouddhistes.

En dix-huit mois, les sept représentants se sont vus huit fois. Premier résultat :

- une *déclaration commune* sur le *droit des plus pauvres*, à l'occasion de l'année des droits de l'homme. Elle a été exposée à la mairie pendant plusieurs mois. Les bouddhistes l'ont même placée dans leur grande pagode de Paris.
- Une *nouvelle déclaration* a été signée en septembre 1990 *sur les droits des enfants*.

C'est dans ce contexte qu'est survenue la guerre du Golfe. De quoi mettre à l'épreuve la solidité du groupe. En fait, elle est l'occasion d'un nouveau pas en avant. Outre une troisième déclaration qui dépasse le conflit du Moyen-Orient, pour évoquer tous ceux qui se prolongent dans le monde, la décision a été prise d'avoir pignon sur rue.

Ne pas se cacher les différences

Que se passera-t-il dans le local de la rue de Châtillon ? Une permanence y sera organisée selon une fréquence à définir, plutôt l'après-midi entre 14 h 30 et 19 h On pourra s'y renseigner, échanger. Les grandes fêtes propres à chaque religion y seront solennisées. On pense

- au carême chrétien,
- au ramadan musulman,
- à la pâque juive,
- à la fête des morts bouddhiste.

Le Dr Saur suggère d'organiser une rencontre sur l'alimentation et la spiritualité. Précédemment, un échange a eu lieu sur la manière d'approcher la mort.

Pour avoir cheminé ensemble depuis tant de mois, les partenaires savent qu'il ne faut pas aller trop vite. C'est ainsi que **la prière en commun n'est pas envisagée** :

- « ***Le moment n'est pas venu*** », observe Éric Granet, qui fait partie de la communauté Israélite. Les mots que nous employons ne recouvrent pas la même réalité. »
- « On ne veut pas se cacher les différences, précise le P. Pontais. La réalité est trop complexe. Autrement, nous passerions à côté. Nous ne voulons pas faire une moyenne entre nous. Ce ne serait respecter personne ».

C'est pourquoi le terme « Dieu » a été supprimé d'une déclaration par égard pour les bouddhistes qui ne le demandaient pas.

Un représentant de la communauté musulmane attend de ce lieu « *d'être connu dans ce qu'on a d'essentiel pour être reconnu à l'intérieur de nos communautés.* » C'est bien là tout l'enjeu. Est-ce que cet élan parti de quelques-uns s'étendra aux communautés elles-mêmes ?

F. R.

VI LES NOYAUX DIRIGEANTS

VI.1 La doctrine imaginée

Un véritable *lavage sociologique des cerveaux* peut donc s'opérer autour de la table ronde d'un recyclage ou d'un séminaire, comme au cours de la réunion d'une section syndicale, ou d'une commission de travail qui « *cherche sa motivation* ».

Mais il convient de bien remarquer que cette *réduction du réel* dans les esprits, s'accompagne d'une *création*. En effet, la *libéralisation* qui s'accroît « *affranchit* » les intelligences, élimine les contraintes du monde extérieur, met les *opinions* à l'abri des cruels impératifs de la réalité.

Le *Travail Social* passe de l'attaque à la défense : pour affranchir la pensée, il l'isole du monde et de la vie, au lieu de les lui soumettre. Il élimine le réel dans l'esprit au lieu de réduire l'inintelligible dans l'objet. (Augustin Cochin).

La pensée est enfin libre. La troupe raisonnante peut alors « *créer* » un monde imaginaire dont elle sera maîtresse. L'ère des « *lumières* », de la « *raison souveraine* », de la « *libre pensée* », est ouverte.

Que restera-t-il de ce travail après la réunion ?

- Les *motions* qu'il produira fondront généralement comme du beurre au soleil des réalités.
- **Mais le mode de pensée des hommes aura été modifié. Détournée de son application à la réalité actuelle ou possible, leur intelligence n'évoluera plus que sur les nuées de l'idéalisme.**
- **À la limite, le réel deviendra l'ennemi qu'il faut détruire, pour qu'il puisse faire place à la création du monde imaginaire que l'on a rêvé.** Et cela peut aller fort loin ! Nous ne citerons qu'un exemple, celui de Carrier, le « *bourreau de Nantes* », qui s'écriait en massacrant les femmes et les enfants : « **Nous ferons périr la moitié de la France plutôt que d'abandonner notre idée** ». Entendez : Nous ferons périr la réalité d'un peuple, plutôt que d'abandonner la nuée de notre rêve. Tel était le fruit du *travail social* des clubs jacobins. Nous sommes donc en présence d'un corollaire de la *loi de réduction* qui peut se résumer ainsi :

Corollaire 1 : LA DOCTRINE IMAGINÉE

La *réduction* du rapport des idées à la réalité au sein d'un groupe, entraîne la création d'une « *doctrine imaginée* » autour de l'*opinion moyenne* des personnes qui le constituent. Cette doctrine imaginée est d'autant plus haut placée sur les nuées que la *réduction* aura été plus intense.

VI.2 Les princes des nuées

Mais si certains sont plus réfractaires que d'autres au processus de *réduction*, il en va de même pour le jeu de cette *création*. Ceux qui sont plus « *légers* » y sont plus doués et tendent à voler plus haut. Plus commodément entraînés par les courants d'air dominants de l'*opinion moyenne*, ils sont plus facilement « *dans le vent* ».

Tandis que les personnalités les plus solides, les esprits les plus réalistes, sont incapables d'assimiler ce jeu qui contredit leur naturel, les « *beaux parleurs* » sont au contraire dans leur élément. Les voici enfin libres de satisfaire leur tendance à l'idéalisme, voire même de se venger de ce monde du réel, qui ne leur a accordé qu'un rôle médiocre, en rêvant un univers qui leur convient ! C'est tout de même plus commode que de se heurter à celui qui existe. C'est aussi plus exaltant pour l'orgueil de l'homme que de se soumettre humblement à l'ordre des choses. Nous retrouvons donc ici un corollaire de la *loi de sélection* que l'on peut résumer ainsi :

Corollaire 2 : LES PRINCES DES NUÉES

Les personnalités peu consistantes, mais parfois brillantes, que le *groupe réducteur* tend à sélectionner, sont tout naturellement les *princes des nuées* de la *doctrine imaginée*. Ils en sont les *parlementaires*.

VI.3 Le gouvernement du Groupe

Mais le *groupe* pris en lui-même, n'est qu'une entité dépourvue de personnalité. Du point de vue de la pensée comme du point de vue de l'action, le *groupe* n'est rien de plus que le rassemblement d'un certain nombre d'individus. Il n'est donc pas plus capable de penser que d'agir. Parler de *conscience* ou de *décision collective*, c'est créer un mythe, c'est prendre une fiction pour une réalité. Ce à quoi porte tout naturellement ce petit "jeu de société".

En effet sans aller bien loin, à l'issue de la réunion ou pendant celle-ci, il va bien falloir proposer une *motion* qui sera censée représenter la *doctrine imaginée* par la prétendue *conscience collective*. Un de nos lecteurs a-t-il déjà vu un groupe écrire une *motion* ? Bien sûr que non ! Pour écrire il faut un porte-plume. Pour tenir le porte-plume il faut une main. Et pour guider la main il faut une intelligence et une volonté personnelle.

La réalité la plus matérielle et la plus immédiate renvoie donc brutalement l'acte collectif dans les nuages. Il faut que quelqu'un écrive pour les autres. Et ce quelqu'un sera tout naturellement un *prince des nuées* sélectionné par le mécanisme ; généralement un "chic type" pas très doué, qui bravement acceptera la corvée.

Mais dès les premiers mots, il va se sentir perdu. Comment présenter le papier ? Quels mots employer ? Depuis le temps qu'on parle, on a dit tant de choses diverses et contradictoires ! Comment les résumer ?

Alors un autre *prince des nuées*, ou plusieurs autres, vont l'aider. On lui suggérera la présentation. Telle phrase lui sera dictée, tel mot suggéré plutôt qu'un autre.

Et voici que le gouvernement du groupe s'organise, à l'insu du plus grand nombre, et parfois même, au début, de ceux qui en seront les tenants. Peu à peu, un petit noyau va se former, constitué généralement par des ratés ou des aigris, qui sont plus particulièrement portés à imaginer un monde fait pour eux, puisque celui du réel les a méconnus. Ceux là ont souvent déjà quelques idées de la "*nuée*" sur laquelle ils voudraient s'installer. Non seulement leur horreur du réel les met particulièrement à l'aise dans la *libéralisation maximale* qui s'opère, mais **voici que s'offre à eux un pouvoir très réel, bien qu'occulte.**

D'un côté l'assemblée d'*égaux délibérants* se présente à eux comme une pâte molle, comme un troupeau sans chef.

- Ils y discernent déjà les ennemis des nuées, les "*moutons noirs*", ceux contre lesquels ils ont tant de rancœur à satisfaire, et dont ils sentent le malaise.
- Ils y reconnaissent aussi les inconsistants faciles à manier, les "*braves gens*" qui n'y voient pas très clair, les vaniteux et les "beaux parleurs". Et ils perçoivent aussi leurs semblables.

De l'autre côté, ils voient une ou deux "cloches" munies d'un porte-plume dont elles ne savent que faire, mais flattées de la confiance que leur a fait l'assemblée. Alors on se glisse. On suggère. On infléchit. Au besoin on dicte. On fait parler celui-ci, on isole celui-là.... Une difficulté s'élève ? On rappelle l'*égalité*. On égare la discussion. On renvoie la question au groupe ...

Et celui, ou ceux, qui commencent à "*tirer les ficelles*" constatent que cela marche. Le mécanisme tourne. Mais il ne tourne plus seul. Maintenant, quelqu'un commande et gouverne son mouvement. Son *noyau dirigeant* est en place.

Alors des actes sont possibles. **Naturellement, l'illusion de la décision collective sera maintenue à tout prix.** Mais ce que l'on désignera ainsi, ne sera rien de plus que l'aval par oui ou par non d'une décision personnelle, adoptée par un nombre très restreint de dirigeants "de fait", dont l'accord profond réside dans leur état de *princes des nuées*.

En définitive, le groupe ne sera plus qu'un troupeau manipulé, dont les individus ne pourront qu'approuver des *motions* écrites par une personne, et proposées par une autre. Le rêve égalitaire et libéral mènera donc à la dictature occulte d'une minorité irresponsable.

- Phénomène que l'on peut retrouver à tous les niveaux de la vie sociale,
- dans le conseil d'administration d'une société anonyme ou
- dans un parlement,
- dans un groupe d'action catholique ou
- dans un synode d'évêques,
- dans un syndicat ou dans une coopérative...

Ici encore la réalité quotidienne nous les met parfois sous les yeux : synarchie, Franc-Maçonnerie, technocratie, Assemblée permanente, Gouvernement du "parti". Tous systèmes qui mettent en jeu des manipulations successives par des « *cercles intérieurs* » de plus en plus restreints.

Le fonctionnement reste toujours le même. Le plus souvent aucun pouvoir officiel n'appartient au *noyau dirigeant*, pas même la moindre présidence. Donc aucune responsabilité ne peut lui être infligée. Si cela tourne mal, c'est la potiche qui tient l'estrade que l'on casse ! Une autre la remplace. Mais le *noyau dirigeant* demeure.

Les Francs-Maçons du siècle dernier appelaient ce mode de gouvernement « *l'art royal* ». « Art royal », certes, mais d'un roi sans nom, sans responsabilité, et sans autre couronne que la satisfaction de sa volonté de puissance.

VI.4 La technique de groupe méthodique

Nous avons mis en relief volontairement la constitution en quelque sorte spontanée du *noyau dirigeant*. Dans les débuts, en effet, l'amorçage du phénomène sociologique des *groupes réducteurs* peut en quelque sorte fonctionner tout seul.

Mais il n'en va pas ainsi longtemps.

Si le *noyau dirigeant* ne prend pas sa place aux commandes de l'appareil, l'existence même de celui-ci ne passera pas le cap de la première ou de la deuxième réunion. Livré à lui-même il se démantèlera tout seul.

Mais plus le consensus social est porté au vague des idées, au *libéralisme* et à l'*égalitarisme*, plus il y a de chances qu'un *prince des nuées* soit là pour prendre les choses en main. Aussi ne faut-il pas s'étonner si l'appareil semble parfois fonctionner tout seul.

Spontanéité qui peut faire illusion, et rendre même difficile le discernement des vraies causes du phénomène. « *Comment ce groupe, animé semblait-il des meilleures intentions, a-t-il pu en arriver là ?* » dira-t-on en lisant ses *motions* ou en constatant la *réduction* opérée dans ses membres. Et l'on se condamnera à ne pas voir les vraies racines du mal, si l'on se borne à chercher qui a pu organiser une telle corruption.

Car, si une organisation existe après un certain temps il pouvait fort bien ne pas y en avoir au début. Et pour comble, la partie apparente de cette organisation n'en est que la façade. **Derrière le président potiche, rarement on aura discerné les vrais moteurs du *noyau dirigeant*, dont l'efficacité repose sur le fait qu'on les ignore.**

Ainsi avons nous voulu insister sur les vraies racines de ce mécanisme sociologique, qui résident dans sa *règle du jeu*, ainsi que sur son fonctionnement le plus général. Mais il est évident que la courbe du milieu est encore plus accentuée, la *libéralisation maximale* plus rapide, la *réduction* plus efficace, la *sélection* plus intense, lorsque le jeu est méthodiquement organisé par une équipe d'animation. Plus les engrenages sont clairement

définis au départ et fermement maintenus en place, plus on commande consciencieusement leur mise en rotation, plus les phénomènes que nous venons d'étudier sont rapides. Ils sont aussi plus évidents.

C'est par exemple la technique de groupe systématisée, avec ses diverses applications, telles que « *pédagogie non directive* », « *libre expression* », « *recyclages* », « *séminaires* », etc.. C'est encore la forme d'action des groupes de pression à structure des *cercles intérieurs* : PSU, franc-maçonnerie, Action catholique centralisée, clubs idéologiques, etc.. Ici la *libéralisation maximale* est préalablement recherchée. Point n'est besoin qu'un *noyau* prenne conscience du mode de fonctionnement de l'appareil. Sa forme est connue auparavant, au moins par certains, et sa fin méthodiquement poursuivie.

Mais **toujours on retrouvera les mêmes principes de base, *Liberté, Égalité, Fraternité*, et le mécanisme social auquel ils aboutissent. Le fonctionnement sera lui aussi le même, et l'on y retrouvera les mêmes *lois de réduction* et de *sélection*.**

VII UN AUTRE GENRE DE GROUPE

Après l'analyse précédente, il peut être utile d'envisager au moins sommairement, les bases sur lesquelles un travail de groupe constructif peut s'établir. Nous supposons naturellement que la constitution de ce groupe est légitime et souhaitable.

Dès le départ, nous avons vu que le dyptique *Liberté-Égalité* semblait vouloir faire éclater le groupe. Pour lui maintenir son objectif de *libéralisation maximale*, pour en faire un *groupe réducteur*, il a fallu s'entêter.

Mais on peut aussi réagir plus sainement. Le simple bon sens y suffit. Quand on a remué des idées pendant un moment, que la structure du groupe rend difficile son fonctionnement, et tend à l'écarter de la réalité, il apparaît tout simplement nécessaire de réviser sa forme. C'est ce que nous allons faire ici.

VII.1 La liberté du libéral

En premier lieu, faut-il accepter inconsidérément la *liberté d'opinion* comme un absolu en soi ? Que recouvre en fait l'attitude du "*libre penseur*" ? Un examen critique s'impose ici.

La *liberté* selon le dictionnaire Larousse, c'est l'absence de contrainte. Mais si l'on prend à la lettre cette définition, elle peut conduire aux absurdités les plus énormes.

Supposons par exemple que Pierre se trouve dans sa chambre au premier étage. Il a pleine *liberté* de se déplacer, en ce sens qu'il n'est pas contraint de rester en place, ou de se mouvoir dans telle direction plutôt que dans telle autre.

- S'il veut maintenant sortir de la chambre où il se trouve, il sera libre de le faire, mais à condition de passer par la porte. S'il prétend traverser un mur au nom de sa liberté, il se cassera le nez.
- Et si Pierre veut descendre au rez-de-chaussée, il est libre de le faire, mais à condition de passer par l'escalier.
- S'il se jette par la fenêtre, il risque fort de se blesser.

Autrement dit, **Pierre ne sera libre qu'à condition de soumettre sa volonté aux multiples contraintes de la réalité qui l'entoure.**

Mais cet homme peut refuser cette soumission, et adorer stupidement sa prétendue *liberté*. Celle-ci devient alors pour lui la licence de faire n'importe quoi. Se jeter par la fenêtre, par

exemple. Au besoin vous chercherez à l'en empêcher. Mais alors vous le contraindrez à se soumettre à la réalité. Cessera-t-il d'être libre ? Ce faisant, porterez-vous atteinte à sa liberté ? Évidemment non ; au contraire.

- Car, si cet homme nie la pesanteur et se jette dans le vide, en fait, c'est qu'il n'est plus libre. Il est devenu fou, ce qui est une contrainte mentale.
- Ou bien, s'il se trompe, sa liberté cesse lorsqu'il a posé son acte. Ensuite il devient le jouet d'une force qu'il ne peut plus maîtriser. Il tombe et il *subit* les conséquences de sa chute.

Sur le plan moral, intellectuel, pédagogique ou professionnel, le libéral, le libre penseur, nos égaux délibérants de tout à l'heure, refusent en fait les contraintes de la réalité. Ce sont des fous qui nient la pesanteur. Et comme eux, ils cessent d'être libres, et deviennent esclaves de leurs passions, de leurs désirs, de leurs ambitions, des rêves qu'ils construisent sur les nuées, puis des conséquences des actes que leur déraison leur aura fait poser.

VII.2 La vraie liberté

Vous connaîtrez la vérité et la vérité vous rendra libres.
St. Jean 8-32.

Pour qu'il y ait *liberté*, il faut en effet reconnaître d'abord l'ordre des choses, les lois qui régissent la matière, celles qui gouvernent l'ordre moral, physiologique, social, professionnel, etc.

Pour cela il faut rechercher l'accord, l'identité entre sa pensée et la réalité. C'est l'acte même d'intelligence, de *intelligere*, connaître, lire dans les choses. Au terme de cet accord, il y a la *vérité*, qui sera d'autant plus complète qu'il sera parfait. C'est alors que l'on sera libre.

Libre par exemple de construire un escalier, un ascenseur, un avion ou une fusée, pour vaincre la force de pesanteur en se soumettant à son existence et à ses lois. « *On ne commande à la nature qu'en lui obéissant* », disait Francis Bacon.

Ainsi pour construire un pont, il faut d'abord étudier les lois de la mécanique, afin de les vaincre en s'y soumettant. Plus l'ingénieur les a comprises, mieux il pourra s'appuyer sur leur réalité, plus son pont sera réussi.

De même celui qui prétend construire une société, une pédagogie, une entreprise ou une profession, doit d'abord étudier les réalités objectives, les lois naturelles, l'ordre des choses, dans le domaine à l'amélioration duquel il prétend appliquer ses efforts. Plus il en aura l'intelligence, plus son œuvre sera réussie.

Ainsi, dans un *groupe réaliste* (par opposition au *groupe réducteur*) ce n'est pas la liberté qui sera posée comme absolue au départ. Elle doit au contraire devenir le but à atteindre. Et **pour atteindre à cette liberté, le moyen qui doit être affirmé tout d'abord, c'est la soumission au réel.** Alors les intelligences pourront pénétrer cette réalité et trouver la vérité, qui seule peut rendre *libre*.

VII.3 Égalité et Hiérarchie

Depuis plus de trente ans que je tiens la plume philosophique, j'ai toujours représenté la *souveraineté du peuple* comme une mystification oppressive, et l'égalité comme un ignoble mensonge.
Auguste Comte

Si tu manges ce fruit tu seras l'égal de Dieu. Le Serpent

Quant au problème de l'*égalité*, elle apparaît bien comme la première des nuées, celle qu'engendre directement le *libéralisme*. S'il est possible de défendre la vraie *liberté* en prenant le contre-pied de l'attitude libérale, ici, rien ne peut être tenté. **L'égalité n'est pas récupérable. Elle n'est qu'une redoutable contradiction de la réalité.**

Elle est tout d'abord une notion mathématique qui ne peut s'appliquer qu'à la quantité. L'employer en parlant des personnes est donc déjà au niveau des mots, une absurdité. Deux personnes sont en effet différentes. Elles peuvent à la rigueur peser aussi lourd l'une que l'autre, et l'on pourra dire que leurs poids sont égaux. Mais dire que « *les hommes sont égaux entre eux* » est aussi dépourvu de sens que de dire : « *deux champs sont égaux* », ou « *deux villes sont égales*. »

Quant au sens que l'on cherche à faire passer sous ce mot d'*égalité*, il n'est que le refus de la réalité. Et la réalité, c'est qu'une quelconque des qualités d'un individu n'est que très accidentellement l'égale de celle d'un autre ; c'est qu'il est impossible que toutes les qualités d'un individu soient égales à celles d'un autre ; c'est que de deux individus, l'un est toujours supérieur à l'autre, au moins dans un domaine particulier, sinon dans l'ensemble de ses dons.

La réalité c'est qu'il y a *inégalité* et *diversité*.

- L'un est plus adroit, l'autre pèse plus lourd ;
- l'un est plus travailleur, l'autre plus vertueux ;
- l'un est plus intelligent, l'autre plus doué de mémoire, etc.

Et ce sont justement ces inégalités qui rendent possible la vie sociale. Car dans toute société, il faut

- des mathématiciens pour calculer,
- des chefs pour gouverner,
- des hommes habiles pour travailler de leurs mains,
- des hommes sages pour gérer,
- des inventeurs pour inventer,
- des entrepreneurs pour entreprendre,
- des guerriers pour défendre la cité...

Rechercher l'*égalité*, c'est tuer la vie sociale. Un groupe d'*égaux délibérants*, tel que nous l'avons vu, n'est pas une société, c'est une *dissociété*. **C'est pourquoi l'argument de la *fraternité*, de l'union nécessaire, est indispensable pour lui maintenir un semblant de cohésion, et le livrer aux mains des manipulateurs.**

La mystification oppressive de la souveraineté du peuple conduira les égaux, par le chemin de la *réduction*, à la tyrannie des *noyaux dirigeants*. Devant eux ils ne seront plus un peuple, mais un troupeau de moutons, munis chacun d'un bulletin de vote.

Tant pis pour eux si leur jalousie les a rendus assez vils, pour ne pas accepter la réalité de leurs infériorités comme celles de leurs supériorités ; tant pis pour eux si leur orgueil les a rendus assez sots pour croire à l'ignoble mensonge social de l'*égalité*, ou confondre celle-ci avec la justice. Même au ciel, enseigne l'Église, il y a des hiérarchies.

À rebours de cette attitude, la *soumission au réel* doit reconnaître les *inégalités*, parce qu'elles sont un fait, et parce qu'elles sont un bienfait. Le groupe réaliste devra donc s'appuyer sur elles comme sur le fondement de toute vie sociale.

- Il comportera une *hiérarchie*,
- la reconnaissance des *compétences* de chacun,
- la définition des *rôles*, des *missions*, des *responsabilités*.

Sous une direction clairement définie, chacun pourra alors apporter aux autres ce qu'il sait, donc accroître leur connaissance du réel. En bref

- on apprendra quelque chose au lieu de désapprendre ;
- on s'enrichira d'un peu plus de vérité, au lieu de s'appauvrir et de se réduire ;
- enfin on pourra construire au lieu de détruire.

« La soumission est la base du perfectionnement », disait Auguste Comte.

VII.4 La vraie Fraternité

Il faut distinguer entre l'Union "artificielle" fondée sur des théories et des principes, et l'Union "réelle" fondée sur des faits.

Augustin Cochin, La Révolution et la Libre Pensée.

Quant à la cohésion du groupe réaliste, il importe de bien voir que c'est autour de sa *finalité* qu'elle peut prendre une réelle consistance.

Le groupe n'est pas une nécessité en soi. Pour que son existence soit utile, il faut qu'il réunisse des personnes qui ont un *bien commun* à défendre ou à promouvoir. Un *bien commun*, c'est-à-dire un bien personnel commun à ceux qui se réunissent, un intérêt réel qui est propre à chacun d'eux. Alors, la *finalité* du groupe sera la réunion des efforts de plusieurs personnes pour défendre ou promouvoir le bien qui leur est commun.

Tandis que dans les *groupes réducteurs*, on ne rencontre généralement que des motifs de réunion vagues et lointains :

- la Paix au Vietnam ;
- l'apostolat de l'église ;
- le bonheur de l'humanité.

Motifs de réunion qui ne sont que des *finalités apparentes*, impropres à créer le lien d'une vraie *fraternité*, mais propres à ouvrir la voie des nuées. **Ces *finalités apparentes* cachent bien souvent la vraie finalité des *groupes réducteurs*, qui se trouve exprimée dans leur forme sociologique même, par la pratique de laquelle on veut réaliser la démocratie égalitaire.**

Pour le *groupe réaliste*, au contraire, son existence n'est pas plus une fin en soi que sa forme. Celle-ci est organisée, dans ses principes essentiels, selon l'ordre des choses.

- La *soumission au réel* en est la base.
- Sa *structure est hiérarchique*.
- Sa *finalité* est constituée autour d'un *bien commun*, base de la vraie fraternité entre ses membres.

Est-ce à dire que tous sont d'accord, qu'aucune divergence n'existe, qu'aucun problème ne se posera ? Certes non. Ce serait rêver que de le croire, même s'il peut être souhaitable de rechercher cette unité. Mais **tous admettent au moins que la vérité n'est pas la moyenne de deux avis divergents, et que si deux personnes se contredisent, l'une au moins se trompe.**

Dès lors, il ne sera pas demandé à l'un ou à l'autre de renoncer à tout ou partie de son avis pour adhérer à « l'opinion du groupe ». Mais on écouterait celui qui est le plus compétent, et le chef décidera sous sa responsabilité.

Dès lors l'action, non exempte d'erreur bien sûr, sera possible. Et cette action amènera l'épreuve du réel.

- Si la décision a été sage, elle portera ses fruits.
- Si l'on s'est trompé, on devra se soumettre à la réalité, réviser ses positions, acquérir un peu plus de *vérité*, donc de *liberté*.

Ainsi le perfectionnement sera le fruit de l'effort de soumission à l'ordre des choses, autant qu'à l'autorité de ceux qui sont supérieurs par les compétences ou par la charge.

La cohésion du groupe sera assurée par sa *hiérarchie* et par les différenciations des rôles de chacun, plutôt que par la volonté de créer une union illusoire autour d'un plus petit commun diviseur.

VIII CONCLUSION

En matière de conclusion, il n'est pas inutile de remarquer encore que la *forme* de la structure sociologique d'un groupe humain ne tient ni à son apparence, ni à ses buts. Elle dépend bien plutôt de la mentalité moyenne des gens, ou de ce que recherchent vraiment ceux qui la conçoivent ou la suscitent.

Un syndicaliste de pointe déclarait un jour que ce qui comptait le plus à ses yeux, ce n'était pas les buts du syndicalisme, mais les moyens qu'on y utilise. « *Ce sont eux, disait-il, qui déterminent le comportement psychologique par lequel les hommes se transforment progressivement.* »

Au sortir de l'assemblée générale d'un groupement d'agriculteurs, l'un d'eux s'étonnait de ce que tant de discours aient produit si peu de décisions concrètes. « *Mais Monsieur, lui fut-il répondu, le but n'est pas de décider quelque chose, le but est de transformer les gens.* »

Propos révélateurs qui prouvent que **le premier but d'un groupe réducteur n'est pas la finalité apparente qui lui est proposée, mais bien la transformation des hommes. Il s'agit avant tout de les forcer à vivre la démocratie égalitaire que certains voudraient réaliser.**

Rappelons simplement ici la phrase de Karl Marx :

Les philosophes n'ont fait qu'interpréter le monde de différentes manières, mais il s'agit de le transformer. (II thèse sur Feuerbach)

Mais le revirement tient à peu de choses : qu'une ou deux personnes perçoivent à temps les racines sociologiques du phénomène qui s'amorce, et tout est renversé. L'*autorité* d'une personne peut suffire pour que la structure du groupe soit radicalement modifiée. Tout comme l'usure, le conformisme, ou la maladie d'un responsable, peuvent suffire à soumettre un groupe réaliste au règne des nuées.

Ainsi paraît-il essentiel d'éclairer les intelligences sur les vraies causes du mal social actuel. C'est à cette tâche que cette modeste étude voudrait contribuer.

Adrien LOUBIER

IX Introduction aux annexes

Nous avons essayé, dans les lignes qui ont précédé, d'analyser des mécanismes sociologiques qui président, dans tous les domaines, au fonctionnement de la plupart des groupes contemporains.

Cette démonstration est volontairement limitée à son essentiel ; elle n'est donc assortie que des exemples généraux indispensables à sa compréhension, un peu comme celle d'un théorème de géométrie.

Néanmoins, tout comme en mathématiques, il reste à faire les applications pratiques, les problèmes et exercices permettant de posséder et d'utiliser pleinement le théorème étudié.

Cet effort d'application, en général, ne peut être que personnel. Il sera d'autant plus facile que l'expérience sociale du lecteur sera plus grande. Les réactions de nombreux lecteurs nous l'ont déjà démontré.

- Tel religieux, témoin de la dégradation de son ordre depuis quelques années, s'est écrié après avoir lu ces lignes : *« l'auteur ne peut être qu'un de mes confrères... »*
- Tel membre de l'administration s'est écrié : *« Ce texte est une analyse critique spécialement conçue par un haut fonctionnaire qui, comme moi, est écœuré par le fonctionnement occulte du Groupe d'Étude et de Recherche auquel je suis contraint de participer... »*
- Tel ingénieur conseil spécialisé dans les problèmes de formation a conclu : *« Cet essai a pour but de critiquer les ravages sociaux de la Dynamique de Groupe que l'on m'oblige à employer ».*
- Etc. Etc.

Le Champ d'application des règles précédentes est en effet très vaste. C'est pourquoi il nous a paru utile de donner ci-après une liste de secteurs de recherches. Chaque lecteur pourra y trouver son compte.

Après quoi, quelques annexes nous ont paru utiles. Celles-ci comportent des textes, des citations, et quelques applications plus particulières ou pratiques.

Notre souhait le plus cher, est que cet effort soit prolongé, dans toutes les directions, par des hommes de bonne volonté que ce modeste travail aura pu intéresser. S'il plaît à Dieu ...

Liste non exhaustive des secteurs possibles d'application des lois sociologiques des *groupes réducteurs*, pouvant donner lieu à des annexes.

Action Catholique
Forum de discussion sur le Web
Bureaux, Bureau - Paysage
Cellule de parti politique
Chambrée militaire
Classe non-directive
Club idéologique (Jean Moulin, Jacobins)
Club d'influence (Rotary, Lyons)
Club de loisirs (Club Méditerranée)
Comité d'entreprise
Concile
Conférences
Convents et loges
Coopératives
Couvent religieux

Délégués du personnel
Équipes sacerdotales
Famille égalitaire
Manifestations
Milieux sociologiques informels
Parlements
Pédagogie non-directive
Recyclages professionnels
Séminaires de prêtres
Syndicats
Synode, conciles, symposiums
Technique non-verbales
Technocratie
... etc.

X Les trois formes d'oppression

La clairvoyance sobre et concise de ce texte de Cochin, ainsi que sa reprise de la célèbre devise dont les mots clés ont été pris pour plan du début de notre étude, nous ont déterminé à le reproduire ici. Les mots soulignés le sont par nous.

Les trois formes d'oppression qui répondent aux trois états des sociétés de pensée ne sont pas un effet du tempérament des individus, un hasard, mais la condition de l'existence même de sociétés qui posent en principe la *liberté absolue* dans l'ordre intellectuel, moral et sensible.

Toute société de pensée est oppression intellectuelle par le fait même qu'elle dénonce en principe tout dogme comme une oppression. Car elle ne peut, sans cesser d'être, renoncer à toute unité d'opinion. **Or une discipline intellectuelle sans objet qui lui réponde, sans idée, c'est la définition même de l'oppression intellectuelle.**

Toute société d'égaux est privilège par le fait même qu'elle renonce en principe à toute distinction personnelle ; car elle ne peut se passer d'unité de direction. **Or une direction sans responsabilité, le pouvoir sans autorité, c'est à dire l'obéissance sans respect, c'est la définition même de l'oppression morale.**

Toute société de frères est lutte et haine par le fait qu'elle dénonce comme égoïste toute indépendance personnelle : car il faut bien qu'elle lie ses membres les uns aux autres, qu'elle maintienne une cohésion sociale. **Et l'union sans amour c'est la définition même de la haine.**

Augustin Cochin, Réflexion (1909)

XI Paroles de démocrate

Sous la plume d'un célèbre démocrate, Marc Sangnier, nous trouvons les lignes suivantes. Elles paraissent particulièrement propres à définir ce que nous avons appelé les *noyaux dirigeants*, et que Sangnier appelle « *centre d'attraction* », ou « *majorité dynamique* ».

À ceux qui croyaient encore que la démocratie était le règne de la majorité, ce texte enlèvera sans doute leurs illusions. C'est bien le règne d'une minorité, une « *infime minorité* » même, nous précise candidement Marc Sangnier.

Il peut être utile aussi de rappeler que **le Sillon fut condamné par l'Église, et mérita l'accusation de prétendre « construire la cité chrétienne sur les nuées » (Saint Pie X - Lettre sur le Sillon).**

C'est donc bien un « *prince des nuées* » qui nous parle : Les mots soulignés le sont par nous.

Non seulement notre démocratie n'exige pas pour se mettre en route une unanimité de saints, elle ne réclame même pas une MAJORITÉ NUMÉRIQUE ; UNE MINORITÉ, peut être une INFIME MINORITÉ suffit. Je m'explique :

Les forces sociales sont en général orientées vers des *intérêts particuliers*, dès lors, nécessairement contradictoires et tendant à se neutraliser. Ce n'est pas ici que j'aurais besoin de faire ressortir comment de la divergence même des intérêts particuliers on déduit logiquement la nécessité d'un organe propre à défendre l'*intérêt général* qu'il serait puéril de considérer comme la somme des *intérêts particuliers*.

Il suffit donc que quelques forces affranchies du déterminisme brutal de l'intérêt particulier soient orientées vers l'intérêt général, pour que la résultante de ces

forces, bien que numériquement inférieure à la somme de toutes les autres forces, soit pourtant supérieure à leur résultante mécanique.

Dès lors, si l'on trouve un CENTRE D'ATTRACTION capable d'orienter dans le même sens quelques-unes de ces forces qui se contrariaient et se neutralisaient, celles-ci pourront l'emporter et le problème sera résolu.

La démocratie apparaîtra toujours, au contraire, comme l'expression d'une orientation, le sens d'un mouvement. **Plus il y aura de citoyens pleinement conscients et responsables, mieux sera réalisé l'idéal démocratique ; mais, pour commencer, il n'est pas besoin d'une MAJORITÉ NUMÉRIQUE, il suffit d'une MAJORITÉ DYNAMIQUE....**

Marc Sangnier

XII Paroles de pape

Après l'annexe précédente, consacrée à un texte de Marc Sangnier, il est bon de citer ici quelques extraits de la lettre encyclique que le Pape, Saint Pie X, consacra aux doctrines sociales du *Sillon*, et à leur condamnation par l'Église.

Nous avons souligné certains passages, et porté des sous titres en marge, en vue de mieux faire ressortir les rapports avec le plan que nous avons adopté pour notre étude.

Extraits de la *lettre encyclique sur le Sillon*. Saint Pie X - Pape - 25 Août 1910

..... Le *Sillon* s'égarait. Pouvait-il en être autrement ?

Ses fondateurs, jeunes, enthousiastes et pleins de confiance en eux-mêmes, n'étaient pas suffisamment armés de science historique, de saine philosophie et de forte théologie pour affronter sans péril les difficiles problèmes sociaux vers lesquels ils étaient entraînés par leur activité et leur cœur, et pour se prémunir, sur le terrain de la doctrine et de l'obéissance, contre les infiltrations libérales et protestantes.

... Non, la civilisation n'est plus à inventer ni la cité nouvelle à bâtir dans les nuées ...

Le *Sillon* a le noble souci de la dignité humaine. Mais cette dignité, il la comprend à la manière de certains philosophes dont l'Église est loin d'avoir à se louer.

Le premier élément de cette dignité est la liberté, entendue en ce sens que, sauf en matière de religion, chaque homme est autonome.

De ce principe fondamental il tire les conclusions suivantes :

Aujourd'hui, le peuple est en tutelle sous une autorité distincte de lui, il doit s'en affranchir : *émancipation politique*.

Il est sous la dépendance de patrons qui, détenant ses instruments de travail, l'exploitent, l'oppriment et l'abaissent ; il doit secouer leur joug : *émancipation économique*.

Il est dominé enfin par une caste appelée dirigeante, à qui son développement intellectuel assure une prépondérance indue dans la direction des affaires ; il doit se soustraire à sa domination : *émancipation intellectuelle*.

Le nivellement des conditions à ce triple point de vue établira parmi les hommes l'égalité, et cette égalité est la vraie justice humaine.

Une organisation politique et sociale fondée sur cette double base, la liberté et l'égalité (auxquelles viendra bientôt s'ajouter la fraternité), voilà ce qu'ils appellent démocratie.

... Et voilà la grandeur et la noblesse humaine idéale réalisée par la célèbre trilogie : **Liberté, Égalité, Fraternité...**

Telle est, en résumé, la théorie, on pourrait dire le rêve, du *Sillon*, et c'est à cela que tend son enseignement et ce qu'il appelle l'éducation démocratique du peuple, c'est-à-dire à porter à son maximum la *conscience* et la *responsabilité civiques* de chacun, d'où découlera la *démocratie* économique et politique, et le règne de la justice, de l'*égalité* et de la *fraternité*.

Ce rapide exposé, vénérables Frères, vous montre déjà clairement combien Nous avons raison de dire
que le *Sillon* oppose doctrine à doctrine,
qu'il bâtit sa cité sur une théorie contraire à la vérité catholique et
qu'il fausse les notions essentielles et fondamentales qui règlent les rapports sociaux dans toute société humaine.

Cette opposition ressortira davantage encore des considérations suivantes.

... Au reste, si le peuple demeure le détenteur du pouvoir, que devient l'autorité ? Une ombre, un mythe ; il n'y a plus de loi proprement dite, il n'y a plus d'obéissance ...

... Un ordre, un précepte, serait un attentat à la liberté ;

la subordination à une supériorité quelconque serait une diminution de l'homme, l'obéissance une déchéance.

Est-ce ainsi, Vénérables Frères, que la doctrine traditionnelle de l'Église nous représente les relations sociales dans la cité même la plus parfaite possible ?

Est-ce que toute société de créatures dépendantes et inégales par nature n'a pas besoin d'une autorité qui dirige leur activité vers le bien commun et qui impose sa loi ? ...

Le *Sillon* qui enseigne de pareilles doctrines et les met en pratique dans sa vie intérieure, sème donc parmi votre jeunesse catholique des notions erronées et funestes sur l'autorité, la liberté et l'obéissance.

Il n'en est pas autrement de la *justice* et de l'*égalité*. Il travaille, dit-il, à réaliser une ère d'*égalité*, qui serait par là même une ère de meilleure *justice*. Ainsi, **pour lui, toute *inégalité* de condition est une *injustice* ou, au moins, une moindre justice ! Principe souverainement contraire à la nature des choses, générateur de jalousie et d'injustice et subversif de tout ordre social ...**

Il en est de même de la notion de *fraternité*, dont ils mettent la base dans l'amour des intérêts communs, ou, par delà toutes les philosophies et toutes les religions, dans la simple notion d'humanité, englobant ainsi dans le même amour et une égale tolérance tous les hommes avec toutes leurs misères, aussi bien intellectuelles et morales que physiques et temporelles.

Or, la doctrine catholique nous enseigne que le premier devoir de la charité n'est pas dans la tolérance des convictions erronées, quelques sincères qu'elles soient, ni dans l'indifférence théorique ou pratique pour l'erreur ou le vice où nous voyons plongés nos frères, mais dans le zèle pour leur amélioration intellectuelle et morale non moins que pour leur bien-être matériel...

... Non, Vénérables Frères, il n'y a pas de vraie *fraternité* en dehors de la charité chrétienne, qui, par amour pour Dieu et son Fils Jésus-Christ notre sauveur, embrasse tous les hommes pour les soulager tous et pour les amener à la même foi et au même bonheur du ciel. **En séparant la *fraternité* de la charité chrétienne ainsi entendue, la *démocratie*, loin d'être un progrès, constituerait un recul désastreux pour la civilisation...**

... Eh quoi ! on inspire à votre jeunesse catholique la défiance envers l'Église, leur mère ; on leur apprend

que depuis dix-neuf siècles, elle n'a pas encore réussi dans le monde à constituer la société sur ses vraies bases ;

qu'elle n'a pas compris les notions sociales de l'autorité, de la liberté, de l'égalité, de la fraternité et de la dignité humaine ;

que les grands évêques et les grands monarques, qui ont créé et si glorieusement gouverné la France, n'ont pas su donner à leur peuple ni la vraie justice, ni le vrai bonheur, parce qu'ils n'avaient pas l'idéal du *Sillon* !

Le souffle de la *Révolution* a passé par là, et nous pouvons conclure que si les doctrines sociales du *Sillon* sont erronées, son esprit est dangereux et son éducation funeste.

XIII Que faire, en présence d'un groupe réducteur ?

XIII.1 La corruption idéologique par la forme sociologique du groupe

Mon cher Christian,

Les remarques que tu me fais au sujet des *Groupes Réducteurs* m'ont bien intéressé. Il serait en effet trop facile de se limiter à l'analyse d'un phénomène social. Il faut encore que cet effort de réflexion nous serve dans la pratique ; qu'il puisse informer utilement nos actes.

Et comme tu le remarques très justement, il n'est que trop courant de voir tomber dans les pièges de la démocratie égalitaire, des personnes pourtant très opposées à ses principes. C'est même, souvent, à la faveur de leurs efforts de restauration sociale, que certains finissent par se faire "réduire".

Mais je ne pense pas qu'il y ait là une simple inconséquence intellectuelle. Je crois plutôt qu'il **s'agit essentiellement d'un défaut de discernement du problème sociologique, souvent négligé au profit du seul combat idéologique**. Car ce dernier, pour être essentiel, n'est pas toujours le plus important ni le plus urgent dans l'ordre tactique.

XIII.2 Exemple de la réduction de Madame N., catéchiste.

C'est cette méprise qui est évidemment à l'origine du « *passage à la moulinette* » de cette dame catéchiste, Madame N, dont tu me parles.

- **Elle est, en fait, tombée dans un piège qu'elle n'a pas vu.**
- Elle est allée participer à ce recyclage de catéchiste pour tenter de convaincre ses concitoyennes ainsi que le vicaire qui l'organisait, d'enseigner l'authentique catéchisme catholique, plutôt que les ambiguïtés néo-ariennes du manuel qu'on lui a fait passer.
- Intention louable, certes. Mais, que s'est-il passé ?
- **Elle est arrivée bardée d'arguments pour défendre la vérité.** C'est-à-dire qu'elle a concentré ses énergies sur un faux problème, ou si l'on veut, sur une *fin seconde*.
- **Et elle s'est laissé imposer sans s'en apercevoir la forme sociologique du groupe qui en constitue la fin essentielle .**
- On lui a dit :

Madame, nous sommes très respectueux de votre manière de voir. C'est votre opinion. Nous ne vous demandons rien de plus que de respecter aussi celle des autres.

Et elle y a consenti, dans l'espoir de les convaincre. **Dès lors elle avait un premier doigt dans l'engrenage. Elle avait accepté l'élément essentiel de la règle du jeu : le libéralisme.**

- Aussi ne pouvait-elle plus qu'accepter la suite logique : l'égalité.
Madame, cette personne ne pense pas comme vous. Elle en a le droit. Si vous voulez qu'elle vous écoute, vous devez la laisser s'exprimer. Son opinion n'a-t-elle pas autant de valeur que la vôtre ?
- Et quand on a bon caractère, c'est tellement plus facile d'accepter le rôle du "chic type", de la brave dame "sympathique" et "compréhensive" ? **Si l'on contredit trop brutalement, que l'on parait mettre en doute la liberté de pensée par l'affirmation d'une vérité objective, si**

l'on passe pour intransigeant, ne perdra-t-on pas cet espoir qui miroite encore : « convaincre, faire entendre raison ? »

- Et au milieu de cette ronde d'avis, d'opinions, de « *remises en cause* », comment ne pas se « *sentir concerné* » ? N'est-on pas obligatoirement "frères" ? Et si le groupe doit élaborer des directions de catéchèse, comment cette dame aurait-elle pu ne pas accepter cette participation fraternelle au travail en cours ? Ne fut-ce que pour mêler un peu de vérité dans tout ce fatras ?
- À partir de ce moment, Madame N. avait plus qu'un doigt dans l'engrenage. Elle y avait les deux bras. Et le reste y est passé. La machine à broyer, savamment manipulée par un petit abbé passé maître dans l'art des *dynamiques de groupes*, a porté ses fruits de lavage de cerveaux. Madame N. a suivi plusieurs séances.
- **Elle y a rendu l'éminent service d'y apporter la contradiction, élément qui est nécessaire à toute dialectique comme le point d'appui est nécessaire au levier.**
- Et peu à peu, elle s'est laissée ébranler. Le doute l'a pénétrée. Et elle enseigne aujourd'hui la religion de notre petit abbé, au lieu de celle que l'Église lui avait apprise naguère. En bref, elle s'est fait "*réduire*".

Mais il faut bien voir que c'est pour avoir appliqué ses efforts sur un faux problème ; c'est pour avoir couru après des illusions et des ombres que cette dame est tombée dans le puits. **Illusion, non pas quant à l'importance du problème des catéchismes modernistes, mais quant au fait de croire qu'il était possible de lutter efficacement contre eux en acceptant le moyen sociologique qui sert à leur propagation.**

XIII.3 Dans ce type de réunion, la forme est plus importante que sa finalité apparente

Ce qui est essentiel, devant ce genre de réunion, c'est d'en distinguer la *forme* et la *finalité*. Ou si tu préfères, la *cause formelle* et la *cause finale*.

- **Cette finalité, dans le cas présent, c'est le prétexte de la réunion c'est-à-dire une recherche en matière de catéchèse.**
- **Mais ce n'est en fait qu'un prétexte, grâce auquel on pourra atteindre une autre finalité plus large et plus générale, qui se traduit dans la forme sociologique de la réunion : c'est la réduction des individus et la manipulation du groupe.**

Au regard du combat au service du vrai c'est généralement le problème évoqué comme objet de ce genre de réunion, ce que l'on peut appeler sa *cause finale*, qui paraît le plus important. C'est pourquoi il fait souvent pour ceux qui ont de bonnes intentions, l'effet d'un miroir aux alouettes.

Mais au regard de la transformation révolutionnaire des personnes, de leur comportement, de leurs mœurs, c'est la *forme du groupe réducteur* qui importe. Quant aux idées, elles se troubleront nécessairement tant que l'on restera enfermé dans le système.

XIII.4 Sur l'attitude à adopter en présence d'un groupe réducteur

C'est pourquoi il faut absolument que tu fasses comprendre à ce Monsieur X, dont tu me parles, que l'attitude qu'il doit adopter à l'égard de ce forum où on l'a invité, n'a rien de fondamental à voir avec le problème vague de la participation, que l'on prétend y étudier. Celui-ci n'est rien de plus qu'un prétexte, une occasion.

- Ce que vise, plus ou moins consciemment, le délégué PSU qui l'organise, ce qu'il veut, c'est « *niveler les consciences* », forcer les individus à vivre la démocratie égalitaire, à modifier leur manière de voir.
- Son but, c'est de "*réduire*" les personnes aux dimensions des idéologies de son *noyau dirigeant* afin de pouvoir les manipuler.

- Et s'il ne le veut pas explicitement lui-même, ceux qui ont conçu et organisé la forme sociologique de ce genre de groupe l'ont voulu pour lui. Aussi, c'est à ce vrai but que Monsieur X doit s'attaquer.

Ce qu'il faut, c'est au contraire

- promouvoir la personne, donc les personnalités, contre la massification démocratique.
- Et pour cela, **il faut concentrer ses énergies sur la règle du jeu. C'est elle, et elle seule qu'il faut refuser.** Et il faut la refuser jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'au martyre.
- Il faut accepter pour cela de passer pour « *fou aux yeux du monde* », de se faire sortir, d'être persécuté.

Et la plus évidente preuve du fait que le combat réel se situe ici, c'est la violence, la haine farouche, disproportionnée apparemment avec laquelle l'ennemi nous attaquera si nous portons nos efforts sur ce terrain. C'est qu'ici, en effet, il se sent découvert.

- Tant qu'on ne l'attaquera qu'au plan des idées, sans contester le jeu démocratique et égalitaire qu'il a organisé, il se rira de nous. Tout comme Lénine se riait des Russes blancs qui se jetaient dans les Soviats en formation dans l'espoir de les "noyauter". « *Laissez-les faire, disait-il, ils font notre jeu* ». Et c'était vrai, puisqu'ils avaient accepté la règle de ce jeu.
- Mais qu'on vienne à refuser cette règle, à contester que l'esprit humain soit en droit de penser ce qu'il veut et de se bâtir son *opinion* sans aucune autre référence que lui-même, alors plus rien ne va.
- Que l'on vienne à affirmer les hiérarchies comme utiles et nécessaires, et les fureurs se déchaînent.
- Que l'on refuse de croire au mythe d'une *fraternité* sans objet, alors la violence n'a plus de borne, la persécution n'a plus de frein, la haine n'a plus de limite.

Dès cet instant, de votre position d'adversaire idéologique, peut-être, mais de collaborateur pratique, vous êtes passé à celle d'adversaire total et déclaré, capable de porter au cœur même de la Révolution les coups fatals qui lui ont été si souvent épargnés.

C'est pourquoi, si ton ami, Monsieur X, veut tenter quelque chose, il doit concentrer ses énergies sur le refus total et sans nuances de toute espèce de discussion, tant que celle-ci sera construite sur les bases du *groupe réducteur*.

Il faut affirmer :

- qu'il y a une vérité ;
- que tout travail sérieux dans un groupe exige que celui-ci comporte une hiérarchie ;
- que certains avis ont plus de poids que d'autres ;
- que la vraie fraternité doit reposer sur des intérêts communs réels ;
- que la gestion de ceux-ci exige un chef et des responsabilités.

Et si ton ami est seul à y voir clair, probablement se fera-t-il "vider" avec perte et fracas. Ce qui est toujours pénible. Mais il aura rendu aux personnes présentes le premier service, et sans doute le seul qu'il pourra leur rendre : il aura dévoilé l'adversaire et sa tactique, et peut-être éclairé et préservé l'un ou l'autre.

Ce résultat ne vaut-il pas ce sacrifice ? Pourquoi nous battons-nous ? Pour un troupeau de moutons sans consistance et sans âme, afin qu'il soit un peu plus à *gauche* ou un peu plus à *droite* dans son matérialisme ? Certes non, tu le sais aussi bien que moi. N'aurions-nous sauvé qu'une personne, que nous n'aurions pas perdu notre temps.

Mais on n'est pas toujours seul, avec l'aide de Dieu, si l'on en prend les moyens. Puisque ton ami a encore quelques semaines devant lui, il faut qu'il les emploie à convaincre ceux qui sont le plus facilement accessibles ; et surtout ceux dont les personnalités sont plus fortes. S'il peut n'être pas seul à la première réunion, tout est possible. Celui qui sortira le premier sera peut-être l'animateur. Alors un travail sérieux pourra s'amorcer sur les bases d'un *groupe réaliste*.

XIII.5 Que faire pour préserver un groupe naissant de la réduction ?

Quant à ton ami Y, je pense que le cas est très différent.

- Tout d'abord, il dispose de plus de temps.
- D'autre part, il semble bien que le *noyau dirigeant* n'existe pas préalablement, et c'est fondamental.

Si aucune préparation sérieuse n'est faite, inévitablement les généralités vagues dans lesquelles on nagera au départ entraîneront son application en même temps que le *libéralisme* et l'*égalitarisme* ambiants provoqueront une première "réduction".

Mais pour désamorcer et empêcher ce phénomène, il suffit que Y prépare les esprits à une formule de travail réaliste et bien construite. Ce qui suppose l'éducation et l'éveil de quelques personnes capables de constituer la trame d'une hiérarchie naturelle. Surtout lorsqu'il s'agit de gérer un *bien commun* précis, comme celui de la formation professionnelle qui est proposée ici, le bon sens commun fait accepter facilement une structure hiérarchique et ordonnée.

Dès lors, la bonne terre de l'ordre naturel fera fleurir les personnalités riches ; tandis que la sécheresse du nivellement par le bas ne peut rien engendrer de mieux que ces "cloches bavardes" dont les podiums nous servent quotidiennement les lamentables prônes.

Comme tu le dis, mon cher Christian, le travail ne manque pas. Mais il faut d'abord y voir clair. Si l'intelligence ne guide pas la volonté, celle-ci est vaine.

Et surtout, il faut compter sur Dieu, plus que sur nos propres forces. « *Spes in Deo non vana* ».

Reçois ici toute mon amitié.

Adrien Loubier

XIV Naissance spontanée de Groupes Réducteurs sans Noyau Dirigeant préalablement constitué

XIV.1 Un groupe réducteur peut-il préexister au noyau dirigeant

Mon cher Gérard,

Bien reçu tes critiques et commentaires concernant les *Groupes Réducteurs*. Dans l'ensemble, je les ai trouvés fort justes, et j'en ai tenu compte.

Il en est une, pourtant avec laquelle je ne suis pas d'accord. C'est celle où tu mets en cause les possibilités de fonctionnement quasi automatique du processus, et l'apparition spontanée des *noyaux dirigeants*.

En fait tu sembles nier que le processus du *groupe réducteur* puisse s'amorcer s'il n'y a pas, à l'initiative préalable, un animateur conscient de ce qu'il veut faire. Autrement dit il faut, d'après toi, que le *noyau dirigeant* existe avant la formation du groupe. Cette remarque est intéressante et très courante. Aussi, je pense qu'un petit développement peut être utile.

En fait, tu as raison, à condition de limiter l'analyse à la technique de *groupe méthodique*. Mais celle-ci ne constitue qu'un aboutissement, une systématisation d'un phénomène beaucoup plus général : celui de la *démocratie égalitaire*.

Or c'est à ce phénomène plus général que je me suis attaqué. Et celui-ci est caractérisé par la forme sociologique du groupe, forme qui est ordonnée à la *réduction* et à la *sélection*, comme j'ai essayé de le montrer.

XIV.2 La parabole du Sioux et du cheval de fer

Suppose une locomotive à vapeur sur ses rails, au milieu du Far-West, abandonnée là par un mécanicien qui a laissé la chaudière sous pression.

Voici une bande de Sioux qui découvrent le "cheval de fer". Curieux, ils montent à bord, et touchent à tous les boutons.

En voilà un qui s'appelle Œil de taupe. Moins bon chasseur, mais meilleur bricoleur que les autres, il tire sur la manette du régulateur.

- Ça fait « *tchouk-tchouk* », et le train démarre tout doucement. Un peu de panique, naturellement ! Il y en a quelques uns qui sautent en marche. C'est une première sélection.
- Mais d'autres restent, trouvent que c'est amusant, la vitesse est grisante.
- Celui qui a joué le premier avec le régulateur a bien envie de recommencer.
- Il lui semble bien comprendre que c'est en tirant sur ce « *machin-là* » qu'on fait avancer le "cheval de fer".
- Et puis, **pendant que les autres bavardent et regardent le paysage, ils n'ont même pas remarqué que c'est lui qui tire sur la ficelle.**
- Si ça explose, personne ne pensera même à le lui reprocher ! C'est le sorcier qui prendra, pour n'avoir pas conjuré le mauvais sort.

Et voilà Œil de taupe chef du convoi, lui qui passait pour le plus bête de la tribu...

XIV.3 Nous sommes des Sioux dans un monde rempli de locomotives sous pression

Ma petite fable vaut ce qu'elle vaut. Il faut toujours se méfier des comparaisons. Mais enfin, pour les Sioux que nous sommes, le monde est plein de locomotives sous pression qui ne demandent qu'à démarrer.

Il suffit qu'une bande de braves types montent dedans sous un prétexte quelconque et tripotent les boutons. **Il y aura toujours parmi eux un quelconque "Œil de taupe" qui s'apercevra qu'il est plus doué que les autres à ce petit jeu. Et il prendra les commandes du convoi à l'insu des autres, d'autant plus facilement qu'ils se préoccupent bien plus de la raison de leur réunion que de son mécanisme.**

XIV.4 Trajectoire syndicale

C'est à ce genre d'expérience que je me suis trouvé mêlé, en témoin impuissant, dans mon entreprise en Mai 68, et je me suis efforcé de la décrire dans *Trajectoire Syndicale*. Tu te rappelles peut-être de cette lecture, dont nous avons parlé naguère.

Voilà 50 personnes qui ont en commun un bien très réel et immédiat : leur entreprise, leur gagne-pain, leurs dossiers qui les attendent. Elles se trouvent devant un piquet de grève, impuissantes et furieuses. On bavarde. Et finalement, quelques chefs de service, donc des membres de la hiérarchie naturelle de l'entreprise, prennent l'initiative de convoquer tout le monde dans l'arrière salle d'un café.

Mais les chefs de service sont aussi libéraux que leurs ouvriers et leurs techniciens. Ils croient à la *liberté de pensée* et à l'*égalité*. Leur "moteur" sera donc la *fraternité* du nombre, nécessaire pour faire "masse".

Dès lors, ce que l'on a réuni c'est une "assemblée d'égaux délibérants".

Il y a simplement erreur au départ. Au lieu d'enfourcher leur cheval pour chasser le bison, les Sioux sont montés dans la locomotive.

À partir de ce moment, on a bavardé, on a commencé à chercher l'*opinion moyenne* ... La sélection a joué ... Et quelques petits malins ont tiré sur les ficelles ... La locomotive était en marche.

XIV.5 La forme du groupe réducteur conduit à la finalité pour laquelle cette forme a été conçue

Toi qui fais parfois de la philosophie, tu as bien sûr compris où je veux en venir. Ce qu'il faut distinguer ici, c'est la "*fin*", et la "*forme*" :

Unde finis est causa causalitatis efficientis, quia facit efficiens esse efficiens : et similiter facit materiam esse materiam, et formam esse formam, cum materia non suscipiat formam nisi propter finem, et formam non perficiat materiam nisi per finem.

C'est la fin qui fait que la forme est forme, puisque c'est en vue de la fin que la matière reçoit une forme et que la forme perfectionne une matière. [1]

C'est la *finalité* de la locomotive, qui est de rouler sur des rails, qui lui a fait donner la *forme* qu'elle a.

C'est pourquoi le Sioux qui monte sur la plate forme de la locomotive et tire sur la manette, se trouvera spontanément entraîné à subir la *finalité* pour laquelle a été conçue cette *forme*.

De même que les braves gens qui acceptent la forme d'assemblée d'égaux délibérants, et la règle du jeu des groupes réducteurs, se trouvent spontanément entraînés vers la finalité pour laquelle elle a été conçue. Même s'ils pensent ou veulent poursuivre une autre finalité.

Les Sioux croyaient chasser le bison ? Et ils roulent sur des rails au gré des chaos du cheval de fer.

Nos braves gens pensaient arrêter une grève en formant un syndicat ? Et ils glissent sur la voie de la Révolution au gré des chaos des *assemblées générales*.

Il n'y a là rien que de très normal. Cela prouve simplement que bien des contre-révolutionnaires ne sont pas beaucoup plus malins à l'égard des processus de l'ennemi, que nos Sioux en présence du cheval de fer.

XIV.6 De la généralisation des groupes réducteurs

Reste que tu as tout de même raison de réclamer "la personne". Car en effet, elle existe toujours. Il n'y a pas de phénomène sans *cause efficiente*.

- Derrière la locomotive, il y a l'ingénieur qui l'a conçue et réalisée.
- Derrière la règle du jeu des groupes réducteurs, il y a ceux qui l'ont conçue et qui lui ont fait pénétrer jusqu'à la moelle de tous les domaines de la vie sociale.

Car nous ne sommes plus au temps des Jacobins, où les *groupes réducteurs* ne fonctionnaient que dans quelques salons. Aujourd'hui, ils ne sont plus seulement dans les convents maçonniques, ils sont dans la rue, dans le métro, dans l'ambiance du bureau paysage, dans les 0,8% de la formation permanente, sur le petit écran, au coin de la cheminée, au synode, à l'école, au catéchisme, dans l'arrière salle du café ou à la messe, au club méditerranée ou à l'amicale cycliste ...

Certes, l'application méthodique et organisée des techniques de groupes par un animateur, préside à beaucoup de ses manipulations.

Mais le fait qu'il n'y ait pas de *noyau dirigeant* préalablement organisé, n'est pas une garantie de l'absence de danger, bien au contraire. **La force des habitudes, le conformisme à l'ambiance sociale actuelle, suffisent largement pour faire adopter le modèle des groupes réducteurs. Et ceux qui négligent l'importance des formes sociales, trébucheront inmanquablement sur elles.** D'où mon insistance sur ce point.

En attendant une occasion propice à de nouveaux échanges sur ces sujets, je t'adresse ici toute mon amitié.

Adrien Loubier

XV Les quatre clignotants

Pour vous aider dans à repérer un stage fonctionnant sur le modèle des groupes réducteurs.

XV.1 Premier clignotant : LE DÉRACINEMENT

Un stage conçu selon les normes classiques regroupera des cadres de la même société, de la même branche professionnelle ou possédant un caractère commun en rapport avec la discipline professée.

D'autre part, le problème abordé sera de la compétence des stagiaires ou, au minimum, de l'animateur ...

Malheureusement, ces remarques de bon sens sont parfois bafouées lorsqu'on cherche de volonté délibérée à créer chez les participants un déracinement.

- **On réunira des personnes qui ne se connaissent pas et n'ont aucun point commun**, si ce n'est peut-être un certain niveau culturel homogène et
 - **on les fera parler de sujets qu'ils ignorent totalement** : des industriels seront conviés à discuter doctement de l'assolement triennal et des athées devront discourir de la foi ...
- Plus la situation sera artificielle, meilleur sera le déracinement !**

XV.2 Deuxième clignotant : LE RELATIVISME

Lorsqu'un stagiaire désire se former, il fait appel à quelqu'un de compétent dans le domaine considéré et attend de lui un enrichissement. Le formateur doit donc être directif pour amener son élève au degré de connaissance voulu.

Or, **certains stages dits "non-directifs" admettent que chacun possède SA vérité**, que l'opinion de M. Untel ou de M. Autretel a la même valeur, car ni l'un ni l'autre n'a le droit d'imposer son point de vue.

Il en résulte une sorte de relativisme libéral, excluant toute vérité absolue.

XV.3 Troisième clignotant : LA LOI DU NOMBRE

En toute logique, la vérité d'une assertion ne dépend pas du nombre de gens qui y adhèrent. Cependant, si le clignotant précédent (relativisme) préside à l'organisation du stage, il faudra bien dégager de tous ces avis considérés comme équivalents une certaine **opinion commune**, qui se cristallisera ainsi par le jeu des concessions mutuelles.

De là à envisager cette opinion moyenne comme l'opinion du groupe, à doter ce groupe d'une conscience collective et à le considérer comme un être vivant autonome, il n'y a qu'un pas que les dynamiciens de groupe franchissent allègrement.

XV.4 Quatrième clignotant : LE POUVOIR NON PERÇU

En situation de formation traditionnelle, le maître est sur une estrade, derrière un vaste bureau, insignes évidents d'une autorité manifeste qui ne cherche pas à se dissimuler.

Or, certains animateurs au contraire, au nom d'une certaine non-directivité, cause et conséquence du relativisme précédemment stigmatisé, se fondent dans le groupe. Participant, parmi les participants, son rôle effacé n'en sera que plus efficace, car **au lieu d'imposer son autorité naturelle d'animateur, il manipulera les participants au mépris total de leur personnalité.**

Cette dernière attitude est très frustrante car, contrairement aux courants d'air à la mode, l'homme a besoin d'une certaine aliénation pour conserver son équilibre : l'enfant a besoin de parents, le salarié de patron et le stagiaire d'un animateur digne de ce nom.

XV.5 Vigilance

Certes, nous espérons que les stages que vous avez suivis ou que vous suivrez ne présentent pas concomitamment tous ces critères dangereux, symptomatiques de la dynamique de

groupe, mais il convient de se méfier lorsque l'un ou l'autre de ces clignotants s'allumera.

Nous n'avons bien sûr ici décrit que la forme des stages, réservant à chacun d'étudier le fond et la finalité. Il est bien évident qu'un stage de formation aux techniques révolutionnaires, même s'il ne présente aucun des critères repérés ci-dessus, n'en sera pas pour autant moins dangereux, mais il convient d'être circonspect et de flairer le danger d'autant plus sournois qu'il est plus subtile et plus discret.

Les dynamiciens invoquent le caractère inéluctable de l'évolution.

La nécessité de la mutation étant posée, on en conclut qu'il faut s'y intégrer, s'y adapter : si la réalité change, il faut changer avec elle.

Il faut entrer dans le jeu de l'adaptation à la société.

Il faut s'ajuster à l'évolution en cours et même s'y préajuster.

B. DUVERNE

Comment éviter cette désaliénation totale, comment ne pas être cette girouette prête à s'orienter dans le premier courant d'air venu ?

Il n'y a qu'une seule méthode : « Acquérir une formation doctrinale sûre ! ».

Claude MIRBEL

Notes

[1] St. Thomas *De principiis Naturae*, Des principes de la réalité naturelle.

LE GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE DES SOCIÉTÉS DE PENSÉE, PAR AUGUSTIN COCHIN

OU LA MÉCANIQUE DE LA TERREUR

Dans le gouvernement révolutionnaire de 1793, Cochin dévoile l'action et les méthodes des *sociétés de pensée*. Il montre comment la bureaucratie y remplace l'autorité et impose un ordre nouveau dans lequel toute spontanéité est étouffée : l'*ordre totalitaire*. Une obéissance servile est obtenue par la peur de la délation du voisin de tout propos qui pourrait nous singulariser de l'*opinion*. Cette *opinion*, élaborée artificiellement dans les *sociétés de pensée*, constitue la "police de la pensée" et le principe d'unité du régime. Du passé ? Notre démocratie n'a-t-elle pas hérité de la *Première République* son caractère bureaucratique et son gouvernement par l'*opinion* ?



I Introduction

Chapitre IV (*Le gouvernement révolutionnaire*) tiré du livre *Les sociétés de pensée et la démocratie moderne*, 1921 (publication posthume).

AVERTISSEMENT : Les titres ont été ajoutés par la rédaction de VLR pour faciliter la lecture en ligne.

II Le paradoxe du gouvernement révolutionnaire

II.1 Naissance du régime de la volonté collective

L'objet de ce recueil [1] est de mettre à la portée des recherches l'ensemble des actes généraux du gouvernement révolutionnaire (août 1793 - août 1794).

Il nous faut, pour en justifier les limites et l'intérêt, rendre compte de la nature et de l'esprit de ce singulier régime, — exposé sommaire, indispensable à l'étude même de nos sources, qui sera repris et complété dans notre dernier volume.

La date initiale que nous avons choisie — 23 août 1793 — est celle du décret de *la levée en masse*, qui met tous les Français en réquisition permanente, corps et biens, pour le salut commun, — c'est-à-dire réalise la fiction sociale d'une *volonté collective* unique substituée non plus *en droit*, mais actuellement et *en fait*, à chacune des volontés particulières.

C'est l'acte essentiel du nouveau règne, acte de socialisation dont les lois de la *Terreur* ne seront que le développement, et le gouvernement révolutionnaire le moyen. Il institue une expérience politique et économique sans seconde jusqu'ici.

II.2 Sa doctrine politique : la démocratie directe

Dans l'ordre politique, c'est le gouvernement du peuple par lui-même, la démocratie directe :

- serf sous le roi en 89, libre sous la loi en 91, le peuple passe maître en 93 ; et,
- gouvernant lui-même, supprime les libertés publiques qui n'étaient que des garanties à son usage contre ceux qui gouvernaient :
- si le droit de vote est suspendu, c'est qu'il règne ;
- le droit de défense, c'est qu'il juge ;
- la liberté de la presse, c'est qu'il écrit,

- la liberté d'*opinion*, c'est qu'il parle.

Nous n'insistons pas sur cette doctrine limpide, dont les proclamations et lois terroristes ne sont qu'un long commentaire.

II.3 Sa doctrine économique : le socialisme

Sa contrepartie, son pendant économique est le *socialisme*. La collectivité fait désormais ses propres affaires et se passe des particuliers.

- Par la suppression du commerce des grains (3-11 septembre 1793), elle socialise les réserves de l'agriculture ;
- par le *maximum partiel* (29 septembre 1793), puis général (24 février 1794), l'activité du commerce ;
- par l'universelle réquisition des bras et des talents (16 avril 1794), l'effort de production lui-même :

c'est la fin du régime personnel pour le peuple comme pour le prince — aux champs, ateliers et comptoirs, comme au Louvre. Quand le peuple est sur le trône, c'est l'État qui tient boutique.

II.4 Le paradoxe du « despotisme de la liberté »

Ce régime s'est qualifié lui-même l'« *ordre révolutionnaire* », le « *dogmatisme de la raison* », le « *despotisme de la liberté* » ; on peut ajouter : le « *supplice du bonheur* ». Il était nécessaire au salut de la France, disent ses apologistes, d'après ses promoteurs ; sans ces remèdes énergiques, l'étranger prenait Paris, — c'est une hypothèse que nous ne discuterons pas. Mais les Français d'alors étaient apparemment d'un autre avis, puisque le système exigea un si prodigieux déploiement de moyens de contrainte qu'il en reçut son nom : *la Terreur*. C'est à ce fait assez évident que nous nous tenons, et au problème qu'il pose, le seul aussi bien qui nous concerne, s'il est vrai que le rôle de l'histoire soit d'expliquer ce qui fut, non de deviner ce qui aurait pu être.

Le règne de l'impersonnel est un enfer ;

- la démocratie — prince impersonnel — gouverne à rebours ;
- l'État — peuple impersonnel — travaille à perte :

voilà les deux grandes vérités que nie la doctrine de la Révolution et que démontre son histoire. Comment le paradoxe put-il s'imposer à la révolte du bon sens d'abord, — puis des droits et des intérêts, — durer dix mois, se prolonger deux ans ?

III Opinion sociale et opinion réelle

III.1 L'opinion, agent de l'ordre social des sociétés de pensée

C'est qu'il n'est pas un paradoxe partout, ni pour tout le monde. Il a sa vérité, qu'il faut discerner sous peine de ne rien comprendre au phénomène démocratique. À bien regarder, la lutte est engagée depuis 1789, depuis 1750, entre deux ordres sociaux plutôt qu'entre deux doctrines ou deux partis. Avant d'être un idéal, la démocratie est un fait : la naissance, le progrès d'associations d'un ordre à part, — les « *sociétés philosophiques* », disait-on, — les « *sociétés de pensée* », dit-on mieux aujourd'hui ;

- leur essence est en effet la discussion verbale et non l'effort réel,
- leur but, l'*opinion* et non l'effet.

De cette inversion de principe résulte à l'égard de la société une orientation inverse, dont nous avons indiqué ailleurs les lois essentielles [2].

III.2 Déterminisme de l'ordre produit par les sociétés de pensée

Nous reviendrons dans notre dernier volume sur le curieux phénomène de la « *philosophie* » de la « *Libre Pensée* », qui mérite l'attention des sociologues, car c'est le seul peut-être de tous les faits de leur ressort qui soit pur de tout alliage religieux, économique, ethnique, etc. : la *Libre Pensée* est la même à Paris et à Pékin, en 1750 et en 1914 ; et cette identité de nature dans des milieux si divers tient à certaines conditions d'association et de travail collectif, dont le *Contrat* de Rousseau donne la formule, et la moindre loge de 1780, ou société populaire de 1793, le spécimen.

Nous n'insistons ici que sur les extrêmes conséquences du phénomène : la production par entraînement intellectuel et sélection sociale d'un certain état moral, d'abord, puis d'un ensemble de tendances politiques, qui pour être réfractaires par essence aux conditions de la vie et de la société réelles, n'en sont pas moins le fait d'un groupe, le résultat d'un travail collectif, aussi inconscient, aussi objectif que la coutume ou le folklore.

La législation terroriste est si peu l'œuvre de théoriciens isolés, ou de politiciens concertés, que les principaux décrets de la *Convention* ne viennent bien souvent que consacrer le fait accompli : tel est le cas

- de la *loi des suspects* (17 septembre 1793) appliquée par les sociétés de Pontarlier le 10 septembre, de Limoges le même jour, de Montpellier le 17, réclamée par celles de Valence le 3, de Castres le 17, etc. [3] ;
- des *lois de maximum* votées dans toutes les sociétés depuis plus d'un an, appliquées avant la lettre par la plupart ;
- de la socialisation de subsistances dont la *Convention* copia en novembre 1793 le plan tracé le 9 octobre par les sociétés du Midi [4], etc.

À tous les grands problèmes d'intérêt public, l'*opinion sociale* a sa réponse prête, — aussi spontanée aussi naturelle, et bien plus nette et rapide que la réponse de l'*opinion réelle* — toujours inverse d'ailleurs, comme sont inverses les conditions où elles se forment l'une et l'autre.

III.3 Société de pensée contre société réelle

La question revient en somme à savoir qui des deux fera la loi. Mais c'est un conflit sans analogue, qu'il faut se garder de confondre avec les luttes de doctrines ou de partis, — révolution contre réaction, — raison contre dogme, — liberté contre autorité. Il s'agit moins ici de savoir qui sera vainqueur, que sur quel terrain on se battra.

- **Les sociétés de pensée ne sont pas le socialisme, — mais le milieu où le socialisme est sûr de poindre, de croître et de régner, quand rien ne l'annoncerait, comme dans les loges de 1750.**
- **La société réelle n'est pas la révolution, mais le terrain où la révolution perdra, où l'autorité, les hiérarchies gagneront, quand tout serait révolutionnaire, hommes et lois, comme dans la France de thermidor an II, sitôt brisé le joug social des jacobins.**

III.4 Lois de pérennité de l'opinion sociale

On a souvent reconnu que l'*opinion* varie selon les conditions où elle se forme, la manière dont on l'interroge. Les mêmes hommes, tout égal d'ailleurs, opineront autrement

- en *société*, c'est-à-dire hors de contact du réel, sans autre but prochain qu'un vote à gagner, un auditoire à convaincre
- ou chacun à part, sur son fait, dans sa famille, devant sa tâche : question de situation, non de doctrine ou de conviction.

Mais on s'en tient d'ordinaire à cette remarque banale, c'est-à-dire qu'en dépit des termes collectifs, *peuple*, *opinion*, etc., on ne veut considérer qu'un instant et un homme, jamais le groupe et la durée. Sans doute cet instant, cet homme sont quelconques : le fait est donc général. Mais ils n'en sont pas moins uniques, isolés : le fait n'est donc pas collectif. Il ne faut pas confondre tout le monde et le premier venu, toujours et n'importe quand.

Pour entrevoir la *loi sociale*, il faut songer

- que ce facteur inconscient de l'*opinion* — la situation de l'opinant — se maintient : la société est permanente ;
- qu'il en écarte tout autre : la société est fermée ;
- qu'il se renforce : la société se recrute et s'épure, assimile et élimine les hommes et les idées, toujours selon la même pente qu'il donne.

III.5 Opinion sociale et opinion réelle

Et alors l'écart imperceptible pour un cas, sur point, devient un abîme ; le point de vue d'un instant devient une orientation, la loi d'un monde et d'un milieu. Un état d'esprit se développe, des relations s'établissent, une vie morale et intellectuelle se crée, qui sont autant d'énigmes pour le monde réel et se ramènent en somme à l'inversion originelle entre la *société de pensée* et la *société réelle*. Ne réussit dans la première que ce qui se parle, se communique comme tel, et quand ce ne serait rien ; ne s'impose dans la seconde, dans le monde de l'œuvre et de l'effort, que ce qui est comme tel, et quand ce serait inexprimable.

Sur laquelle des deux pentes sera placée l'opinion ? ou plutôt laquelle des deux opinions, la sociale ou la réelle, sera reconnue souveraine, déclarée *peuple* et *Nation* ? Telle est la question posée dès 1789, — tranchée décidément à l'automne de 1793.

IV Du triomphe de l'opinion sociale à la Terreur

Le grand fait politique de cet automne est l'avènement officiel de l'*opinion sociale*. Secrète dans les loges de 89, officieuse dans les clubs de 92, la force nouvelle n'admet plus alors de partage ; plus de *peuple*, d'*opinion*, en dehors d'elle.

- Les *sociétés* s'adjugent et exercent sans contrôle tous les droits limités dont le régime nouveau vient de dépouiller la masse des électeurs.
- Le *peuple* a perdu le droit d'élire ses magistrats aux dates et dans les formes légales —, les *sociétés* prennent celui de les épurer sans règle et sans cesse [5].
- Il a été désarmé, systématiquement, jusqu'au dernier fusil de chasse ; elles s'arment.
- Bien mieux, formant des corps spéciaux, les « *armées révolutionnaires* », qu'elles épurent, dirigent, surveillent dans la guerre à « *l'ennemi de l'intérieur* » [6].
- Aussi bien n'ont-elles jamais été si nombreuses — près de 1900 en janvier 1794, d'après le recensement du ministère de l'Intérieur [7], — ni si disciplinées, unifiées que depuis la défaite du schisme girondin, ni si fréquentées que depuis la « peur » [8] de septembre, lors des arrestations de suspects. On s'y réfugie comme dans l'église au temps du droit d'asile — tout le reste est requérable, confiscable, emprisonnable à merci.

Ainsi, avant de changer de gouvernement, en 1794, la France a changé de peuple en 1793. Une force règne qui est bien idée, *volonté collectives* — *opinion* et *peuple* par conséquent, et non faction ni parti — mais qui n'est pas l'*opinion*. Un peuple a pris la place du peuple, qui est plus étranger à ses instincts, à ses intérêts et à son génie, que les Anglais d'York ou les Prussiens de Brunswick.

Quelle merveille dès lors

- que la législation, faite à la mesure de l'un, soit pour l'autre une camisole de force,
- que le bonheur de l'un soit la *Terreur* de l'autre,
- que les lois nécessaires pour l'un soient impossibles pour l'autre ?

V Les sociétés de pensée au pouvoir

Mais alors surgit la vraie difficulté : appliquer ces lois impossibles — tâche redoutable imposée au petit peuple socialisé par sa conquête même. Il ne s'agit plus en effet, comme dans l'âge d'or des loges, de briguer les suffrages de la « *république des lettres* », de la cité des nuées, par d'inoffensives compositions morales ; — mais bien de gouverner des hommes, de gérer des intérêts : or, l'*opinion sociale* et sa littérature ne sont pas faites pour cela. Au premier contact avec les choses, la raison des législateurs reçoit des démentis qui souvent ne se font pas attendre huit jours.

Par exemple :

- Les marchés se garnissent mal ; la Convention décrète le 11 septembre 1793 qu'on ne vendra plus le grain que là : à l'instant les marchés se vident tout à fait.
- Les denrées se faisant rares et chères, la Convention baisse, par décret du 29 septembre, les prix du détail, pensant que le gros va suivre sous peine de ne plus vendre : le gros garda, et en moins d'une semaine les boutiques étaient vides et le petit commerce à merci.
- La même loi, maximant la viande, maxime le bétail : aussitôt les herbagers abattent en masse, même les veaux de deux mois, même les reproducteurs et même le « maigrage », l'engrais des bêtes ne rapportant plus rien, et la Convention de revenir en toute hâte sur son décret pour sauver l'élevage (23 octobre).
- Mais alors les bouchers, qui restent maximes, ne peuvent plus acheter et cessent de tuer ; ce qui amène une crise de la tannerie, puis des écorces, puis de la cordonnerie, puis de l'habillement des troupes, sans parler de celle de la viande, plus violente encore que celle du pain (février 1794).
- Le 11 avril 1794, le *Comité de salut public* met en réquisition sur tout le territoire, pour Paris et les armées, le 8^e cochon d'un an, qu'il confie à son maître en attendant livraison au maximum. C'est une opération considérable : il faut trier, recenser, marquer, puis organiser le paiement, le rassemblement, la conduite, le dépôt, l'abat, la salaison, à grands frais de circulaires, d'inspecteurs et d'agents. Et quand, après des mois, le commissaire se présente, le cochon est mort ou mourant : forcé, mais certain, de le vendre à bas prix, son maître ne pouvait que perdre à le nourrir, et s'en est bien gardé. La République n'eut que des squelettes, trop tard d'ailleurs pour les saler : les chaleurs étaient venues.

Et ainsi de suite : toutes les entreprises de socialisation mènent à des impasses de ce genre. Si elles s'adressaient à des hommes, ces brutales leçons les feraient réfléchir : mais un phénomène social ne réfléchit pas. Celui-ci pousse son chemin de désastre en désastre, produisant une forêt de lois contre nature dont le succès dans les sociétés et le vote à la Convention sont aussi fatals, que leur exécution dans le pays est absurde ou impossible.

L'ancien gouvernement ministériel n'était pas armé pour une pareille tâche et succomba, entre ces deux nécessités contraires. Ce fut la crise anarchique de l'été de 1798, où chaque département, chaque ville, chaque intérêt tire à soi, et se moque d'un pouvoir qui n'est plus l'*autorité morale* et pas encore le *despotisme social*. Mais enfin le fédéralisme fut vaincu.

VI L'ordre révolutionnaire

C'est que la cité nouvelle a ses moyens de règne, son gouvernement — comme elle a son peuple — aussi étrange d'ailleurs à sa manière : car l'ordre révolutionnaire vit tout justement de ce qui détruirait l'ordre réel. La force qui règne au *Comité de salut public* en l'an II n'est pas plus le prince, que celle qui s'insurgeait en 89 n'était le peuple.

L'*opinion commune* est que le chaos règne où règne l'anarchie au sens propre du mot, — absence de toute autorité, celle d'un homme ou d'une doctrine. C'est une erreur : l'anarchie peut s'allier à l'ordre sous ses deux formes, *unité de direction*, *unité d'opinion* ; et la moindre *société de pensée* accomplit le miracle.

VII *L'unité de direction réalisée par les cercles intérieurs*

VII.1 La loi de sélection concentre le pouvoir effectif en un cercle restreint

En effet la loi de sélection et d'entraînement dont nous avons parlé n'agit que peu à peu : le « *progrès des Lumières* », la conquête de l'homme réel par l'homme social, comporte bien des degrés et des étapes,

- depuis la socialisation intellectuelle du « *philosophe* » de 89,
- morale du patriote de 92,
- jusqu'à la socialisation matérielle du citoyen de 93.

De là, entre les frères, des différences de zèle et d'aptitude : sur 100 inscrits, il n'en est pas 30 réguliers, pas 5 efficaces ; et ceux-là sont les maîtres de la société ; ce sont eux

- qui choisissent les nouveaux membres et déplacent ainsi à leur gré la majorité,
- qui nomment le bureau, font les motions, dirigent les votes, sans à-coups, sans atteintes aux principes, ni reproches des confrères car les absents sont censés adhérer,
- et n'a-t-on pas cent moyens honnêtes d'écarter un gêneur ? Il suffit d'un peu d'entente pour le rebuter. Le pis que puisse faire un indépendant isolé est de se retirer dignement.

VII.2 Le système occulte des cercles intérieurs

Ainsi se forme d'elle-même, au sein de la grande société, une autre plus petite, mais plus active et plus unie, qui n'aura pas de peine à diriger la grande à son insu. Elle se compose des plus ardents, des plus assidus, des mieux au fait de la cuisine des votes. Chaque fois que la société s'assemble, ils se sont assemblés le matin, ont vu leurs amis, arrêté leur plan, donné leur mot d'ordre, animé les tièdes, pesé sur les timides. Comme leur entente date de loin, ils tiennent en main toutes les bonnes cartes : ils ont maté le bureau, écarté les indépendants, fixé la date et l'ordre du jour. La discussion est libre, certes, mais le hasard de cette liberté bien réduit et les coups de tête peu à craindre de la part du souverain : la *volonté générale* est libre, comme la locomotive sur ses rails.

Ce système a un nom. C'est celui que nos maçons du dix-huitième siècle appelaient le système des *ordres intérieurs* ; les politiciens anglais d'aujourd'hui, celui des *cercles intérieurs* (*inner circles*). Il repose sur celle loi de la pratique sociale que tout vote officiel est précédé et déterminé par une délibération officieuse, tout groupe social permanent, tout peuple est profane par rapport un groupe « *initié* » plus restreint, plus uni, plus clairvoyant.

Telle est l'origine du pouvoir nouveau et de tout un ensemble de méthodes politiques, dont l'inventaire a été fait dans des ouvrages connus [9] : c'est l'« *art royal* » de nos francs-maçons, la science des manipulations électorales des démocrates américains, méthodes communes en ceci qu'elles agissent sur la matière électorale d'une manière inconsciente, mécanique : de là les noms de machine, de machinisme donnés au système et à ses recettes, de tireurs de ficelles (*wire-pullers*) aux agents des *cercles intérieurs*, secrétaires, chefs de correspondance, de comités. C'est grâce à ces méthodes que s'accomplit ce miracle : l'ordre social assuré, sans atteinte aux principes anarchiques ; une orthodoxie fondée sans foi ; une discipline établie sans loyalisme.

VIII L'unité d'opinion réalisée par le procédé du fait accompli

VIII.1 Manipulation par le procédé du fait accompli

Pour assurer l'unité de pensée sans dogme ni *credo*, la règle est de ne jamais aborder le sujet qu'au nom d'une décision collective déjà prise.

C'est le procédé du « *fait accompli* » des praticiens anglais, la grande recette des patriotes lors des mouvements de 1788, par exemple :

- pour entraîner l'adhésion d'une province à telle motion de la machine, on attaque les villes une à une, en commençant par celles dont on est sûr, — et pesant sur les autres au moyen des adhésions acquises.
- Le même travail de boule de neige sert au-dedans de chaque corps de ville pour entraîner l'un par l'autre les corporations et métiers qui y députent.
- Il fit tous les frais des élections de 1789 que la complication du règlement rendait impossibles, sans les impulsions de la machine.
- Il passe à l'état d'institution de l'an II, où tel agent national adresse à soixante communes récalcitrantes des circulaires ainsi conçues : vous êtes la seule à résister.

Aussi bien la nature même des lois impossibles ne permet-elle pas d'autre argument que celui-là, qui coupe court à des objections trop faciles.

VIII.2 Le procédé du fait accompli ou l'imposition du dogme du jour

Il fonde une orthodoxie d'un nouveau genre : la « *conformité* », la « *régularité* », qui se distingue de l'ancienne — du dogme religieux par exemple — en ce qu'elle n'admet pas de tempéraments, tels que l'écart de la lettre à l'esprit, de la règle au fait : c'est l'adhésion implicite, brutale, à des formules *eut and dried*, disent les praticiens anglais, c'est-à-dire prêtes à servir comme des quartiers de salaisons : trop nombreuses et précises en effet pour permettre, trop actuelles pour souffrir la moindre discussion.

Par contre cette rigueur de forme est sans compensation : car le dogme est relatif, change, « évolue » avec les votes. Puis il est littéral, impose une attitude, un langage, nullement une conviction : « lié » au-dehors, le frère est libre au-dedans. Tels furent les cahiers de 89, ces chefs-d'œuvre de littérature *eut and dried* pareils jusque dans leurs phrases. Telles les mille démarches si précises et unanimes du « peuple » pendant la lutte qui suivit, jusqu'au triomphe du système en 93.

On reconnaît l'idée démocratique de la loi — conception purement formelle, que nous devons beaucoup plus à la pratique des sociétés qu'aux théories de Jean-Jacques : c'est la *volonté générale*, la chose votée, la contrainte sociale, comme telle, sans examen ni contenu — le dogme sans la foi.

Aussi bien l'argument du *fait accompli* est-il l'argument social par excellence : l'*opinion des autres* — le seul qui soit pur de tout alliage de conviction personnelle. Contredit par les motifs personnels quels qu'ils soient — depuis la conscience de l'homme du bien, jusqu'au verre de vin de l'ivrogne — il assure au cercle intérieur tous les votes sans motif : l'appoint de l'ignorance, de la sottise et de la peur.

VIII.3 Les conditions de réussite du procédé du fait accompli

L'argument ne rend, l'appoint ne croît qu'à deux conditions

- du côté du *cercle intérieur*, le secret. Une opinion ne s'impose comme celle de tout le monde que si on la croit soutenue par n'importe qui. Pour tirer les ficelles, il faut les cacher : la première règle pour diriger mécaniquement un groupe de votants est de s'y perdre ; le motionnaire sera un citoyen — la claque sera dispersée dans l'assistance. Veut-on tuer la vie sociale en 91 ? On exige la garantie des signatures, qui découvre le *cercle intérieur* (décret des 10-18-22 mai) ; au contraire, veut-on donner aux sociétés l'avantage sur les corps constitués ? On force les corps — et non les sociétés — à signer individuellement, à délibérer publiquement (décret du 2 septembre 1792). La signature garantie, il n'y a plus de secret, dès lors plus de machinisme possible. « *Les agitateurs, sachant qu'il faudra signer, craindront alors d'être connus* » [10] ; car « *quand on connaît les chefs de la révolte, elle cesse à l'instant* » : dans toute société, ce sont ceux « *qui se cachent derrière la toile* » [11] qui font tout. Ainsi non seulement le nouveau pouvoir n'est pas l'autorité, peut se passer d'être reconnu comme maître légitime, mais il périt s'il est seulement connu ; le fait, en démocratie, est d'accord avec le principe : il n'y a pas de maître, sous ce régime, pas même de représentants ni de meneurs. Le peuple est libre.

- Et la seconde condition nécessaire au jeu de la machine est cette liberté même du souverain, pour peu qu'elle dépasse la limite bien restreinte où il est capable d'en user : c'est-à-dire toujours, dans la nouvelle république, — qui supprime cette limite par principe : le peuple décide tout entier, de tout, sans cesse. Or, le temps matériel de discuter ferait défaut, si les connaissances nécessaires ne manquaient déjà, et aussi le loisir : il faut bien alors que l'action de la machine et l'argument du fait accompli viennent tenir lieu de débats impossibles. Ainsi le jeu du *cercle intérieur* est bien simple, c'est d'accroître cette liberté de principe qui lui est si utile. Tout ce qui la borne le gêne : autorités d'une doctrine ou d'un maître, — force des traditions ou de l'expérience, — limites légales, limites physiques même du droit de discussion : le peuple fait-il encore mine de délibérer tout de bon ? c'est qu'il n'est pas assez libre : on charge l'ordre du jour, on élève la discussion jusqu'aux nues philosophiques — on l'abaisse aux derniers détails administratifs (le grand et le petit ordre du jour des Jacobins) ; on y convie les illettrés, fût-ce à prix d'argent (les 40 sous de Danton) ; on multiplie, on prolonge les séances (la permanence) : vers dix heures du soir, la salle se vide ; les plus indépendants, compétents, occupés, consciencieux, sont partis : c'est l'heure de la machine.

Ici paraît le côté pratique des idées dites « généreuses », de l'optimisme démocratique, qui prête au peuple toutes les vertus et lui donne tous les droits. Pour un vrai démocrate, la meilleure garantie contre l'indépendance de l'homme, c'est encore la liberté du citoyen. Le secret de l'ordre nouveau est dans cette naïve parole de Gambetta, gravée sur le monument du Carrousel : « *Maintenant nous savons que le suffrage universel, c'est nous.* »

Il est vrai : le suffrage universel, c'est eux. Seulement, il n'est même pas nécessaire qu'ils le sachent et se le disent. Car ils seront toujours là, du fait du régime même, dont ils sont les produits nécessaires, non les auteurs. La liberté conçue, il faut que l'autorité reconnue disparaisse — c'est-à-dire que le peuple délibère en permanence, sans maître, ni élus, ni commis : c'est la *société de pensée*. La société fondée, il est fatal qu'un *cercle intérieur* se forme qui la dirige à son insu. Où la liberté règne, c'est la machine qui gouverne.

VIII.4 L'ordre révolutionnaire ou l'écrasement de chaque conviction personnelle isolée, par la méthode du fait accompli

Tel est l'ordre révolutionnaire, irréfutable comme la logique, assuré comme la faiblesse humaine, qui est toute sa force : à la foule des adhérents, en effet, il ne demande rien, que de se laisser faire ; aux « tireurs de ficelles » des *cercles intérieurs*, rien, que déjouer sans scrupule du « fait accompli », de veiller au maintien de la *conformité sociale*, en concentrant sur chaque conviction personnelle, isolée par la liberté, le poids des adhésions passives recueillies par la machine.

Il n'est pas de besogne plus facile que cette police des *opinions* : pas un meneur de loge, de cercle ou de syndicat qui ne s'en acquitte à merveille. C'est une pure question de relations officieuses, de fiches et de pointages. Le travail ne suppose ni l'ascendant moral du chef, ni les connaissances techniques de l'administrateur, — pas même le tempérament de l'orateur : et la délicatesse de l'honnête homme gênerait. L'activité la plus basse et la plus grossière, celle de la passion et de la peur, ce qu'on appelle en 93 l'« *énergie* », suffit ici, sans plus. Gambetta avait raison, et la foi en la démocratie n'est pas un vain mot : « *ils* » ne lui manqueront pas et sont là, sûrs de régner, sous la liberté. Tel est le principe de l'ordre nouveau.

IX Des sociétés de sociétés de pensée au mondialisme

Il est évident que tout ce que nous venons de dire d'une société d'individus s'applique à une *société de sociétés*, à un « *ordre* », disent nos francs-maçons. Les proportions changent, non les rapports, et la pente est la même. Les *sociétés d'un ordre* sont égales et libres en principe comme les frères d'une société, inégales en fait comme eux aussi. Comme eux, elles s'unissent, se fédèrent, organisent une correspondance : et aussitôt un centre se forme qui agit sur la circonférence, comme le *cercle intérieur* sur la société : mécaniquement. Sans doute ce pouvoir de fait ne s'établit pas d'abord ni sans lutte : il fallut sept ans au *Grand-Orient* pour se constituer (1773-1780), quatre à la société mère de la rue Saint-Honoré pour tuer ses rivales et épurer ses filles. On peut même dire que tout *centre social* est en lutte permanente contre le fédéralisme de la circonférence. Mais la victoire de l'indivisible est certaine contre les dissidents isolés.

Le *centre* régnant, l'unité faite, la machine est achevée. Tel est le Grand-Orient en 1785, avec ses 800 loges, la Société des Jacobins en 1794, avec ses 800 filles. Cette machine est assurément l'instrument de pression le plus redoutable et le plus étendu qui soit : car il n'a pas de ressort limité comme les sociétés réelles — une nation, un corps — qui durent ce que dure la réalité morale — idée, instinct de race — qui les crée, les soutient.

Plus les sociétés sont nombreuses et lointaines, plus augmente la masse d'inertie dont, dispose le *centre*. Son action de fait, qui s'exerce au nom et par les moyens de la société tout entière, grandit avec elle, tandis que le pouvoir de résistance des individus n'augmente pas.

On voit que le rêve d'unité humanitaire, qui d'ailleurs est né dans les *sociétés de pensée*, n'est pas, là du moins, si vain : un tel pouvoir n'est pas seulement de nature à s'imposer à une nation. Si jamais le gouvernement de l'humanité doit tomber dans les mêmes mains, ce sera dans celles de meneurs sociaux.

X Naissance d'un nouveau type de pouvoir au sein de la Convention

X.1 Du besoin d'un pouvoir pour assurer l'exécution de lois impossibles

Ainsi, dans la cité nouvelle, l'ordre est assuré — et pourtant les principes anarchiques sont saufs. Bien mieux, l'ordre est grandi par l'anarchie elle-même. **Le même phénomène social qui produit les lois impossibles, fonde le seul pouvoir qui en assure l'exécution.**

Ce pouvoir régnait de tout temps au sein du petit peuple des sociétés. Une loge, un club, une société populaire, ne se gouvernent pas autrement. Mais ce monde-là n'a de contact ni avec les masses, ni avec les réalités. Sur l'ensemble du pays, sur les affaires et la vie réelle, la démocratie n'agissait encore qu'indirectement, par le moyen des gens en place, ses créatures, — du gouvernement, son instrument.

L'apparition des lois impossibles et de leurs conséquences — la disette et la crise anarchique de 93 — vint déconcerter les uns, briser l'autre. Il était clair que la carcasse même de l'ancien gouvernement devenait un obstacle au nouveau, fut-elle aux mains d'humbles valets de la démocratie, un Bouchotte, un Gohier, un Paré. **Les institutions même, à défaut des hommes, entravaient l'œuvre de socialisation. Il fallait approprier les Méthodes aux doctrines, placer dans le gouvernement même l'impulsion révolutionnaire — parti désespéré, révolution nouvelle, aussi profonde que celle de 89, mais imposée cette fois par la loi de la démocratie aux jacobins eux-mêmes, qui suivent à leur corps défendant, sans voir devant eux.**

X.2 La Convention se dote d'un organe étrange : le Comité de salut public

Rien de plus curieux à cet égard que les efforts de la *Convention* pour définir le rôle du *Comité de salut public*, dans la séance du 1er août 1793, notamment.

À première vue, Danton paraît être le champion de la réforme. Il prodigue au *Comité* les millions et les pouvoirs — seulement, n'y entre pas : « *Je conserverai, dit-il, ma pensée tout entière, et la faculté de stimuler sans cesse ceux qui gouvernent.* » C'est qu'il en est resté à l'ancien jeu de 92, au vieux mannequin ministériel qu'il rhabille, il est vrai, cuirasse au besoin contre le pays, assouplit encore aux mains des démocrates — mais en somme conserve, aux mots près.

Robespierre prend l'attitude inverse : il entre au *Comité*, lui qui n'avait voulu être ministre — mais refuse les largesses de Danton. Pas de millions ; que les ministères les gardent — sous l'œil du comité, il est vrai. **Pas de pouvoirs même — du moins au sens réel, effectif du mot : rien qu'un droit de contrôle. Le Comité n'administre pas** — voilà le principe du nouveau règne, sans cesse violé, mais sans cesse repris jusqu'à Thermidor et tant que domina l'esprit de la Révolution — principe légitime, certes — les maîtres du petit peuple ne sont pas faits plus que ses lois pour régner sur le grand. S'ils dominent dans le monde de l'*opinion sociale*, c'est pour des talents, par des moyens, qui dans le monde réel sont des non-valeurs ou des tares. De là ce souci d'épargner toute charge, tout contact même avec les affaires, au fantôme qui va régner. **Aux ministères, l'argent, les fonctionnaires et les soldats —, le travail, les comptes et les responsabilités ; — au Comité, la surveillance.**

Mais qu'est-ce à dire ? Peut-on surveiller sans comprendre ? Commander sans connaître ? — Danton se tait, la Convention saisit mal, et Robespierre exige sans expliquer. Il avait raison pourtant, la suite le prouve — et aussi l'étude de l'organe central et

Copyright www.viveleroy.fr - 77 -

caractéristique du nouveau régime, qui, à ce moment même, se constituait au sein du *Comité de salut public* : nous voulons parler du bureau de surveillance de l'exécution des lois, formé en juillet 1793, — tout puissant en février 1794, lors de l'apogée du gouvernement révolutionnaire, paralysé par le coup d'État du 9 thermidor, — sa correspondance cesse le 11, — enfin démembré, c'est-à-dire détruit, par le décret du 17 fructidor suivant.

XI Le pouvoir bureaucratique du Comité de salut public

XI.1 Les fonctions originelles

Ses origines sont modestes. Le *secrétariat du Comité* - comme ceux de tous les organes d'exécution - avait trois fonctions principales :

- enregistrer les pièces à l'arrivée,
- les distribuer aux services compétents,
- constater au départ la réponse faite, la marche suivie.

Prise en soi, et sous un régime normal, cette dernière fonction de contrôle est la moindre des trois, une simple formalité pour éviter les redites et doubles emplois. Mais **sous le régime des lois impossibles, au fort du conflit contre la démocratie et le peuple, entre la société de pensée et la société réelle, rien ne se fait plus que par la terreur : la paresse naturelle des bureaux se changerait en paralysie, si l'on s'en tenait aux moyens ordinaires de gouvernement ; et l'exécution des lois devient le grand souci du pouvoir, — la « surveillance de l'exécution » sa plus lourde tâche.**

XI.2 La fonction « surveillance de l'exécution »

Cette fonction nouvelle produit un curieux organe — le *bureau d'exécution* — dont le plus important spécimen se trouve, cela va s'en dire, au *Comité de salut public*, mais dont la *commission des subsistances* dès la fin de décembre 1793, la *commission d'agriculture* en mai 1794, et en général les administrations les plus socialisées, présentent des exemplaires intéressants.

C'est une sorte de double du service en question, qui en reproduit les subdivisions, mais comme une maquette copie son modèle : pour l'œil, non pour l'usage. Son rôle n'est pas de conclure, ni d'étudier, ni même de classer les affaires. Il n'a ni l'autorité, ni la compétence — et n'est là que pour constater, au jour le jour, les résultats acquis, et aussi les révoltes et les défaillances incessantes dans le labeur contre nature de la socialisation. Son travail, dit une note qui émane de lui-même [12], « consiste à suivre graduellement l'exécution, non pour savoir comment elle s'est faite, mais seulement si elle s'est faite ». — « Ce bureau, dit un *Mémoire de mai 1794* [13], doit se considérer comme l'œil de la commission, et ne doit pas se permettre d'action directe. Il instruira le bureau de correspondance des inexécutions d'ordres, et celui-ci proposera à la commission les lettres pour stimuler les parties négligentes. » Ainsi l'exécution ne doit même pas corriger les fautes qu'elle relève. Il ne s'agit pour elle ni de commander, ni d'administrer, ni même de correspondre.

Tout son travail consiste à dresser des « états d'exécution », c'est-à-dire des tableaux synoptiques fixant pour chaque décade le degré d'exécution d'une opération donnée dans les divers districts, s'il s'agit d'une mesure générale, des tableaux chronologiques par colonnes donnant la date, l'analyse, la suite, etc., de chaque décision, s'il s'agit d'arrêtés particuliers [14].

C'est en vue de ce continuel pointage qu'on institue en février 1794 la « *correspondance décadaire* » — compte rendu par les autorités locales, d'après un questionnaire uniforme, tous les dix jours, de l'exécution des lois.

Pour combler les lacunes de cette correspondance, l'*exécution* tient, depuis le 1er février, une correspondance spéciale, dont toutes les pièces ont même objet, même teneur, et bientôt même forme : ce sont les lettres dites « expéditives... » rédigées sur papier à trois colonnes, l'une pour la date de l'acte à exécuter, la seconde pour son analyse, la troisième pour le compte d'exécution [15].

Tel est le plan de cette curieuse **machine à gouverner, qui marche toute seule**, comme le canard de Vaucanson. **Point d'hommes là-dedans, ni de maniement des hommes, ni même de connaissance des affaires. Tout se fait par des rouages automatiques et revient à régler du papier : les comptes d'exécution arrivent au bureau central, se classent, se comparent, se détaillent et répartissent par matières, par régions, dans des casiers tout prêts : l' « état d'exécution » est fait — et par suite la tâche du pouvoir tracée : c'est d'achever les tableaux, de combler les vides.**

XII Les méthodes de société de pensée du Comité de salut public

XII.1 Un pouvoir de bureau suscitant mécaniquement la soumission avec l'argument du fait accompli

Ce baromètre de la conformité sociale est assurément l'instrument le plus mécanique et passif : on n'en peut imaginer de moins compatible avec les attributs consacrés du pouvoir — l'autorité du chef, la compétence de l'administrateur. Et pourtant, c'est bien là le maître rouage de la machine, le centre et le lien de l'indivisible.

Bien mieux, c'est aux méthodes de ce bureau qu'il faut revenir si l'on veut comprendre l'esprit des pouvoirs nouveaux : et chacun d'eux ne reste révolutionnaire que s'il imite, dans son domaine, le bureau d'exécution et résiste à la pente naturelle qui le ramène à administrer effectivement.

C'est à lui en effet qu'appartient l'office de mettre en jeu la force du régime nouveau, de l'État socialisé.

Cette force n'est pas l'attrait d'une doctrine, mais le poids d'un fait : la soumission des autres. On reconnaît « *l'argument du fait accompli* », l'argument social par excellence, qui s'autorise de *l'opinion commune*, comme telle, sans se mettre en peine des doctrines ou des intérêts qui peuvent la fonder.

Il ne s'adresse ni au cœur ni à l'intelligence, mais seulement à des forces passives, depuis l'esprit moutonnier jusqu'à la peur. Ceux-là lui sont acquis, qui obéissent parce que la foule obéit, ou parce qu'ils le croient ; et c'est cette masse d'inertie qu'il canalise et concentre, pour le faire peser sur les résistances isolées.

Le système est avantageux pour les dirigeants, qu'il dispense de droits, de talents, même de popularité.

Il est irrésistible pour les gouvernés, à deux conditions :

- qu'ils soient « affranchis », au sens négatif et démocratique du mot, c'est-à-dire parfaitement dissociés, isolés les uns des autres, dès lors sans défense contre l'argument du *fait accompli*.
- Puis, que cette masse désagrégée soit homogène, également distribuée dans des casiers uniformes, pour que l'arithmétique politique de la surveillance s'exerce sur des unités de même ordre.

Or, on sait que ces deux conditions, essentielles au travail des *sociétés de pensée*, avaient été réalisées dans le pays par la première révolution, celle de la *liberté* : la place était donc prête pour la seconde, celle de l'*ordre*, et la machine que nous avons décrite pouvait entrer en jeu. La fonction de son maître rouage consiste en effet à faire ressortir à chaque moment, sur chaque question, contre chaque dissidence, l'argument du *fait accompli*. Les tableaux et pointages n'ont pas d'autre objet. C'est là le secret du système — le seul qui puisse assurer l'*union* sans détruire la *liberté*.

Et justement les lois socialistes venaient lui donner une force nouvelle, et ajouter à l'argument de la *conformité*, déjà si puissant sur des isolés, une contrainte plus directe encore. Elles ont en effet cette particularité que toute infraction qui leur est faite non seulement profite au coupable, mais charge visiblement les innocents.

- Si le *maximum* s'exécute mal dans un district, et qu'on y vende plus cher que la taxe, les denrées y affluent des districts voisins, plus obéissants, où la disette augmente d'autant.
- Il en est de même des réquisitions générales : tout ce que ne porte pas l'un, tombe à la charge de l'autre ; des recensements : tout ce que garde l'un qui cache, est pris à l'autre qui déclare ;
- des répartitions : tout ce que l'un consomme outre sa ration, est pris sur le nécessaire de l'autre, etc.

XII.2 La fraternité républicaine ou l'ordre fondé sur la délation du voisin

Toutes les lois de socialisation prêtent à la même remarque : liant, matériellement, les citoyens entre eux, elles les divisent moralement. C'est le principe de la *fraternité républicaine* — question de situation, bien plus que de mœurs et de principes. La force des choses fait de chaque citoyen l'ennemi naturel, le surveillant de son voisin. Pendant les dix mois de la *Terreur*, la France tout entière donna, de district à district, de commune à commune, d'homme à homme, le spectacle de cette guerre entre forcés de la même chaîne, qui est d'ailleurs, nous le verrons, aussi bien la condition que l'effet de l'ordre socialisé : la haine universelle a son équilibre, comme l'amour son harmonie.

La conséquence inattendue de cet état de choses fut d'épargner au gouvernement la peine de recourir à la contrainte armée — alors même qu'il semblait en avoir le plus besoin, et que la *Terreur* redoublait : nécessaire en novembre, pour arracher leurs grains aux paysans, l'armée révolutionnaire devint inutile en mars et fut licenciée.

C'est que chaque district, chaque commune même, affolé par la famine, organise à son compte, chez son voisin, les razzias nécessaires à l'exécution des lois sur les subsistances : le gouvernement n'a plus qu'à permettre et à laisser faire. Il lui suffit désormais, contre la révolte de chacun, de la misère des autres.

C'est d'après le même principe qu'à partir de mars le *Comité de salut public* fait recenser les grains d'un district par des commissaires d'un autre ; qu'il n'envoie en mission, dans un département, que des représentants d'un autre, etc. Il y a là tout un système de gouvernement par l'intérêt, la surveillance, la haine d'autrui, dont il serait facile de multiplier les exemples, et qui peut se résumer d'un mot : le gouvernement de l'étranger.

On voit maintenant quelles facilités et quelle importance cet ordre nouveau donne à la surveillance de l'exécution. Si le coupable n'a plus à compter avec les maîtres de sa conscience, — sa foi, son loyalisme, Dieu et le roi, — il a tout à craindre des témoins de sa conduite, et ne peut plus faire fond sur son isolement, sur l'indifférence des autres, puisqu'il leur cause un tort immédiat, évident. Le pouvoir est donc assuré d'avance d'une assistance effective et constante de la collectivité, surveillance et main-forte lui

sont garanties contre l'incivisme et il lui suffit de constater et de dénoncer, pour déchaîner contre l'égoïsme de chacun l'égoïsme de tous. C'est cela même — la passion bridée par la peur — que l'on nomme, sous la démocratie sociale, la *vertu* : on ne peut dire que ce soit le mal, puisque l'acte coupable n'a pas lieu. Mais c'est quelque chose de pis.

Telle est dans son essence la fonction du *bureau de surveillance de l'exécution*, fonction sans précédent et spéciale au régime. Encore une fois, ce bureau ne gouverne, ni n'administre : c'est le plus nul — mais c'est en même temps le plus essentiel des rouages de la machine, — l'organe sociale par excellence, le centre et l'âme de l'indivisible : son action s'affirme avec celle du régime même. D'abord domestique, restreinte à la surveillance intérieure des ministères, elle devient nationale et universelle au printemps de 1794, quand les ministères disparaissent et que la socialisation s'étend à tous les domaines, embrasse jusqu'au moindre district. Nous exposerons au dernier volume de notre ouvrage les étapes de ce progrès, qui sont l'histoire même de la *Terreur*. Les indications qui précèdent suffiront à expliquer l'objet et les bornes de notre recueil. [...] (détails d'archives)

XIII La démocratie, régime de l'uniforme et de la centralisation

Nous avons d'abord entrepris ce recueil pour nous-mêmes, à l'occasion d'une étude locale, qu'il nous fallut abandonner, faute de notions suffisantes du plan et des méthodes du pouvoir central. Nous le publions sous les auspices, et grâce au concours de la *Société d'histoire contemporaine*, persuadés que son utilité se fera sentir à d'autres qu'à nous, car elle tient à la nature même de l'objet considéré : le phénomène démocratique.

L'histoire locale se suffit à elle-même, tant qu'il s'agit de l'ancien ordre — personnel pour les sujets, plus encore que pour le maître ; ordre divers, par essence, qui gouvernait provinces, cités et corps, chacun selon son esprit, son passé et sa loi, qui comptait autant de constitutions différentes que de villes, et ne nommait la *liberté*, le *peuple*, qu'au pluriel. **Mais la démocratie doit s'interdire cette variété : elle est par nature le régime de l'uniforme, du niveau. C'est là, pour elle, une nécessité d'ordre matériel d'abord, car, ne commandant plus, elle administre davantage. Or, point d'administration possible sans uniformité. l'uniformité est la première loi du travail qui a commencé par le lotissement départemental de 1790, et fini par la socialisation radicale de l'an II — ce triomphe de l'administration, qui substitue, jusque dans la vie économique et la vie privée, la règle commune au ressort personnel, la formule légale à l'initiative. Soumise à ses cadres impersonnels, la foule humaine apparaît vraiment matière, c'est-à-dire force motrice homogène et indéterminée, ne prenant figure, direction, emploi, que de la machine qu'elle fait mouvoir : quelque chose comme la vapeur dans une locomotive.**

Il est clair qu'un tel régime ne peut se donner le luxe de varier ses mesures et ses moyens selon les gens et les lieux. Plus les rouages sont compliqués, et plus la matière électorale ou contribuable doit être dissociée, ductile, homogène. Le grand zèle d'égalité de l'an II vient sans doute beaucoup moins des rancunes de la foule que des nécessités du pouvoir : c'est du jour où le *maximum* et la réquisition mettent le grain du dernier village, le bilan du moindre détaillant, sous la haute main des *bureaux de Paris* que se sent l'insuffisance du nivellement de 90, et que s'impose celui de l'an II, qui réduit des quatre cinquièmes l'élément administratif. "L'indivisible", en étendant et compliquant son action, devait resserrer d'autant ses cadres et son plan.

Et c'est là, en même temps, pour lui une nécessité d'ordre moral, imposée au jeu de la démocratie dès ses origines philosophiques, s'il est vrai, comme nous l'avons montré, que le grand secret du *centre*, son seul souci soit de faire jouer l'argument du *fait accompli*, de

maintenir la *conformité*, par un incessant travail de surveillance et de pression. Il est clair que ce travail suppose un terrain nivelé, des éléments bien pareils.

Aux mille physionomies diverses de l'ancienne France, que le pouvoir personnel connaissait chacune par son nom, il fallait imposer l'uniforme administratif, pour que devint possible l'encasernement de l'an II, — il fallait numéroter les villes, lotir les provinces, équarrir la nation.

XIV Quelques réflexions sur le travail de l'historien

Mais s'il en est ainsi, une tâche nouvelle s'impose à l'historien il lui faut dégager des faits, établir en lui-même ce plan d'ensemble désormais si efficace, ce système métrique de l'action jacobine, partout déterminant, partout semblable à lui-même, quoique partout déformé et faussé par l'inertie ou la révolte. Chaque fait démocratique est un produit de deux facteurs, l'un constant, l'impulsion du centre, l'autre variable, la réaction locale ou personnelle. Il ne suffit plus, pour expliquer, de raconter exactement : il faut encore faire sa part à chacun des composants, doser l'alliage.

Le même fait — par exemple la *levée en masse* d'un village pour salpêtrer, en mai 1794, ou encore le "don volontaire" de ses chemises par une société populaire, en mars — attesté par les mêmes textes, dans les mêmes termes emphatiques, peut s'expliquer aussi bien par la *terreur*, si l'action du *centre* prévaut — que par l'enthousiasme, si c'est l'initiative personnelle ; voire même, entre ces deux extrêmes, par tous les moyens termes qu'on voudra — toutes les traductions sont bonnes, sans changer une virgule aux textes ; et chaque historien prend celle qui flatte ses sentiments — hostiles, favorables ou neutres. C'est le triomphe de la passion politique, qui là seulement peut se permettre des précisions, se donner des airs de science, sans rien rabattre de ses partis pris — le désespoir de l'effort sincère, qui entasse détail sur détail, sans approcher de la vérité.

Pour sortir de l'impasse, apprécier le fait, — la résultante, — il faut départir les deux composants ; et le seul moyen de les départir est d'isoler celui des deux qui se retrouve partout le même, en prenant un champ d'étude assez large pour saisir en un point le trait qui se déroberait en un autre, et éliminer les circonstances locales : travail assez simple s'il s'agit de la démocratie officielle de 1794, qui imprime et publie ses décisions, — plus délicat pour l'action officieuse de 1791, ou secrète de 1788, — mais toujours soumis à cette règle essentielle — de ne jamais se contenter, au centre, de la déclaration de principe, — discours, manifeste ou loi —, à la circonférence, du fait brut. La première n'est qu'une intention déclarée, qui n'apprend rien de ses suites, si clairement qu'on l'expose ; le second n'est qu'une résultante, qui ne révèle pas ses causes, nous venons de le dire, si nettement qu'on la détermine.

L'instrument de travail que nous proposons n'est ni un recueil de lois, ni une série d'exemples locaux : mais un plan d'action, général comme les premières, effectif comme les seconds. À vrai dire, les pièces de ce recueil ne marquent que les très grandes lignes de l'action révolutionnaire. Pour achever l'édifice, il faudra rassembler :

1° les circulaires adressées aux divers agents, dont chaque opération supposait la mission —, depuis la descente des cloches jusqu'à la coupe de la bourdenne, et depuis le dessèchement des étangs jusqu'à la levée du huitième cochon, — travail bien plus difficile que le nôtre car les correspondances de ce genre n'étaient pas plus souvent versées aux fonds les départements que ne le sont aujourd'hui celles des fonctionnaires d'État ;

2° dans ces fonds mêmes, les circulaires adressées aux administrations locales par les préposés aux diverses subdivisions administratives : les quatre régions de la police, les

quatorze arrondissements des subsistances, les vingt-trois divisions militaires, les onze inspections du salpêtre, celles des fourrages, celles de la viande, etc.

Alors enfin se dégagerait dans son unité et sa symétrie l'architecture de l'indivisible ; et alors seulement donnerait tout son fruit l'effort de l'histoire de fait, et deviendrait possible, dans chaque cas, entre l'action du *centre* et la réaction locale, un départ assez sûr pour doser leur alliage et lui ôter ce caractère équivoque qu'aucune précision matérielle ne lui fera perdre.

Tout notre espoir est d'être corrigés, complétés, c'est-à-dire continués — et de voir la force des choses imposer le plan de travail que le bon sens paraît indiquer.

Notes

[1] Augustin COCHIN et Charles CHARPENTIER, *Les Actes du gouvernement révolutionnaire* (23 août 1793 - 27 juillet 1794).

[2] *La Revue française* du 22 septembre 1912.

[3] SAUZAY, *Persécution révolutionnaire dans le Doubs*, 1869, t. V, p. 2. - Archives départementales de la Haute-Vienne, Hérault, Drôme et Tarn : série L, registres des sociétés.

[4] Voir p. 244, no 118

[5] L'investiture de ce droit fut l'objet principal des missions de l'été, unique de la mission du 29 décembre ; — le rôle des représentants se bornant en général à présider la société pendant le travail — à ratifier ses choix après. S'il leur arrive, surtout en l'an II, d'épurer la société elle-même, ce n'est pas de leur chef, mais d'après les volontés d'un « *noyau* » plus pur et agréé de Paris.

[6] Archives de la guerre, subdiv. de l'Ouest, carton de l'Armée révolutionnaire : état joint à la lettre du ministre de la Guerre du 20 octobre 1793 ; cf. lettre de Paris du 3 octobre (pour l'épuration de l'état-major par les Jacobins de Paris). Registres des sociétés de Limoges (7 nov.), Valence (28 sept.) Montpellier (13 sept., 14 oct. et s.), Lons-le-Saulnier (8-10 déc. et s.), Castres (17-22 oct. et s.), Dijon (28 nov. et s.). Ce dernier registre nous donne tout le détail du travail : formation du « *noyau* » de l'armée révolutionnaire, épuration des sujets présentés par ce noyau, etc. (Archives de la Haute-Vienne, Drôme, Hérault, Jura, Tarn, Côte-d'Or.)

[7] A. N., reg. Fie 548.

[8] Ce terme est employé dans une lettre de la société de Saint-Yrieix à celle de Limoges, du 5 février 1794 (Archives de la Haute-Vienne, L..824).

[9] M. OSTROGORSKI, *La démocratie et l'organisation des partis politiques*, Paris, Calmann-Lévy, 1903, 2 vol. in-80. - James BRYCE, *The American Commonwealth*, New York, the Macmillan. Company ; London, Macmillan and Co Ltd, 1907 (Third édition, 2 vol. in-80).

[10] Bourdon de l'Oise à la Convention, 19 oct. 1794.

[11] *Moniteur*, 7 nov., 27 sept. 1794, p. 205, 30.

[12] Note du 30 mai 1794. A. N., BB30 30.

[13] *Commission du commerce* - projet d'organisation, A. N., DXLII 9.

[14] A. N., Justice, BM 30.

[15] Archives de l'Aube, L m 11/531.

LES RACINES OCCULTISTES DU SOCIALISME

DE L'ORIGINE MAÇONNIQUE DES IDÉOLOGIES

Si la thèse de doctorat de Goodrick-Clarke montre l'influence prépondérante des *Loges* dans la genèse du *Nazisme*, on peut en dire autant pour le *Communisme* qui n'est que la forme radicale de l'idéologie *socialiste*. Reste à expliquer pourquoi ces régimes totalitaires se sont affranchis de la tutelle des *Loges* pour ensuite les persécuter. De même, on peut légitimement se demander l'intérêt de la Maçonnerie à produire de telles monstruosités. Un de nos lecteurs propose ici quelques pistes de réponses à partir d'extraits de textes maçonniques de référence.



I Introduction

C'est bien volontiers que nous publions ce message envoyé par un de nos lecteurs. Notre correspondant nous pardonnera l'ajout de titres à ses paragraphes pour en faciliter la lecture en ligne.

II Des initiés derrière chaque idéologie

Messieurs,

Je me permets de vous féliciter d'avoir publié, sur votre site, une recension de la thèse de Nicholas Goodrick-Clarke sur les origines occultistes du Nazisme. **Il est bon, en effet, de savoir que Nazis et Francs-Maçons avaient quelque chose en commun.** Voilà qui éclaire d'un jour nouveau les raisons de leur hostilité réciproque.

Ce phénomène des rapports des *loges* avec l'*extrême-droite* est pourtant connu depuis longtemps : déjà le Franc-Maçon René Guénon [1] dans sa *lettre du 12 octobre 1936* à R. Schneider rapporte à propos de Mussolini le fait suivant :

[...] **il n'en est d'ailleurs pas moins vrai qu'il [Mussolini] était Maçon**, et même, détail amusant, la chemise noire avec laquelle il fit son entrée à Rome lui avait été offerte par les *Loges de Bologne*. [2]

La question mérite d'être approfondie mais, assurément, **tout se passe comme s'il s'était produit un schisme à l'intérieur de ce que l'on peut appeler "l'Église Initiatique" :**

- d'un côté les obédiences classiques, acquises à l'*Internationalisme* et à l'*égalitarisme*.
- de l'autre des loges comme : la *Société de Thulé*, l'*Ordre du Nouveau Temple*, l'*Ordo Templi Orientis* (OTO) [3] et autres organisations gnostiques, élitistes, souvent fondées sur une idéologie raciste exacerbée.

L'ouvrage de Nicholas Goodrick-Clarke a l'immense mérite de révéler que derrière les mouvements politiques du XXe siècle, se cachaient souvent des "gourous", je veux dire des *initiés*.

Finalement, si l'on regarde les événements en tenant compte de ce facteur caché, on s'aperçoit que la Révolution, sous ses différents visages, n'est pas autre chose qu'une colossale manipulation des peuples au moyen des idéologies.

L'*International-Socialisme* est aussi monstrueux que le *National-Socialisme*. *Staline*, *Mao* et *Pol Pot* n'ont rien à envier à *Hitler*. Rien d'étonnant à cela : ces frères ennemis ont les mêmes origines initiatiques.

III Les origines maçonniques du Socialisme

Ceux qui en doutent seraient bien avisés de consulter le *Dictionnaire de la Franc-Maçonnerie* édité par Daniel Ligou (Paris, 1987).

Cet ouvrage autorisé est des plus instructifs. Nous y apprenons que parmi les nombreux *Maçons* qui furent les apôtres du *Socialisme* figurent :

Saint-Simon (Claude-Henry de Rouvroy, comte de — 1760-1825)

Le fondateur du saint-simonisme « avait appartenu en 1786 à la *Loge l'Olympique de la Parfaite estime*, à l'*Orient de Paris* et à la *Société olympique* » (p. 1079).

Leroux (Pierre — 1797-1871)

« Philosophe, journaliste et écrivain socialiste, typographe, membre de la *Constituante* de 1848 puis de la Législative. Membre de la *Loge des Droits de l'Homme, Orient de Grasse*. » (p. 695).

Blanqui (Louis-Auguste — 1805-1881)

Le fameux théoricien socialiste fut, selon le *Dictionnaire*, « membre des *Amis de la Vérité* dans les années 1830, et du *Temple des Amis de l'Honneur français* en 1842. » (p. 141).

Proudhon (Pierre-Joseph — 1809-1865)

Le père du socialisme français, ami puis adversaire de Marx, fut initié « non sans avoir longtemps hésité », précise le *Dictionnaire*, « le 8 janvier 1847, à la Loge bisontine *Spucar*, et en fait un récit dans *De la justice dans la Révolution et dans l'Église* (1858). Son initiation est surtout célèbre par le fait que Proudhon, à la troisième question d'ordre (*Devoirs de l'Homme envers Dieu*) répondit : *La guerre !* » (p. 967).

Blanc (Louis — 1811-1882)

« Militant républicain, puis socialiste, membre du *Gouvernement provisoire* de 1848, député de Paris en 1871, puis sénateur. Il fut initié en exil, à la *Loge Les Sectateurs de Menés*, à l'*Orient de Londres*, avant 1854, date à laquelle il fut installé comme 93^e du rite de *Memphis* et Orateur du Souverain Conseil de ce grade ». (pp. 140-141).

Bakounine (Michel — 1814-1876)

« Le prince M. Bakounine, anarchiste russe, né le 8 mai 1814 à Premoukhino (auj. Kalinine) fut élevé par un père franc-maçon, aristocrate libéral, qui se flattait d'avoir assisté à la prise de la Bastille... Reçu maçon en 1845... Il s'était prévalu de cette qualité en 1848, mais on est sans précisions sur son initiation. ... Arrivé à Paris en 1844, il y fréquenta Lamennais, George Sang, Michelet, Nicolas Herzon, le Frère Louis Blanc... » (p. 102).

Lénine (Vladimir Ilitch Oulianov, dit — 1870-1924)

« Vladimir aurait été initié à la *Loge L'Union de Belleville*, à l'*Orient de Paris*, avant la guerre de 1914. Mais les archives de cet atelier ayant été dispersées, on ne possède pas de traces formelles de l'appartenance de *Lénine* à la franc-maçonnerie. Tout ce que l'on sait avec certitude c'est qu'*Oulianov* fut l'ami de "*Montehus*"(1872-1958), chanteur anti-militariste qui, précisément, était membre de la *Loge l'Union de Belleville* à la même époque... »(p. 693).

Savez-vous à qui l'on doit l'*Internationale*, ce chant révolutionnaire devenu l'hymne international des partis socialistes et communistes et qui fut, aussi, l'hymne soviétique jusqu'en 1936 ? Le *Dictionnaire* nous le dit (p. 954) : à un Maçon ! Voyons cela :

Pottier (Eugène — 1816-1887)

« Anarchiste français, né en 1816, participa aux Révolutions de 1830, de 1848 et de 1871. Il fut maire du 11^e arrondissement sous la commune de Paris. Condamné à mort, il se réfugia en Belgique, en Angleterre, puis en Amérique où il fut initié en 1875 à la loge sauvage *Les Égalitaires* fondée à New-York par des proscrits de la *Commune*. Revenu en France en 1887, il voulut se faire régulariser en s'affiliant à la loge parisienne *Le Libre Examen*, mais l'auteur de *l'Internationale* mourut quelques jours avant. » (p.954)

De fait, il est historiquement attesté que Pottier composa en 1871 le poème qui fut mis en musique par Pierre Degeyter en 1888 et exécuté pour la première fois la même année à la fête des travailleurs de Lille.

IV Maçonnerie et Communisme

Même si, nous l'avons vu, on ne peut affirmer avec certitude que Lénine était Maçon, une chose est sûre : **entre la Franc-Maçonnerie et le socialisme radical — le Communisme — il n'y a pas d'opposition véritable.**

L'incompatibilité proclamée en novembre 1922 au IV^e Congrès de *l'Internationale* ne doit pas faire illusion. En France par exemple, nombre de fondateurs du jeune *Parti Communiste* sont Maçons :

- **Ludovic-Oscar Frossard (1889-1946)** Secrétaire général du jeune *Parti Communiste Français*, mais hostile à la « bolchévisation » du parti, désavoué par *l'Internationale* sur son attitude au II^e Congrès du PCF, et refusant la 22^e condition de Moscou (le *Komintern* interdisant l'appartenance à la Franc-Maçonnerie), il démissionne le 1^{er} janvier 1923. Il crée alors le *Parti Communiste unitaire* (PCU) qui devient en 1924 après fusion avec d'autres groupes dissidents *l'Union socialiste communiste*.
- **André Morizet (1876-1942)** Membre fondateur du *Parti Communiste*, il est hostile à la XXII^e condition de Moscou, interdisant l'appartenance à la Franc-Maçonnerie dont il est membre (*Grand Orient de France*). Exclu du *Komintern* en janvier 1923 (avec Ludovic-Oscar Frossard, pour les mêmes raisons), il démissionne du PCF et rejoint *l'Union socialiste communiste* jusqu'en 1927.
- **Antonio Coen (1885- ?)** Initié à la *Grande Loge*, il est membre du bureau du *Parti Communiste* dont il démissionne après le IV^e Congrès de *l'Internationale*. Il devient quelques années plus tard Grand Maître de la *Grande Loge de France*.
- **Zéphyrin Camélinat (1840-1932)** Trésorier de la SFIO, il se rallie aux majoritaires communistes du Congrès de Tours en 1920, il favorise la naissance du communisme en France. En 1921, il transmet les actions du journal *L'Humanité* (fondé par Jean Jaurès) au *Parti Communiste Français*. En 1924, il est candidat à l'élection présidentielle et obtient 21 voix sur l'ensemble des députés et des sénateurs. Malgré les conditions de Moscou, il est la seule personnalité du PCF à être à la fois membre du *Komintern* et de la Franc-Maçonnerie.
- **Charles Lussy (1883-1967)** Dès les élections législatives de 1914, il défend les couleurs de la SFIO. Après la Grande guerre, il entre à *L'Humanité*, puis il suit la majorité du Parti de Jean Jaurès dans son adhésion à *l'Internationale communiste*. Il reste au *Parti Communiste* durant deux années. Début 1923, il quitte le PCF, et après un bref épisode à *l'Union socialiste-communiste*, il rentre au *parti socialiste*.
- **Marcel Cachin (1859-1958)** Père fondateur du *Parti Communiste*, directeur du journal *L'Humanité*, fut initié Maçon dans la loge « *la concorde castillonnaise* »

- **Antoine Ker (1886-1923)** Partisan de la *IIIe Internationale*, il assiste, en décembre 1920, au congrès de Tours et est élu au Comité directeur du *Parti Communiste*. Il collabore à *l'Humanité* et à la *Vie ouvrière* et est chargé de la liaison entre le Parti français, le PC allemand et l'Internationale. Dans ce cadre, il se rend à Moscou. Il reste en liaison avec le parti jusqu'à sa mort mais aurait "démissionné" de la maçonnerie.

Mais il en a bien d'autres, comme **Hô-Chi-Minh**, le "libérateur" oppresseur communiste du Vietnam. Dans le N°256 de la revue *L'Histoire*, Jacques Dalloz — qui a consacré un ouvrage à la question — écrit :

Des Vietnamiens venus en France (notamment pour suivre des études) **se font initier à Paris ou dans les villes universitaires du Sud.**

Parmi eux, le futur Ho Chi Minh. Au début de l'année 1922, le jeune communiste se présente à l'initiation dans une loge de la capitale, *La Fédération universelle*, recommandé par le graveur Roger Boulanger. [...]

En décembre de la même année, la IVe Internationale va condamner la Maçonnerie, « institution secrète de la bourgeoisie radicale » : un paradoxe qui ne semble pas gêner le futur dirigeant vietnamien. [...]

En août 1945 [...] D'autres maçons arrivent alors au pouvoir, tel **Hoang Minh Giam** que les responsables français considèrent alors comme l'éminence grise de Ho Chi Minh et qui va participer à ses gouvernements durant de longues années. [...]

La fin de la guerre d'Indochine porte un nouveau coup à la Franc-Maçonnerie locale. **Déjà moribonde, La Fraternité tonkinoise s'éteint avec le passage au communisme du Nord-Vietnam. L'installation du nouveau régime entraîne ? comme dans les autres pays communistes ? la disparition de la Maçonnerie.** L'initiation d'Ho Chi Minh n'aura fait dans ce domaine aucune différence. [4]

Tout porte donc à penser qu'il s'est produit entre *Communisme* et *Franc-Maçonnerie*, un mouvement similaire à celui que Goodrick-Clarke constate entre le *Nazisme* et les *Loges* : soit un affranchissement progressif de leur tutelle, puis une hostilité, voire une persécution de ces *sociétés de pensée*, considérées — à juste titre — comme le ferment d'autres *idéologies* concurrentes.

On peut alors se demander l'intérêt des *Loges* de susciter des *idéologies opposées*, avec le risque, dans leurs formes radicales, d'une persécution des Maçons eux-mêmes. Dans les lignes suivantes, nous tenterons une explication à la lumière de textes maçonniques de référence.

V De l'unité fondamentale de tous les "frères"

Mais, diront les sceptiques, que faites-vous de certaines obédiences maçonniques des pays capitalistes qui se déclarèrent plus d'une fois hostiles au *Communisme* ? Voilà qui montre que les Maçons n'ont pas de vue globale sur l'avenir de l'Humanité. Chaque obédience travaille les yeux fixés sur les intérêts de la nation à laquelle elle appartient.

Erreur ! Un texte fondateur comme les *Constitutions* d'Anderson (1723) proclame qu'en réunissant des hommes de tous les horizons,

la Franc-Maçonnerie a pour but de devenir « le centre d'union et le moyen de nouer une amitié sincère entre des hommes qui n'auraient pu que rester perpétuellement étrangers ».

L'objectif est connu : l'instauration d'un État mondial. Il est révélé par cet autre texte fondateur qui est le *Discours de Ramsay* (1737) :

Nos ancêtres les *Croisés* [comprendons : les *Templiers*] voulurent réunir dans une seule *fraternité* les sujets de toutes les Nations. Quelle obligation n'a-t-on pas à ces hommes supérieurs qui ont imaginé un établissement dont le but unique est la réunion des esprits et des cœurs, pour les rendre meilleurs et former dans la suite des temps une *Nation Spirituelle* où, sans déroger aux divers devoirs que la différence des états exigent, on créera un *Peuple nouveau* qui, en tenant de plusieurs nations, les cimentera par les liens de la vertu et de la science.

VI Des idéologies opposées comme outils de "progrès"

Peu importe que ces hommes, une fois sortis des *loges*, appartiennent à des partis politiques ou même à des pays antagonistes. Une fois embrigadés, ils auront en commun certains principes qui feront que, tout en se combattant, ils collaboreront au *Grand Œuvre*, l'édification de la *civilisation maçonnique mondiale*.

Une telle façon de procéder est efficace. Elle a fait ses preuves : cela s'appelle la *Dialectique*. Ce n'est pas moi qui le dis, mais Oswald Wirth, un des penseurs officiels de la Franc-Maçonnerie :

Deux est le nombre du discernement, qui procède par analyse, en établissant des distinctions incessantes, sur lesquelles rien ne saurait se baser. L'esprit qui refuse de s'arrêter dans cette voie se condamne à la stérilité du doute systématique, à l'opposition impuissante, à la contestation perpétuelle...

Deux révèle Trois et le Ternaire n'est qu'un aspect plus intelligible de l'Unité. La Tri-Unité de toutes choses est le mystère fondamental de l'Initiation intellectuelle.

Le Maçon, qui pare sa signature de trois points en triangle ∴, donne à entendre qu'il sait ramener par le Ternaire le Binaire à l'Unité. Si réellement il s'est élevé à la hauteur du point qui domine les deux autres, il ne se perdra jamais en de vaines discussions, car **il percevra sans difficulté la solution qui se dégage d'un débat contradictoire.** Jugeant de haut sans le moindre parti pris et en toute liberté d'esprit, il fera la lumière du choc de l'affirmation et de la négation [5].

SYNTHÈSE Solution

THÈSE Affirmation • • ANTITHÈSE Négation

Voilà qui est clair : de deux *thèses* (ou de deux forces) opposées, on utilise la résultante qui fera avancer la cause. [6]

On aura noté, au passage, l'analogie profonde avec l'idéologie marxiste.

Dans le livre *Idéalisme et matérialisme dans la conception de l'Histoire*, le Socialiste Jean Jaurès revendique cette filiation du Socialisme avec les systèmes philosophiques maçonniques de Kant [7] et de Hegel [8] (considérés comme tels par les Maçons) :

Pour Kant, vous le savez tous, le problème philosophique consiste expressément à trouver la *synthèse* des affirmations contradictoires qui s'offrent à l'esprit de

L'homme : l'univers est-il limité ou infini ? le temps est-il limité ou infini ? la série des causes est-elle limitée ou infinie ? tout est-il soumis à l'universelle et inflexible nécessité, ou y a-t-il une part pour la liberté des actions humaines ?

Autant de *thèses* et d'*antithèses*, de négations et d'affirmations, entre lesquelles hésite l'esprit.

L'effort de la philosophie Kantienne est tout entier dans la solution de ces contradictions, de ces antinomies fondamentales.

Enfin c'est Hegel qui vient donner la formule même de ce long travail, en disant que la vérité est dans la contradiction : ceux-là se trompent, ceux-là sont les jouets d'une logique étroite, illusoire, qui affirment une *thèse* sans lui opposer la *thèse* inverse.

Je crois inutile de rappeler aux adeptes de la doctrine de Marx, que Marx a été le disciple intellectuel de Hegel : il le déclare lui-même, il le proclame dans son introduction du « Capital » (et Engels, depuis quelques années, semble, par cette pente qui porte l'homme qui a longtemps vécu à revenir vers ses origines, s'appliquer à l'étude approfondie de Hegel lui-même).

Il y a une application saisissante de cette formule des contraires, lorsque Marx constate aujourd'hui l'antagonisme des classes, l'état de guerre économique, opposant la classe capitaliste à la classe prolétarienne [...]

Selon la vieille formule d'Héraclite que Marx se plaît à citer : « *La paix n'est qu'une forme, qu'un aspect de la guerre ; la guerre n'est qu'une forme, qu'un aspect de la paix.* » Il ne faut pas opposer l'une à l'autre : **ce qui est lutte aujourd'hui est le commencement de la réconciliation de demain.**

La pensée moderne de l'identité des contraires se retrouve encore dans cette autre conception admirable du marxisme : L'humanité a été jusqu'ici conduite pour ainsi dire par la force inconsciente de l'histoire [...]

Eh ! bien, **lorsque sera réalisée la révolution socialiste**, lorsque l'*antagonisme des classes* aura cessé, lorsque la communauté humaine sera maîtresse des grands moyens de production selon les besoins connus et constatés des hommes, alors l'humanité aura été arrachée à la longue période d'inconscience où elle marche depuis des siècles, poussée par la force aveugle des événements, et elle sera entrée dans l'ère nouvelle où **l'homme au lieu d'être soumis aux choses réglera la marche des choses.** [...]

Pour Marx, cette vie inconsciente était la condition même et la préparation de la vie consciente de demain, et ainsi encore l'histoire se charge de résoudre une *contradiction essentielle*.

Eh ! bien, **je demande si l'on ne peut pas, si l'on ne doit pas, sans manquer à l'esprit même du Marxisme, pousser plus loin cette méthode de conciliation des contraires, de synthèse des contradictoires, et chercher la conciliation fondamentale du matérialisme économique et de l'idéalisme appliqué au développement de l'histoire.**

[9]

À la lecture du texte précédent, on ne peut s'empêcher de penser que le Socialisme s'est approprié la dialectique maçonnique, l'a systématisée et interprétée d'une manière particulière et exclusive. Notons au passage l'analogie profonde des pensées *maçonnique* et *socialiste* par leurs caractères messianique, prométhéen et holiste. Soulignons aussi leur objectif commun : l'unité et l'*autonomie* de l'humanité.

Cependant si, dans les lignes précédentes, Jaurès résume le terme de la *dialectique marxiste*, nous ignorons encore celui de la *dialectique maçonnique*.

VII Ordo ab Chao, ou la finalité de l'État totalitaire

Voici qui va nous éclairer. Commentant la devise maçonnique *Ordo ab Chao* (L'Ordre à partir du Chaos), l'illustre Franc-Maçon René Guénon, révèle que des organisations opposées sont en réalité utilisées comme de la "matière" par de "hauts initiés" pour les faire concourir au *Grand-Œuvre* :

Nous mentionnerons encore, sans y insister outre mesure, une autre signification d'un caractère plus particulier, qui est d'ailleurs liée assez directement à celle que nous venons d'indiquer en dernier lieu, car elle se réfère en somme au même domaine : **cette signification se rapporte à l'utilisation, pour les faire concourir à la réalisation du même plan d'ensemble, d'organisations extérieures inconscientes de ce plan comme telles, et apparemment opposées les unes aux autres, sous une direction « invisible » unique, qui est elle-même au-delà de toutes les oppositions.**

En elles-mêmes, les oppositions, par l'action désordonnée qu'elles produisent, constituent bien une sorte de « *chaos* » au moins apparent ; mais **il s'agit précisément de faire servir ce « *chaos* » même en le prenant en quelque sorte comme la « *matière* » sur laquelle s'exerce l'action de l'« *esprit* » représenté par les organisations initiatiques de l'ordre le plus élevé et le plus « *intérieur* » à la réalisation de l'« *ordre* » général, de même que, dans l'ensemble du « *cosmos* », toutes les choses qui paraissent s'opposer entre elles n'en sont pas moins réellement, en définitive, des éléments de l'ordre total. [10]**

Si les mots ont un sens, cela s'appelle de la *manipulation*, mais à l'échelle des continents et des peuples.

Le résultat de ces manœuvres, soigneusement cachées au profane, sera, comme on l'a vu, la création d'un État mondial.

Et cet État sera totalitaire. La devise *Ordo ab Chao* ne laisse sur ce point aucun doute : après le désordre, savamment provoqué sur les plans national et international — désordre obtenu en flattant les passions des hommes et en développant les idéologies contraires — viendra la remise en ordre qui sera brutale.

À ceux qui voudraient savoir ce que les *Hauts Initiés* pensent de la *Démocratie*, je conseille la lecture de l'ouvrage du Maçon René Guénon le plus explicite sur ce sujet, à savoir *La Crise du Monde Moderne* — ouvrage de référence chez les initiés d'extrême droite [11].

VIII Conclusion

Mais en voilà assez sur cette question. J'interromps là mon message déjà trop long. Peut-être me reprochera-t-on d'avoir multiplié les citations. La nature même de mon propos m'y obligeait. Pour être cru, il fallait apporter des preuves, tant la réalité dans le cas qui nous occupe dépasse la fiction.

Soyez remerciés et félicités, une fois encore, d'avoir montré qu'entre le *Légitimisme* et les idéologies, toutes filles de la Révolution — et totalitaires en puissance — l'incompatibilité est totale.

Puisque je n'en suis pas à une citation près, je terminerai par un extrait de la bulle *In Eminentia* dans laquelle le pape Clément XII condamnait, avec clairvoyance, dès 1738, la Franc-Maçonnerie :

Dans ces sociétés, des hommes de toutes les religions et sectes, affectant une apparence d'honnêteté naturelle, se lient entre eux par un pacte aussi étroit qu'impénétrable, conclu suivant les lois et les statuts qu'ils se sont faits. Ils s'engagent, en outre, par un serment prêté sur la Bible, et sous les peines les plus graves, à cacher sous un silence inviolable tout ce qu'ils font dans l'obscurité du secret.

D'où sa conclusion :

Si l'on ne... faisait point de mal [dans les loges], on ne haïrait pas ainsi la lumière.
Croyez à mes sentiments les meilleurs.

Notes

[1] Dans son *Dictionnaire critique de l'ésotérisme*, J.-P. LAURANT précise à l'article "**René Guénon**", pp. 576-578 : « Il est né en 1886 à Blois. De formation scientifique, il se dirige ensuite vers la philosophie. Durant la même période, **il fréquente divers milieux occultistes, dont l'Ordre Martiniste de Papus et l'Église gnostique universelle** de Jules Doinel (1842-1902), **René Guénon y sera évêque et dirigera la revue de cette « église », La Gnose, de 1909 à 1912, et des loges maçonniques, dont la Loge Humanidad et la Loge Thébah, émanation de la Grande loge de France** . Il côtoie alors le mage Papus, pseudonyme de Gérard Encausse (1865-1916). En 1912, il entame des études de philosophie et devint admissible à l'agrégation de philosophie en 1917, il enseignera notamment à Sétif puis à Blois. Contrairement à ses contemporains, il ne chercha pas à être un chef d'école. Dès ses premiers livres, il rejeta la modernité et le positivisme. Déçu par l'accueil fait à ses travaux dans les milieux catholiques, il partit en voyage en 1930 — il devait gagner l'Inde — et s'installa en Égypte où **converti à l'islam**, il devint Abdel Wahid Yahia et épousa la fille d'un Cheikh soufi. Il mourut en Égypte en 1951. **Il eut une influence considérable à la fois sur les milieux traditionalistes** [comprendre : "milieux de la gnose traditionnelle" (note de VLR)] **et maçonniques** et sur les milieux artistiques et littéraires. »

[2] René GUÉNON cité par Jean ROBIN in *René Guénon, Témoin de la Tradition*, Ed. Guy Trédaniel, Chaumont, 1986, p.275.

[3] Dans l'*Événement de Jeudi* du 4 novembre 1993, le journaliste Serge Faubert titre son article : *Derrière la magie et l'irrationnel... l'extrême droite et l'affairisme. Enquête sur le mystérieux Groupe de Thèbes* On y apprend que : **1)** un des piliers du *Groupe de Thèbes* est Christian BOUCHET, chantre du nationalisme révolutionnaire, co-fondateur du groupuscule nazi *Unité Radicale*, « *Exégète de Crowley, Bouchet est également son disciple. Il est membre de l'Ordo Templo Orientis (OTO), l'obédience fondée par le magicien anglais* ». **2)** Le *Groupe de Thèbes* entretient de bonnes relations avec le **Grand Orient de France** : lors d'une première réunion tenue également dans des locaux du GOF, il (Christian Bouchet) s'était manifesté par une brillante communication sur... la magie sexuelle ». **3)** Un autre pilier du *Groupe de Thèbes* est Jean-Pierre Giudicelli : « *Giudicelli fait autorité dans les cercles ésotériques... Il dirige la section française de la Myriam, une obédience luciférienne dont l'enseignement fait appel aux pulsions sexuelles des adeptes... Ce Corse à la quarantaine bien sonnée, sympathisant des indépendantistes du FLNC, est aussi un fachos de toujours : ancien d'Ordre nouveau il a fait partie du groupe néofasciste Troisième Voie jusqu'à la fin des années 80.* » **4)** Le *Groupe de Thèbes* entretient de bonnes relations avec la **Loge Memphis Misraïm** « *une obédience maçonnique qui revendique 7000 membres, dont 1000 en France* ».

[4] Jacques DALLOZ, *Un certain Ho Chi Minh...*, in *L'Histoire*, N°256 Juillet 2001.

[5] Oswald WIRTH, *La F.M. rendue intelligible à ses adeptes*, Paris, 1986, Tome I : *l'apprenti*, p. 199.

[6] Lire à ce sujet l'article *Principe du moteur de la Révolution* (note de VLR)

[7] **Sur le maçonnisme de Kant**, dans son *Dictionnaire de la Maçonnerie*, p.659, Daniel LIGOU écrit : « Le grand philosophe n'a jamais été membre d'une loge. Mais il a eu de nombreuses amitiés maçonniques, parmi lesquelles celles de son éditeur Johan Jacob Kanter, et de son exécutif testamentaire Wasianski, tous deux, comme lui, de Königsberg. **On peut également soutenir que ce grand penseur fut un Maçon sans tablier.** »

[8] **Sur le maçonnisme de Hegel, on consultera avec intérêt l'étude** publiée par le *Grand Orient de France* sur le sujet. Moins affirmatif, le *Dictionnaire de la Franc-Maçonnerie* (p.565) dit cependant : **Georg Wilhelm Friedrich Hegel** (1770-1831) : « Le grand philosophe allemand n'a probablement pas été Maçon, mais il consacra à l'Ordre *Les Lettres à Constant* (! !!) œuvre publiée sur manuscrit par la loge *Quatuor Coronati Orient* de Bayreuth. Cette œuvre est aujourd'hui bien connue des loges allemandes mais n'a pas été traduite en français. »

[9] *Idéalisme et matérialisme dans la conception de l'histoire : conférence de Jean Jaurès et réponse de Paul Lafargue*, pp.6-7, Impr. spéciale - 1895

[10] René GUÉNON, *Aperçus sur l'Initiation*, Paris, 1985, p. 292.

[11] Selon la *Nouvelle Droite* païenne ou GRECE : « *L'humanité serait à la fin d'un cycle de la cosmogonie traditionnelle, rien ne servirait de tenter de conserver des morceaux du monde ancien, le neuf ne pouvant surgir que des ruines : seule une élite nourrie de Guénon et d'Evola passera d'un cycle à l'autre pour devenir le ferment d'un ordre nouveau* » (J.-Y. CAMUS et R. MONZAT, *Les droites radicales et nationales en France*, p. 484.)

PRINCIPE DU MOTEUR DE LA RÉVOLUTION

LE PIÈGE FATAL DU SUFFRAGE UNIVERSEL

Nombreux sont les catholiques et/ou les monarchistes qui, par le biais du *suffrage universel*, espèrent restaurer la cité traditionnelle — ou au moins freiner la révolution. Il suffirait pour cela d'une campagne électorale, ou d'un "lobbying" bien mené. Difficile en effet de résister à la tentation de prendre l'adversaire à son propre piège, en utilisant l'arme qu'il met à notre disposition : le vote. Et pourtant, ce serait se méprendre tragiquement sur la nature de cette arme.



I Les deux cités

I.1 Une distinction traditionnelle

Il faut reconnaître dans le Berbère saint Augustin l'un des principaux artisans de l'Occident chrétien, et son chef d'œuvre *La Cité de Dieu*, reste une référence essentielle aux sciences politiques. Dans cet ouvrage, l'évêque d'Hippone distingue deux cités :

Deux amours ont bâti deux cités ; l'amour de soi jusqu'au mépris de Dieu fit la *cité terrestre* ; l'amour de Dieu jusqu'au mépris de soi fit la *cité de Dieu*. [1]

Le médiéviste Lemarignier commente :

La cité de Dieu, c'est la cité des justes qui cherchent le royaume de Dieu avant de faire partie, dans le ciel, du nombre des élus. À cette cité de Dieu, *civitas Dei*, saint Augustin oppose la cité terrestre, *civitas terrena*, qui groupe ceux qui ne cherchent pas le Royaume de Dieu. Aux uns et aux autres, il a donné le nom mystique de "cité"... [2]

Avec l'avènement de la *Modernité*, l'amour de soi prend sa revanche, les Lumières le dotent d'un corpus doctrinal et politique qui produit un type de société inédit dans l'histoire de l'humanité : Dieu y est absent des institutions et relégué dans la sphère privée.

Comme un écho à la vieille distinction augustinienne, et pour rendre compte de l'apparition cette nouveauté, les sociologues, historiens et philosophes ont introduit les concepts d'*hétéronomie* et d'*autonomie* :

- **La société hétéronome** trouve sa justification, sa légitimité hors d'elle-même, dans la divinité ; Jean-Luc Chabot, juriste et professeur à l'Institut d'Études Politiques de Paris, précise :

Les sociétés dites *hétéronomes* fonctionnent [...] sur la base d'un système de valeurs découlant d'un principe qui leur est à la fois extérieur et supérieur [...], elles sont marquées par la transcendance de la divinité au regard de la vie humaine et de son organisation sociale. [3]

Tel est le cas de France monarchique où Jésus-Christ est reconnu institutionnellement vrai Roi par son lieutenant lors de la cérémonie du sacre. Cette société chrétienne mérite donc pleinement la qualification de *cité de Dieu*.

- **La société autonome** trouve sa justification, sa légitimité, en elle-même et en fin de compte, dans l'homme.

Au sein [des] sociétés d'Europe occidentale s'est développé à partir du XVI^e siècle un dessein d'*autonomie*, non pas seulement du pouvoir civil par rapport au pouvoir ecclésiastique, mais bien plus fondamentalement de la société humaine prétendant se constituer en principe d'elle-même. Un tel propos visait implicitement à opérer un transfert de l'absolu de la transcendance religieuse au profit de l'immanence politique et sociale, à substituer une normativité fondée sur l'altérité religieuse par une normativité purement humaine, ayant une prétention à s'autolégitimer soit par la raison individuelle, soit par l'ordre social. [4]

C'est le cas des sociétés issues des trois idéologies révolutionnaires de 1789 : le *libéralisme*, le *nationalisme* et le *socialisme*. Nous appellerons cette société inédite la *citée de l'homme-dieu*.

I.2 Deux conceptions de l'homme

Essentiellement, l'objet du combat entre ces deux cités, est une conception radicalement opposée de ce qu'est l'être humain et de sa place.

Pour le chrétien :

- Il existe une seule nature humaine à travers les âges. De la lecture des textes bibliques en passant par ceux de l'antiquité jusqu'à l'époque contemporaine, on constate que l'homme ne change pas : il se pose toujours les mêmes questions, éprouve les mêmes sentiments, il est toujours le siège des mêmes passions, des mêmes détresses et des mêmes espoirs.
- La *morale naturelle* est une science fondée sur l'observation du comportement humain. Son principe part du constat — énoncé entre autres par Aristote — que « *l'homme est par nature un animal politique*. » [5] Cette science étudie la hiérarchie dans les actes humains pour parvenir au bonheur maximum.
- L'intelligence de l'homme a été obscurcie par le péché originel, et à cause de ses passions, il est souvent tenté de justifier ses actes mauvais contre la *morale naturelle*. Pour l'aider à se repérer et grâce à la Révélation, Dieu — son créateur — lui a fait cadeau des *dix commandements* résumés dans le *commandement d'amour de Dieu et du prochain*.
- En tant que créateur, Dieu est la source du pouvoir : Jésus dit à Pilate « *Tu n'aurais sur moi aucun pouvoir, s'il ne t'avait été donné d'en haut*. » [6] Saint Paul confirme : « *Tout pouvoir vient de Dieu*. » [7]
- Dieu est le principe et la fin de toute chose : « *Au commencement était le Verbe*. » [8]
- Si le sacrifice de Jésus Christ a permis la Rédemption du genre humain, le salut est individuel et réclame de nous une acceptation de notre nature. Dieu nous a voulus "animaux politiques" : or la vie en société n'est possible que parce que nous avons besoin les uns des autres, parce que nous sommes différents et donc inégaux.

Pour le révolutionnaire :

- Il n'existe pas de *nature humaine*, l'homme évolue continuellement à travers les âges vers quelque chose de supérieur. C'est la théorie de l'*évolutionnisme*, le *mythe du progrès* de l'humanité. Mais vers quoi l'homme peut-il progresser, si ce n'est vers une sorte d'état angélique puis divin ?
- Il ne saurait y avoir de morale fixe. Mieux ! l'homme moderne estime superbement qu'il est parvenu à la "phase adulte" de son évolution, il doit donc s'affranchir de cette morale d'un autre âge, élaborée par l'esprit archaïque, frustré et masochiste de nos ancêtres.
- L'évolution est inéluctable, c'est le fameux "*sens de l'histoire*". La Révolution permet d'accélérer la prise de conscience par l'humanité de sa grande destinée. L'homme en marche vers la divinité peut enfin décider pour lui-même. Le philosophe hégélien allemand Feuerbach déclare : « *L'être absolu, le Dieu de l'homme, c'est l'être même de l'homme*. » [9]
- L'homme de la modernité s'affirme désormais la source du pouvoir : on lit à l'article 3 de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* de 1791 « *Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation* », et à l'article 2 du titre III de la *Constitution* de 1791 : « *La nation, de qui seule émanent tous les pouvoirs...* »

- **La Révolution se présente à elle-même comme un mouvement permanent et éternel : « *Au commencement était l'action* » [10] selon la parole célèbre de Faust dans la tragédie du franc-maçon Goethe.**
- L'État révolutionnaire se pose en rédempteur et prétend apporter un salut collectif par la réalisation de l'*égalité*. Le ministre franc-maçon Jules Ferry déclare :

Qu'est-ce d'abord que l'*égalité* ? C'est la loi même du *progrès humain* ! c'est un fait social, c'est l'essence même et la légitimité de la société à laquelle nous appartenons. En effet, la société humaine n'a qu'une fin dernière : atténuer de plus en plus, à travers les âges, les inégalités primitives données par la nature. [11]

Mgr Gaume résume ainsi la doctrine révolutionnaire :

«Je suis la haine de tout ordre que l'homme n'a pas établi et dans lequel il n'est pas roi et dieu tout ensemble. [12]

Jules Ferry ne dit pas autre chose :

Mon but, c'est d'organiser l'humanité sans Dieu et sans roi. [13]

Plus récemment, le philosophe Marcel Gauchet confirme

La république c'est le régime de la liberté humaine contre l'hétéronomie religieuse. Telle est sa définition véritablement philosophique. [14]

Si la Révolution n'est pas naturelle, comment expliquer sa pérennité depuis deux siècles ? Comment se fait-il que le nombre de partisans de la cité de l'homme-dieu ne cesse d'augmenter ? **Quelle est la source, le moteur de ce mouvement révolutionnaire de conversion des esprits ?**

II Le moteur de la Révolution

II.1 Fonctionnement d'un moteur

La physique nous apprend que les moteurs fonctionnent grâce à deux types de grandeurs :

- une **différence de potentiels** (ou de pôles), c'est la *ddp*
- un **courant** (ou débit)

Donnons quelques exemples :

- Un moteur électrique fonctionne grâce à une tension (ou différence de potentiels électriques : pôles plus et moins) et à un courant qui passe d'un pôle à l'autre.
- Un moteur thermique fonctionne grâce à une différence de potentiels thermiques (source chaude, source froide) et à un courant thermique qui passe de la source chaude à la source froide.
- Un moulin à eau fonctionne grâce à une dénivellation (ou différence de potentiels d'altitude : le haut et le bas) et à un courant d'eau qui passe du haut vers le bas.

On peut donc supposer qu'il en va ainsi avec la Révolution qui est un mouvement d'idées. Selon ce schéma, le moteur révolutionnaire fonctionnerait grâce à :

- une *différence de potentiels* dans l'ordre des idées : THÈSE /ANTITHÈSE,
- un *courant* d'opinions qui passeraient de la thèse à l'antithèse, de la Cité de Dieu à la cité de l'homme-dieu.

Reste à préciser la *ddp* et le support — ou le conducteur — de ce courant.

II.2 La ddp révolutionnaire : la *haine* dans l'inégalité

Le révolutionnaire qui veut hâter l'évolution de l'homme se heurte d'abord à l'inertie de la nature humaine. Pour « *changer les mentalités* », « *faire bouger la société* », susciter le mouvement, la méthode consiste à :

- faire "prendre conscience" des inégalités (ddp) entre les personnes
- placer les individus dans une attitude mentale de révolte avec un argument moteur : INÉGALITÉ = INJUSTICE.

À cet effet, on cherche à mettre de la haine dans les différences qui existent naturellement entre les personnes (différences d'âge, de sexe, de classe sociale, de sagesse, de richesse, de connaissance...)

Vers 1840, à l'aube des systèmes démocratiques, Tocqueville s'étonne de cette passion pour l'égalité :

Le fait particulier et dominant qui singularise ces siècles, c'est l'égalité des conditions ; la passion principale qui agite les hommes dans ces temps-là, c'est l'amour de cette égalité. [15]

Il en déduit — comme conséquence logique — cet individualisme qui ronge nos sociétés modernes et que tout le monde déplore sans en vouloir reconnaître l'origine :

L'individualisme est d'origine démocratique, et il menace de se développer à mesure que les conditions s'égalisent. [16]

Alors que dans une société saine, les inégalités naturelles sont sources d'échanges et de richesses pour tout le monde, dans la société révolutionnaire, elles deviennent des facteurs d'oppositions, de luttes, de ddp thèse/antithèse. La haine, la jalousie, l'égoïsme de part et d'autre, creusent les différences jusqu'à les rendre insupportables. Alors la révolte éclate et conduit la plupart du temps à une égalité imposée et artificielle dans laquelle persiste l'état de haine. En effet, l'autre est toujours suspecté de vouloir jouir d'un avantage qu'on n'aurait pas soi-même, et cette idée est insupportable.

Souvenons-nous de ces paroles terribles du philosophe marxiste Marcuse :

Il n'y a pas de doute qu'un mouvement révolutionnaire donne naissance à une haine sans laquelle la révolution n'est tout simplement pas possible, sans laquelle aucune libération n'est possible. **Rien n'est plus révoltant que le commandement d'amour : « *Ne hais pas ton ennemi* »** dans un monde où la haine est partout institutionnalisée. Au cours du mouvement révolutionnaire, cette haine peut naturellement se muer en cruauté, en brutalité, en *terreur*. La limite est, en ce domaine, terriblement mobile. [17]

Les trois *idéologies* révolutionnaires présentent cette passion de l'égalité :

- **Le socialisme** oppose la classe prolétarienne déifiée à la classe bourgeoise de façon à aboutir à la dictature mondiale du prolétariat où est censée régner l'égalité. En fait, on sait ce qu'il en est : une élite non naturelle (la nomenklatura) opprime la cité.
- **Le nationalisme** oppose la nation déifiée aux autres peuples. Les révolutions nationalistes conduisent toujours à la guerre expansionniste. Ex : la Révolution française déclare la guerre à l'Europe, il en va de même pour les révolutions de l'Allemagne nazie, de l'Italie fasciste... à l'intérieur de la nation règne une égalité particulière : l'uniformité. On combat les minorités et les identités régionales car elles sont considérées comme facteurs de divisions.
- **Le libéralisme** oppose les individus-dieux entre eux. Chaque personne est libre absolument, l'individualisme triomphe : l'autre est celui qui vient limiter notre liberté. Il faut donc s'affranchir de son autorité naturelle que son égoïsme peut rendre odieuse. Des conflits artificiels sont ainsi créés entre homme et femme, parents et enfants, enseignant et élèves, prêtre et fidèles, patrons et ouvriers.

Quand on perd de vue le bien commun, la hiérarchie n'est plus justifiée, ce qui amène à la revendication de l'égalité absolue.

II.3 Le conducteur du courant révolutionnaire : le suffrage universel

L'expérience montre qu'établir de façon trop affichée, trop brutale ou trop autoritaire la cité de l'homme-dieu, aboutit à une panne du courant de conversion des esprits à la Révolution :

- échec de la Convention dans sa tentative d'imposer le culte de la déesse Raison,
- échec des révolutions socialistes avec leur matérialisme scientifique,
- échec des révolutions nationalistes quand la guerre tourne à leur désavantage.

La démocratie libérale, parce qu'elle effectue ses réformes en douceur, se révèle un moteur révolutionnaire bien plus performant que les idéologies nationalistes et socialistes :

- Afin de ne pas effaroucher l'*opinion* et pour réaliser l'égalité — et la liberté — elle s'attaque à l'ordre naturel par petites étapes. Par exemple, le divorce, l'avortement, le « mariage » des homosexuels, l'euthanasie ne seront pas légalisés en même temps mais peu à peu...
- Pour parer toute contestation, grâce au *suffrage universel*, elle laisse croire aux personnes qu'elles ont elles-mêmes souhaité ces changements. Il suffit pour cela de travailler l'opinion à grands coups de campagnes médiatiques en suscitant des ddp, puis d'invoquer les mythes de la *volonté générale*, du *sens de l'histoire*, du *progrès de l'humanité*.
- Pour détourner l'attention du véritable enjeu (la *cité de l'homme-dieu* contre la *Cité de Dieu*), elle crée une opposition artificielle, la ddp DROITE/GAUCHE dans laquelle elle occupe la place centrale — celle de l'arbitre — et place ses idéologies concurrentes (*socialisme* et *nationalisme*) ainsi que les formes bâtarde : *social démocratie*, *libéral nationalisme*, *national socialisme*...

À cause de leurs oppositions apparentes, on oublie que ces idéologies ont toutes pour finalité l'homme-dieu, et la Cité de Dieu perd ses combattants dans des batailles électorales qui ne les concernent pas.

Ainsi la démocratie — grâce au suffrage universel et à la ddp DROITE/GAUCHE — entretient un courant permanent de conversion des esprits à la Révolution : le moteur tourne, tourne, tourne.

III L'épouvantable piège du suffrage universel

III.1 La démocratie est-elle une religion ?

La supériorité de la démocratie libérale, par rapport aux deux autres idéologies, tient à ce que sa finalité (la cité de l'homme-dieu) se réalise dans son fonctionnement même :

- Par le suffrage universel, indépendamment de l'âge, de la compétence, de la sagesse, tout individu est appelé à se prononcer sur la destinée de la Cité, en élisant des hommes qu'il ne connaît pas, et qui représentent des idéologies dont il ignore tout.
- Par référendum, on lui demande son avis sur ce qui relève de la morale naturelle (avortement, euthanasie...) ou de décider du sort de ce qui ne lui appartient pas comme la disparition du pays dans l'Europe.

Aucune référence morale n'est reconnue *a priori*, aucun ordre naturel ne sert de point de repère. En bon disciple du démocrate et sophiste grec Protagoras, le votant finit par penser que

l'homme est la mesure de toute chose. [18]

Peu à peu et à son insu, par la pratique même du vote, il s'accoutume à l'idée qu'il est lui-même la source de la vérité, qu'il peut décider de ce qui est le bien et le mal. Or, ce privilège ne revient-il pas à l'Auteur de toutes choses, à Dieu Lui-même ?

De fait, objectivement, le votant se substitue à Dieu, il est l'homme-dieu. Souvenons-nous de la chute d'Adam :

Le serpent répliqua [...] le jour où vous en mangerez [de ce fruit], vos yeux s'ouvriront et vous serez comme des dieux, qui connaissent le bien et le mal. [19]

Et le franc-maçon Oswald Wirth de s'en féliciter :

Le serpent séducteur symbolise un instinct particulier [...] dont le propre est de faire éprouver à l'individu le besoin de s'élever dans l'échelle des êtres. Cet aiguillon secret est le promoteur de tous les progrès. [20]

Le péché originel fut le péché d'orgueil de l'homme qui voulait être maître du bien et du mal, qui refusait sa nature humaine. **S'attribuer une compétence que l'on ne possède pas, n'est-ce pas là, la définition même de l'orgueil ?**

À chaque fois qu'il vote pour ou contre quelque chose qui ne relève pas de sa compétence, le citoyen commet donc un acte d'orgueil. De cette façon, **chaque votant constitue une pierre d'orgueil qui sert à l'édification d'une gigantesque tour d'orgueil : LA DÉMOCRATIE UNIVERSELLE, LA TOUR DE BABEL, LA TOUR DE L'HOMME-DIEU.** [21]

III.2 La démocratie s'identifierait-elle donc à la religion de l'homme ?

Comme une religion la démocratie n'a-t-elle pas :

- **son dogme** : le dogme de la volonté générale comme source du pouvoir. À l'instar d'un J-M. Le Pen, ne clame-t-elle pas :

Depuis que le pouvoir ne se fonde plus en Dieu mais dans le peuple, c'est lui qui doit faire l'objet de toutes nos considérations. [22]

- **son credo** : la Déclaration universelle des droits de l'homme.
- **son sacrement** : la grand-messe du suffrage universel.

Augustin Cochin ne s'exprime pas autrement en commentant le *Contrat social* de Rousseau :

Nous serions perdus, dit le christianisme, sans un secours d'en haut, nous ne sommes pas de force à nous sauver à nous seuls — et de même Jean-Jacques : nous sommes incapables de dégager de nous-mêmes la volonté générale et de la suivre. Il nous faut le secours extérieur de la loi (grâce), effet du vote (sacrement) qui crée en nous l'homme nouveau. [...]

Ainsi le *Contrat social* n'est pas un traité de politique, c'est un traité de théologie, la théorie d'une volonté extranaturelle, créée dans le cœur de l'homme naturel, substituée en lui à sa volonté actuelle, par le mystère de la loi, accompli au sein de la société contractuelle, ou volontaire, ou de pensée, sous les espèces sensibles du sacrement de vote. [23]

III.3 La solution suicide : Le parti catholique

La tentation est quelquefois grande de vouloir prendre la démocratie à son propre piège, de constituer un pôle catholique et de lutter contre la Révolution avec ses propres armes (campagnes, lobbying, slogans, élections, pétitions...) L'histoire nous montre pourtant que jamais aucune tentative n'a abouti, même avec des conditions favorables.

Souvenons-nous de cette funeste affaire du Ralliement de l'Église à la République en 1892. La France d'alors est catholique dans son immense majorité et pourtant, le pays est dirigé par la IIIe République violemment antichrétienne. L'élite catholique est monarchiste. Aussi le pape Léon XIII fait-il le calcul suivant : l'Église n'est tributaire d'aucun type de gouvernement (monarchie, aristocratie, république). Donc, si on oblige moralement les catholiques à voter, il est mathématique que leurs élus seront majoritaires et la République deviendra chrétienne.

De fait, après le ralliement, tous les catéchismes font du vote un devoir du chrétien. On connaît la suite : en 1893 le nombre des députés catholiques passe en effet à deux cents, mais six mois plus tard, il retombe à 97. Aucun ministère n'est concédé aux ralliés et les lois antireligieuses reprennent de plus belle.

Plus d'un siècle après, le bilan est accablant :

- la France est toujours révolutionnaire ;
- le parti catholique s'est évanoui dans la nature et on trouve des députés qui se prétendent "chrétiens" dans tous les partis de l'échiquier politique. Ils en ont épousé les idéologies respectives ;
- les catholiques en France sont devenus minoritaires.
- Quelles sont les raisons de ce désastre ? Pourquoi le *parti catholique* soutenu par le pape, avec un rapport de forces écrasant, a-t-il échoué ? À la lumière de l'étude précédente, nous donnerons deux réponses liées :
- Créer un parti chrétien qui utilise les règles du jeu du système démocratique, rend à ce dernier l'éminent service d'apporter la contradiction, de susciter une nouvelle ddp. Cela engendre de nouvelles possibilités de mouvement d'idées. Grâce au vote chrétien, le moteur révolutionnaire se trouve alimenté par une nouvelle source de courant d'opinions.
- À la manière de Léon XIII, il serait dangereux de ne considérer dans la démocratie qu'un mode de gouvernement. Nous avons vu qu'elle était essentiellement une religion, celle de l'homme-dieu. **Comprenons bien que le révolutionnaire se moque éperdument pour qui l'on vote, pourvu que l'on vote. L'important est de pratiquer (praxis) cet acte d'orgueil. Il sait qu'ainsi s'opérera dans les âmes une transformation intérieure à la manière de celle produite par un rite.**

Par le suffrage universel, le membre du parti catholique est conduit à adopter l'attitude mentale du révolutionnaire qui n'a d'autre maître que lui-même. Il pratique l'acte révolutionnaire tout en prétendant lutter contre la Révolution. Alors, à son insu, il agit comme un homme-dieu, et si cette schizophrénie ne lui fait pas perdre la foi, les risques sont bien plus grands pour ses enfants. **N'oublions jamais que l'on finit toujours par penser comme on agit, c'est d'ailleurs en cela que réside l'extraordinaire importance du rituel religieux.**

Les deux exemples suivants ne sont-ils pas significatifs ?

- Se félicitant du taux de participation record au référendum sur le traité de Maastricht, alors que le « oui » n'avait remporté qu'un tout petit 51 %, le quotidien *Ouest-France* annonçait en première page :

UNE GRANDE VICTOIRE POUR LA DEMOCRATIE.

- Dans le *Courrier de l'Ouest* du 8 janvier 1988, le grand-maître du Grand-Orient, Jean-Robert Ragache, titrait ainsi son article :

UN SEUL MOT D'ORDRE POUR L'ELECTION PRESIDENTIELLE : VOTER !

Traduisons : peu importe que vous votiez à droite ou à gauche, ou même à l'extrême-droite ... nous voulons seulement que vous votiez !

IV Comment arrêter le moteur révolutionnaire ?

IV.1 Dire la vérité et dénoncer l'imposture de l'homme-dieu

Il importe en premier lieu de rétablir les choses à leur juste place :

- Reconnaître notre condition de créature entièrement dépendante de Dieu.
- Accepter notre nature d'homme (animal politique) et essayer d'agir conformément à ce qu'elle réclame. C'est la condition pour accéder au bonheur maximum en ce monde et éternel dans l'autre. À cet effet, notre idéal doit être le respect des *dix commandements* et du *commandement d'amour de Dieu et du prochain*.
- Dénoncer cette imposture qui fait de l'homme le maître du bien et du mal.

Dans la Cité de Dieu, à cause du péché originel, il y a toujours des fautes contre notre nature (et donc contre les commandements de Dieu) mais elles sont reconnues comme telles et regrettées.

Dans la cité révolutionnaire, afin de donner libre cours à ses passions désordonnées et pour se donner bonne conscience, l'homme décide qu'il n'y a plus de péché. Il est à la fois juge et partie, sa morale est subjective et non plus objective (c'est bien pratique !). Or, le plus grand des péchés n'est pas tant d'aller contre une loi de Dieu, mais de dire que cette loi n'existe pas, car à partir de là, tout est permis.

- Dire la vérité haut et fort, sans concession : la vérité est une, on ne peut pas en prendre et en laisser à notre guise, nous n'en sommes pas maîtres. Or, dans le jeu démocratique, « *il faut faire nombre si l'on veut faire entendre sa voix* ». Aussi le chrétien entre-t-il dans le parti dont il juge l'idéologie la plus acceptable. Pour ne pas heurter ses nouveaux amis, il est conduit à faire des concessions, à taire certains points de la doctrine qui ne sont pas dans l'air du temps ; d'ailleurs il finit par oublier ces détails gênants. Il est remarquable que tous les partis comptent des catholiques parmi leurs membres, mais aucun n'affiche la doctrine du Christ-Roi dans son programme. On en déduit que ces chrétiens engagés ont honte d'une partie de la vérité révélée et qu'ils l'ont censurée. Par là, ils se rendent en quelque sorte maîtres de la vérité, ils savent mieux que Notre-Seigneur ce qui est bon pour nous : ils sont donc devenus, eux aussi des hommes-dieux.

À propos de cet œcuménisme qui consiste à abdiquer une partie de la foi sous prétexte de pratiquer une politique de moindre mal, Monseigneur Pie déclare :

Ne nous reprochez pas de revenir si souvent sur cette question des droits de Jésus-Christ sur la société ; le devoir du médecin spirituel, comme du médecin des corps dure aussi longtemps que le mal qu'il s'agit de déraciner [...] Supposons qu'en temps d'épidémie le pharmacien de la cité ait la barbarie de couper de moitié eau l'antidote qui aurait besoin de toute sa puissance pour triompher du fléau mortel, cet homme serait-il moins criminel qu'un empoisonneur public ? Or, la société moderne est en proie à un mal terrible qui lui ronge les entrailles et qui peut la précipiter au tombeau. Le contre-poison ne sera efficace que s'il garde toute son énergie : il sera impuissant s'il est atténué. Ne commettons pas le crime d'obéir aux fantaisies, aux sollicitations même du malade. [24]

IV.2 Pour réduire la DDP : Mettre de l'amour dans les différences

Si notre devoir exige de demeurer intransigeants avec les principes, il comporte aussi d'être indulgent avec les personnes et d'accepter les inégalités naturelles qui proviennent de ce que nous sommes limités : nous avons tous des défauts, des infirmités mais aussi des expériences, des compétences et un passé différents.

L'Évangile nous dit « *Heureux les artisans de paix* » [25] : à l'inverse du révolutionnaire et conformément au commandement du Christ, le chrétien mettra de l'amour dans les différences naturelles et apaisera les tensions sociales. Il ne s'agit pas de faire disparaître les inégalités naturelles, et ceci précisément parce qu'elles sont dans notre nature. En effet, c'est grâce à ces inégalités que la vie sociale est possible. Tout au long de notre vie nous avons besoin des autres : dans l'enfance et l'adolescence pour notre éducation, à l'âge adulte car nous n'avons pas toutes les compétences, au soir de notre vie car nous sommes diminués. Ainsi c'est l'amour du prochain qui donne son bonheur, sa prospérité, sa richesse à la société.

Contrairement à ce que prétendent les "chrétiens libéraux", Notre-Seigneur n'est jamais venu abolir les inégalités, Il affirme sa royauté et sa supériorité hiérarchique tout en donnant l'exemple à suivre :

Si donc je vous ai lavé les pieds, moi le Seigneur et Maître, vous aussi, vous devez vous laver les pieds les uns aux autres. [26]

Le devoir du chrétien est donc de servir ses frères dans l'amour du Christ, chacun à son niveau. De cette façon, il œuvre pour le bien commun qui consiste en l'unité de la paix entre les personnes, il réalise ainsi la Cité de Dieu.

IV.3 Pour tarir le courant de conversion des esprits à la Révolution : Cesser de voter

Depuis deux cents ans les combattants de la Cité de Dieu s'épuisent dans les combats démocratiques et leur nombre ne cesse de diminuer. Nous en avons analysé la raison : la règle du jeu démocratique est truquée, elle est la machine à perdre les chrétiens. La pratique (praxis) du vote, sans les compétences requises, constitue un acte d'orgueil qui aboutit à une usurpation de la place de Dieu et à l'acceptation des idéologies.

Voter, c'est reconnaître la règle du jeu, la loi du nombre. C'est reconnaître la validité de la condamnation du Christ par la foule. Le Juste, le Doux, l'Innocent est mort par plébiscite, par la pression démocratique, parce que Dieu n'était pas à la hauteur des misérables ambitions des prêtres et des pharisiens. Ce qui est ignoble, ce n'est pas seulement le résultat du choix populaire — la condamnation de Dieu — mais c'est surtout le fait que ce choix ait été accordé au peuple. C'est d'ailleurs en cela que réside le crime du très libéral Pilate.

Mais de nos jours, ne sommes-nous pas confrontés à la même situation ? Par exemple, quand un pays organise un référendum sur l'avortement, voici ce que l'on entend parmi les catholiques conscients du caractère monstrueux de cette consultation électorale [27] :

Je sais que voter dans cette situation est intrinsèquement mauvais mais si je peux grâce à ça sauver des vies...

Résultat : de toute façon le "oui" sera voté, sinon la Révolution répètera l'opération jusqu'à ce que le "oui" passe, et ce sera définitif, car on n'arrête pas le "sens de l'histoire". Et nos bons catholiques de se lamenter et de lever les bras ... Cette attitude réactionnaire est irresponsable : ce n'est pas contre l'avortement qu'il faut se battre, c'est contre les institutions politiques qui permettent que de tels choix soient possibles. **Le devoir civique du citoyen chrétien n'est pas de voter mais de travailler de toutes ses forces à promouvoir une institution politique qui respecte l'ordre naturel.**

La reconstruction de la Cité de Dieu passe d'abord par la préservation de ses combattants puis par l'affaiblissement de la cité de l'homme-dieu, donc par le refus des règles du jeu démocratique.

Cessons de voter et le courant de conversion des esprits à la Révolution se tarira, la Révolution tombera en panne et sera vaincue.

V Le combat pour la cité de Dieu en France

En France, une institution politique ayant pour idéal la Cité de Dieu a déjà existé : c'est la monarchie légitime. Elle est dépositaire de l'unique doctrine politique naturelle antérieure aux idéologies de 1789. La constitution de l'ancienne France était fondée sur deux principes inséparables :

- **Une légitimité naturelle** : le bien commun qui est l'unité de la paix n'est idéalement réalisé qu'avec le gouvernement d'un seul : « *il est clair que ce qui est un par soi peut mieux réaliser l'unité que ce qui est composé d'unités* » [28] dit saint Thomas dans son *De regno*. Le roi n'est pas désigné par les hommes mais par sa naissance, ce qui évite les querelles de succession et préserve l'unité.
 - **Une légitimité théologique** : ce successeur n'est pleinement roi qu'avec le sacre quand il reconnaît devant son peuple la suzeraineté de Jésus-Christ Roi de France et quand il reçoit les grâces nécessaires pour gouverner en conformité avec les lois de Dieu et de l'Église.
- Ce combat ne s'impose-t-il donc pas ? N'est-il pas raisonnable ? N'en vaut-il pas la peine ? Lui préférons-nous l'illusion d'un "bon gouvernement" inventé de toute pièce sans la tradition ? Mais à quelle civilisation chrétienne concrète St Pie X fait-il référence dans sa *Lettre sur le Sillon* ?

Non, Vénérables Frères — il faut le rappeler énergiquement dans ces temps d'anarchie sociale et intellectuelle, où chacun se pose en docteur et en législateur,— on ne bâtera pas la société autrement que Dieu l'a bâtie ; on n'édifiera pas la société, si l'Église n'en jette les bases et ne dirige les travaux ; non, la civilisation n'est plus à inventer ni la cité nouvelle à bâtir dans les nuées. Elle a été, elle est ; c'est la civilisation chrétienne, c'est la cité catholique. **Il ne s'agit que de l'instaurer et la restaurer sans cesse sur ses fondements naturels et divins** contre les attaques toujours renaissantes de l'utopie malsaine, de la révolte et de l'impiété : « *omnia instaurare in Christo* ».

Eh quoi ! on inspire à votre jeunesse catholique la défiance envers l'Église, leur mère ; on leur apprend [...] que les grands évêques et les grands monarques, qui ont créé et si glorieusement gouverné la France, n'ont pas su donner à leur peuple ni la vraie justice, ni le vrai bonheur, parce qu'ils n'avaient pas l'idéal du Sillon ! [29]

Quelle cité catholique non bâtie "*dans les nuées*" le saint pape évoque-t-il quand il s'adresse à notre pays, si ce n'est celle de notre monarchie traditionnelle ?

Notes

- [1] St Augustin, *La Cité de Dieu*, Édition P.de Labriolle, 1957, I. IV, c. 4, p.332.
- [2] Jean-François LEMARIGNIER, *La France médiévale*, Édition A. Colin, Paris, 2002, p.37.
- [3] Jean-Luc CHABOT, *Le nationalisme*, col. Que Sais-Je, 1997, p.14.
- [4] Jean-Luc CHABOT, *Le nationalisme*, col. Que Sais-Je, 1997, p.15.
- [5] Aristote, *La Politique*.
- [6] St Jean, XIX,10–11
- [7] St Paul, *Épître aux Romains*, XIII, 2
- [8] St Jean, I,1
- [9] Ludwig FEUERBACH, *Essence du Christianisme*, Librairie Internationale, Paris, 1864, p.27.
- [10] GOETHE, *Faust*, Partie I, scène 5
- [11] Jules FERRY, *Discours sur l'égalité d'éducation, Discours et opinions de Jules Ferry*, Paris , Armand Colin, 1893.
- [12] Mgr GAUME, *La Révolution, Recherches historiques*, t. I, p. 18, Lille. Secrétariat Société Saint-Paul, 1877.
- [13] Jules FERRY cité par Jean JAURES, *Préface aux Discours parlementaires, Le socialisme et le radicalisme en 1885*, Présentation de Madeleine Rebérioux, « Ressources », réédition Slatkine, 1980, p. 28-29.
- [14] Marcel GAUCHET, art. *La république aujourd'hui*, La revue de l'inspection générale, n°1, Janvier 2004
- [15] Alexis de TOCQUEVILLE, *De la démocratie en Amérique*, t.II, ch. 1
- [16] Alexis de TOCQUEVILLE, *De la démocratie en Amérique*, t.II, ch. 2
- [17] Herbert MARCUSE, *La fin de l'utopie*, p.33, Éditions du Seuil, Paris, 1968.
- [18] Platon, *Théétète*, 152a
- [19] *Bible de Jérusalem*, Cerf/Verbum Bible, 1988, Genèse, chapitre 3, verset 5
- [20] Oswald WIRTH, *La Franc-Maçonnerie rendue intelligible à ses adeptes*, Tome I p.92, édition Dervy-Livres, Paris 86.
- [21] Remarquons bien que le vote n'est pas condamnable en lui-même : il est parfaitement légitime de voter lors d'élections professionnelles, de municipales dans une petite ville, etc. Nous le répétons : ce qui est visé ici, c'est le vote pour quelque chose qui ne relève pas de notre compétence.
- [22] Article « *Entretien avec JMLP* », *Aspects de la France*, jeudi 10 octobre 1991
- [23] Augustin COCHIN, *Le catholicisme de Rousseau*, Conférence faite aux « Conférences Chateaubriand », le 15 mai 1912, Chapitre II (La mystique de la libre pensée) tiré du livre *Les sociétés de pensée et la démocratie moderne*, 1921 (publication posthume).
- [24] Cardinal Pie, *Instruction synodale sur les principales erreurs du temps présent*.
- [25] St Matthieu, V, 9.
- [26] St Jean, XIII,14.
- [27] L'avortement est contre-nature, que le peuple soit pour ou contre.
- [28] St Thomas d'Aquin, *De regno*, ch.II, col. Les maîtres de la politique chrétienne, Éditions de la Gazette Française, Paris, 1926
- [29] St Pie X, *Lettre sur le Sillon Notre charge apostolique*, du 25 août 1910, PIN. 430.

LEXIQUE

AUTONOMIE

Je parle de la vision du monde qui a prévalu en Occident, née à la Renaissance, et dont les développements politiques se sont manifestés à partir des Lumières. Elle est devenue la base de la doctrine sociale et politique et pourrait être appelée l'humanisme rationaliste, ou l'autonomie humaniste : l'autonomie proclamée et pratiquée de l'homme à l'encontre de toute force supérieure à lui. On peut parler aussi d'anthropocentrisme : l'homme est vu au centre de tout.

Alexandre SOLJENITSYNE, Discours de Harvard (juin 1978)

En quoi donc peut bien consister la liberté de la volonté, sinon dans une autonomie, c'est-à-dire dans la propriété qu'elle a d'être à elle-même sa loi.

Emmanuel KANT, Fondements de la métaphysique des mœurs.

AUTORITÉ

L'autorité implique une obéissance dans laquelle les hommes gardent leur liberté.

Hannah ARENDT, La crise de la culture, Folio Essais, p. 140

La source de l'autorité dans un gouvernement autoritaire est toujours une force extérieure et supérieure au pouvoir qui est le sien ; c'est toujours de cette source, de cette force extérieure qui transcende le domaine politique, que les autorités tirent leur "autorité", c'est-à-dire leur légitimité, et celle-ci peut borner leur pouvoir.

Hannah ARENDT, La crise de la culture, Folio Essais, p. 130

DÉMOCRATIE

La démocratie contemporaine n'est pas tant une institution politique qu'une forme d'enveloppement "total" de nos existences. Le processus de globalisation démocratique actuellement en cours coïncide désormais avec celui du développement de la civilisation des mœurs. Dès l'école maternelle, les enfants sont initiés aux "conduites citoyennes" et à la règle démocratique. Toutes les autres formes politiques concurrentes y sont discréditées. Tout se passe comme si la démocratie était l'unique rempart à l'expansion des foyers de barbarie — États dits voyous, organisations terroristes... Comme si notre époque était celle du couronnement d'une essence démocratique dont le culte est en expansion constante. Lorsque tout ce qui tend à s'opposer à ce nouvel absolutisme démocratique se voit discrédité, que reste-t-il de la tolérance démocratique ?

Alain BROSSAT, Le sacre de la démocratie, Tableau clinique d'une pandémie, Anabet Éditions, août 2007

DROIT DIVIN

... pour un Souverain quelconque, régner de "droit divin", c'est tout simplement régner légitimement, en vertu de droits légitimes ; c'est être le représentant légitime de Dieu pour le gouvernement d'une société, d'un peuple. De là cette formule célèbre, qui fait tant crier les impies et les ignorants : régner par la grâce de Dieu.

[...] Remarquons-le d'ailleurs : le droit divin du Roi légitime n'est pas, comme on se l'imagine, un fait isolé dans la société. La société repose sur une foule de faits humains donnant lieu au droit divin. C'est de droit divin que je possède ma maison, mon champ, et tous les fruits de mon travail ; c'est de droit divin que je possède ce dont je suis devenu le propriétaire légitime, à la suite et par l'effet de faits humains, de conventions purement humaines.

Mgr de SÉGUR, Vive le roi ! in Œuvres, Paris : Tolra, 1877, 2 série, tome VI, chap. III.

[...] tous les gouvernements sont dans un sens de droit divin, omnis potestas a Deo. Soit que la providence les accorde aux peuples comme un bienfait, ou les leur impose comme un châtiment, ils sont encore, ils sont surtout de droit divin lorsqu'ils sont conformes aux lois naturelles de l'ordre social dont le suprême législateur est l'auteur et le conservateur, et le pouvoir public ainsi considéré n'est pas plus ni autrement de droit divin que le pouvoir domestique.

Louis de BONALD, Louis de Bonald. Réflexions sur la Révolution de Juillet 1830 et autres inédits. Éd. DUC/Albatros, 1988, p. 44.

GÉNOCIDE

L'article 2 de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, adoptée par l'assemblée générale des Nations unies, le 9 décembre 1948, affirme :

Dans la présente Convention, le génocide s'entend de l'un quelconque des actes ci-après commis dans l'intention de détruire, ou tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel :

- *Meurtre de membres du groupe ;*
- *Atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe ;*
- *Soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle ;*
- *Mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe ;*
- *Transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe.*

HÉTÉRONOMIE

Les sociétés dites hétéronomes fonctionnent [...] sur la base d'un système de valeurs découlant d'un principe qui leur est à la fois extérieur et supérieur : les normes de la vie individuelle et sociale sont ordonnées à une fin autre que la société, autre que les groupes ou les individus qui la composent. Ces sociétés constituées de manière hétéronome, de très loin les plus nombreuses dans le temps et dans l'espace, sont des sociétés fondées sur le fait religieux : elles sont marquées par la transcendance de la divinité au regard de la vie humaine et de son organisation sociale. Mais cette transcendance s'inscrit au plus intime de la réalité immanente, car la divinité qui est l'auteur de ces lois est également l'auteur de tout ce qui est, à tout instant.

Jean-Luc CHABOT, *Le Nationalisme*, Col. Que sais-je ?, p.14

IDÉOLOGIE

[L'idéologie est] un système d'explication du monde à travers lequel l'action politique des hommes a un caractère providentiel, à l'exclusion de toute divinité.

François FURET, *Le passé d'une illusion*, Ed. Livres de poche 1995, p.17.

Une idéologie est littéralement ce que son nom indique : elle est la logique d'une idée [...] dans son pouvoir de tout expliquer, la pensée idéologique s'affranchit de toute expérience.

Hannah ARENDT, *Le système totalitaire*, Ed. Du seuil 2002, p.295-298

LÉGITIMITÉ

[Gouvernement] légitime, c'est-à-dire conforme à la loi de Dieu et aux traditions du pays.

Mgr de SÉGUR, *Vive le roi !* in *Œuvres*, Paris : Tolra, 1877, 2 série, tome VI, chap. III.

[La légitimité,] c'est la justification, tant du droit au commandement des gouvernants que du devoir d'obéissance des gouvernés, un « génie invisible de la Cité » expliquait joliment l'historien italien Guglielmo Ferrero, l'un de ceux qui ont le plus réfléchi sur ce sujet. Exorcisant la peur réciproque du chef et des assujettis, la légitimité permet la convivence et la hiérarchisation du groupe.

Guy AUGÉ, *Succession de France et règle de nationalité* - D.U.C. Paris, 1979 - pp. 121.

LOIS FONDAMENTALES

Suivant ces lois, le prince le plus proche de la couronne en est héritier nécessaire... il succède, non comme héritier, mais comme le monarque du royaume... par le seul droit de sa naissance. Il n'est redevable de la couronne ni au testament de son prédécesseur, ni à aucun édit, ni à aucun décret, ni enfin à la libéralité de personne, mais à la loi. Cette loi est regardée comme l'ouvrage de celui qui a établi toutes les monarchies, et nous sommes persuadés, en France, que Dieu seul la peut abolir.

Jean-Baptiste Colbert de Torcy, ministre de Louis XIV, cité par Th. Derisseyl in *Mémoire sur les droits de la maison d'Anjou à la couronne de France*, Fribourg, 1885.

MODERNITÉ

L'âge moderne avec l'aliénation croissante du monde qu'il a produit, a conduit à une solution où l'homme où qu'il aille ne rencontre plus que lui-même.

Hannah ARENDT, *La crise de la culture*. Folio Essais, p.119

MONARCHIE

Qu'est-ce que la monarchie, en première approximation ? C'est, substantiellement, ce régime qui légitime son autorité sur une transcendance, sur la primauté du spirituel.

Guy AUGÉ, *Qu'est-ce que la monarchie ?* in *La Science Historique*, printemps-été 1992.

OPINION

De même que la déclaration de la volonté générale se fait par la loi, la déclaration du jugement public se fait par la censure. L'opinion publique est l'espèce de loi dont le Censeur est le Ministre, et qu'il ne fait qu'appliquer aux particuliers à l'exemple du Prince.

Jean-Jacques ROUSSEAU, Du contrat social, IV.7 (De la censure).

Il faut les condamner aux galères de l'opinion.

BARRÈRE cité par Joseph de MAISTRE, Discours du citoyen Cherchemot

En Amérique, la majorité trace un cercle formidable autour de la pensée. Au-dedans de ces limites, l'écrivain est libre ; mais malheur à lui s'il ose en sortir. Ce n'est pas qu'il ait à craindre un autodafé, mais il est en butte à des dégoûts de tous genres et à des persécutions de tous les jours. La carrière politique lui est fermée : il a offensé la seule puissance qui ait la faculté de l'ouvrir. On lui refuse tout, jusqu'à la gloire. Avant de publier ses opinions, il croyait avoir des partisans ; il lui semble qu'il n'en a plus, maintenant qu'il s'est découvert à tous ; car ceux qui le blâment s'expriment hautement, et ceux qui pensent comme lui, sans avoir son courage, se taisent et s'éloignent. Il cède, il plie enfin sous l'effort de chaque jour, et rentre dans le silence, comme s'il éprouvait des remords d'avoir dit vrai. Des chaînes et des bourreaux, ce sont là les instruments grossiers qu'employait jadis la tyrannie ; mais de nos jours la civilisation a perfectionné jusqu'au despotisme lui-même [...] Les princes avaient pour ainsi dire matérialisé la violence ; les républiques démocratiques de nos jours l'ont rendue tout aussi intellectuelle que la volonté humaine qu'elle veut contraindre. [...] le despotisme, pour arriver à l'âme, frappait grossièrement le corps ; et l'âme, échappant à ces coups, s'élevait glorieuse au-dessus de lui ; mais dans les républiques démocratiques, ce n'est point ainsi que procède la tyrannie ; elle laisse le corps et va droit à l'âme. Le maître n'y dit plus : Vous penserez comme moi, ou vous mourrez ; il dit : Vous êtes libres de ne point penser ainsi que moi ; votre vie, vos biens, tout vous reste ; mais de ce jour vous êtes un étranger parmi nous. Vous garderez vos privilèges à la cité, mais ils vous deviendront inutiles.

Alexis de TOCQUEVILLE, De la démocratie en Amérique, t.1

RÉPUBLIQUE

La république c'est le régime de la liberté humaine contre l'hétéronomie religieuse. Telle est sa définition véritablement philosophique.

Marcel GAUCHET, art. La république aujourd'hui in La revue de l'inspection générale, n°1, Janvier 2004

RÉVOLUTION

Ce n'est que là où cette emphase de la liberté apparaît et où la nouveauté est liée à l'idée de liberté que nous sommes en droit de parler de révolution.

Hannah ARENDT, Essai sur la Révolution.

Il n'y a pas de doute qu'un mouvement révolutionnaire donne naissance à une haine sans laquelle la révolution n'est tout simplement pas possible, sans laquelle aucune libération n'est possible. Rien n'est plus révoltant que le commandement d'amour : « Ne hais pas ton ennemi » dans un monde où la haine est partout institutionnalisée. Au cours du mouvement révolutionnaire, cette haine peut naturellement se muer en cruauté, en brutalité, en terreur. La limite est, en ce domaine, terriblement mobile.

Herbert MARCUSE, La fin de l'utopie, Éditions du seuil, Paris, 1968, p.33.

Je suis la haine de tout ordre que l'homme n'a pas établi et dans lequel il n'est pas roi et Dieu tout ensemble.

Mgr GAUME, La Révolution, Recherches historiques, t. I, p. 18, Lille. Secrétariat Société Saint-Paul, 1877.

SOCIÉTÉ DE PENSÉE

L'objet de la Société [de pensée] n'est pas limité ni d'ordre pratique, elle ne vise que l'opinion. Il s'agit : d'« éclairer les citoyens », de faire avancer le « progrès des lumières », d'éveiller l'esprit public, d'« intéresser les gens au bien public », c'est-à-dire à la politique.

Augustin COCHIN in La Révolution et la libre-pensée.

TERREUR

La terreur cherche à « stabiliser » les hommes en vue de libérer les forces de la Nature ou de l'Histoire. C'est ce mouvement qui distingue dans le genre humain les ennemis contre lesquels libre cours est donné à la terreur ; et aucun acte libre, qu'il soit d'hostilité ou de sympathie, ne peut être toléré, qui viendrait faire obstacle à l'élimination de l'« ennemi objectif » de l'Histoire ou de la Nature, de la classe ou de la race.

Culpabilité et innocence deviennent des notions dépourvues de sens : « coupable » est celui qui fait obstacle au progrès naturel ou historique, par quoi condamnation a été portée des « races inférieures », des individus « inaptes à vivre », des « classes agonisantes et des peuples décadents ».

La terreur exécute ces jugements, et devant son tribunal, toutes les parties en cause sont subjectivement innocentes : les victimes parce qu'elles n'ont rien fait contre ce système, et les meurtriers parce qu'ils n'ont pas vraiment commis de meurtre mais ont exécuté une sentence de mort prononcée par une instance supérieure.

Les dirigeants eux-mêmes ne prétendent pas être justes ou sages, mais seulement exécuter les lois historiques ou naturelles ; ils n'appliquent pas des lois, mais réalisent un mouvement conformément à la loi qui lui est inhérente. La terreur est légalité si la loi du mouvement est une force surhumaine, la Nature ou l'Histoire.

Hannah ARENDT, *Le Système totalitaire*, ch. IV

TOTALITARISME

Le type idéal [de régime totalitaire] comporte un parti, si je puis dire parfait, au sens de la volonté totalitaire, animé par une idéologie (j'appelle ici idéologie une représentation globale du monde historique, du passé, du présent et de l'avenir, de ce qui est et de ce qui doit être).

Ce parti veut procéder à une transformation totale de la société pour rendre celle-ci conforme à ce qu'exige son idéologie. Le parti monopolistique nourrit des ambitions extrêmement vastes. [...]

La représentation de la société future comporte confusion entre la société et l'État. La société idéale est une société sans classes, la non différenciation des groupes sociaux implique que chaque individu soit, au moins dans son travail, partie intégrante de l'État.

Il y a donc là une multiplicité de phénomènes, qui, ensemble, définissent le type totalitaire ; le monopole de la politique réservé à un parti, la volonté d'imprimer la marque de l'idéologie officielle sur l'ensemble de la collectivité et enfin l'effort pour renouveler radicalement la société, vers un aboutissement défini par l'unité de la société et de l'État.

Raymond ARON, *Démocratie et totalitarisme*, I, ch. V, pp. 92 sq.

LISEZ LA PRESSE LÉGITIMISTE

I La Gazette Royale



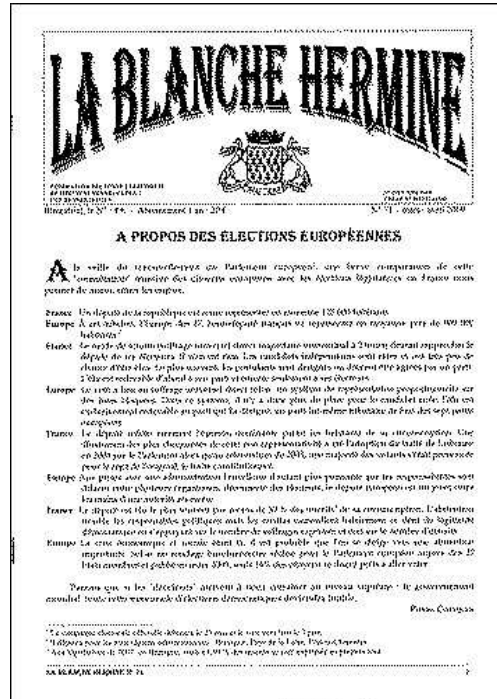
**Trimestriel de l'Union des Cercles
Légitimistes de France**
(Périodique fondé en 1957)

Des informations, de la recherche et une analyse des événements à la lumière de la légitimité

Numéro : 4,5 €
Abonnement : 15 €

Renseignements : uclf@sfr.fr

II La Blanche Hermine



**Bimestriel de la Fédération Bretonne
Légitimiste**

Toute l'actualité de la légitimité en Bretagne

Numéro : 4€
Abonnement : 20 €

Renseignements : fed.bretonnelegitimiste@orange.fr